

Rapport annuel 2010



Sommaire

 Mot du Président	p.5
 Composition des organes de gestion et consultatifs	p.9
 Rapport d'activités	p.15
✓ Evolution législative	p.17
✓ Actualités financières	p.18
✓ Les Obligations de service public à caractère social	p.20
✓ Focus sur le compteur à budget	p.23
✓ La gestion des réseaux	p.25
✓ Charte des Impétrants	p.28
✓ Les réseaux et compteurs intelligents	p.29
✓ Clearinghouse	p.30
✓ Proximité et accessibilité	p.31
✓ Nouveau siège social d'ORES	p.33
 Activités de l'intercommunale	p.35
✓ IGH, territoire desservi et communes associées	p.37
✓ Synthèse des investissements réalisés en 2010	p.38
✓ Plan d'investissement 2011-2013	p.42
✓ Plan CWaPE 2011-2013	p.43
 Rapport de gestion	p.51
✓ REMCI, Coûts et actif régulateur	p.53
✓ Risques réglementaires et régulateurs	p.56
 Comptes annuels	p.59
✓ Règles d'évaluation	p.83
 Gestion financière	p.87
 Répartition bénéficiaire	p.103
 Situation des parts	p.107
 Rapport du Contrôleur aux Comptes	p.111
 Liste des adjudicataires	p.119
 Glossaire	p.131
 Informations	p.137

Mot du Président



Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de l'intercommunale et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Je voudrais, avant que vous n'entamiez la lecture de notre rapport, évoquer avec vous quelques chapitres reprenant l'actualité – une nouvelle fois fort dense – de notre intercommunale mais également de tout le secteur de la distribution d'énergie en Région wallonne.

Ainsi, il sera notamment question de l'application de la redevance de voirie pour occupation du domaine public par le réseau gazier. Je vous renvoie à cet effet au chapitre du rapport d'activité qui lui est consacré.

Permettez-moi également de souligner les enjeux du futur dont, le Smartmetering – ou compteur intelligent – et le Smartgrid – réseau intelligent – sont les parfaites illustrations d'un monde de l'énergie qui bouge et qui, à terme, conduiront plus que certainement à une nouvelle définition du métier de distributeur d'énergie mais également de l'engagement des impétrants par la signature d'une charte ce 1er mars 2011 et de la mise en place d'une Clearinghouse.

Nous compléterons votre information par le rapport de gestion qui présentera et commentera les comptes annuels.

Je vous souhaite une agréable lecture et vous rappelle que l'intercommunale est à votre disposition.

Didier Donfut
Président du
Conseil d'administration

Intercommunale de distribution de gaz
Société coopérative à responsabilité limitée

27^e exercice social • Année 2010

Siège social : *Boulevard Mayence 1 – 6000 Charleroi.*
R.S.C. : *Charleroi n°1411*
T.V.A. : *BE 228.524.872*
N° d'entreprise : *0228.524.872*

Association de Communes – Société Civile ayant emprunté la forme d'une Société Coopérative à Responsabilité Limitée régie par le livre V du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

*Composition des organes
de gestion
et consultatifs*

Composition des organes de gestion et consultatifs

Composition des organes en 2010

	Comité de direction	Conseil d'administration	Comité consultatif de la Région Est	Comité consultatif de la Région Ouest	Comité de rémunération
<u>Composition des organes de gestion et consultatifs</u>					
Secteur public :					
Madame Katherine CHEVALIER Directrice des Services généraux d'IGRETEC	●	●	●	●	
Madame Françoise DASPREMONT Echevine à Charleroi		●	●		
Madame Mélanie DELVIGNE ¹ Conseillère communale à Aiseau-Presles		●	●		
Madame Florence DEMACQ ² Conseillère communale à Montigny-le-Tilleul		●	●		
Madame Fabienne DEVILERS Conseillère communale à Charleroi	●	●	●		●
Madame Maria-Mercédès DOMINGUEZ Conseillère communale à Colfontaine		●		●	
Madame Isabelle DRUITTE Conseillère communale à Ham-sur-Heure/Nalinnes		●	●		
Madame Nicole GOISSE Conseillère communale à Pont-à-Celles	●	●	●		
Madame Patricia LAN ³ Conseillère communale à Quévy		●		●	
Monsieur Jean-Pol BERTOLLO ⁴ Conseiller communal à Gerpinnes		●	●		
Monsieur Maurice BODSON ⁵ Conseiller communal à La Louvière	●	●	●		●

¹ Jusqu'au 29 avril 2010² Depuis le 21 octobre 2010³ Jusqu'au 25 janvier 2010⁴ Depuis le 28 février 2010⁵ Jusqu'au 29 mars 2010

Composition des organes de gestion et consultatifs

<u>Composition des organes de gestion et consultatifs</u>		Comité de direction	Conseil d'administration	Comité consultatif de la Région Est	Comité consultatif de la Région Ouest	Comité de rémunération
Monsieur Jean-Jacques CARBONNELLE Conseiller communal à Tournai			●		●	
Monsieur Philippe CREPIN ⁶ Conseiller communal à Seneffe			●	●		
Monsieur Christian DE BAST Conseiller communal à Charleroi	Vice-président CA	●	●	●		●
Monsieur Jean-Pol DEMACQ Conseiller communal à Charleroi	Vice-président CA	●	●	●		●
Monsieur Didier DONFUT Conseiller communal à Frameries	Président CA	●	●		●	●
Monsieur Antonio GAVA Conseiller communal à La Louvière			●	●		
Monsieur Claude GHILMOT Conseiller communal à Chièvres			●		●	
Monsieur Jean GODIN ⁷ Echevin à La Louvière	Vice-président CA		●	●		
Monsieur José HOEBEKE Conseiller communal à Soignies			●		●	
Monsieur Olivier MATHIEU Conseiller communal à Colfontaine		●	●		●	
Monsieur Fabrice MINSART Echevin à Farciennes			●	●		
Monsieur Raoul MOURY Conseiller communal à Dour			●		●	
Monsieur Philippe ROBERT Echevin à Tournai			●		●	
Monsieur Bruno ROSSI Conseiller communal à Mons			●		●	
Monsieur Marc VERSLYPE Echevin à Soignies			●	●		

⁶ Jusqu'au 28 février 2010⁷ Depuis le 29 mars 2010

Composition des organes de gestion et consultatifs

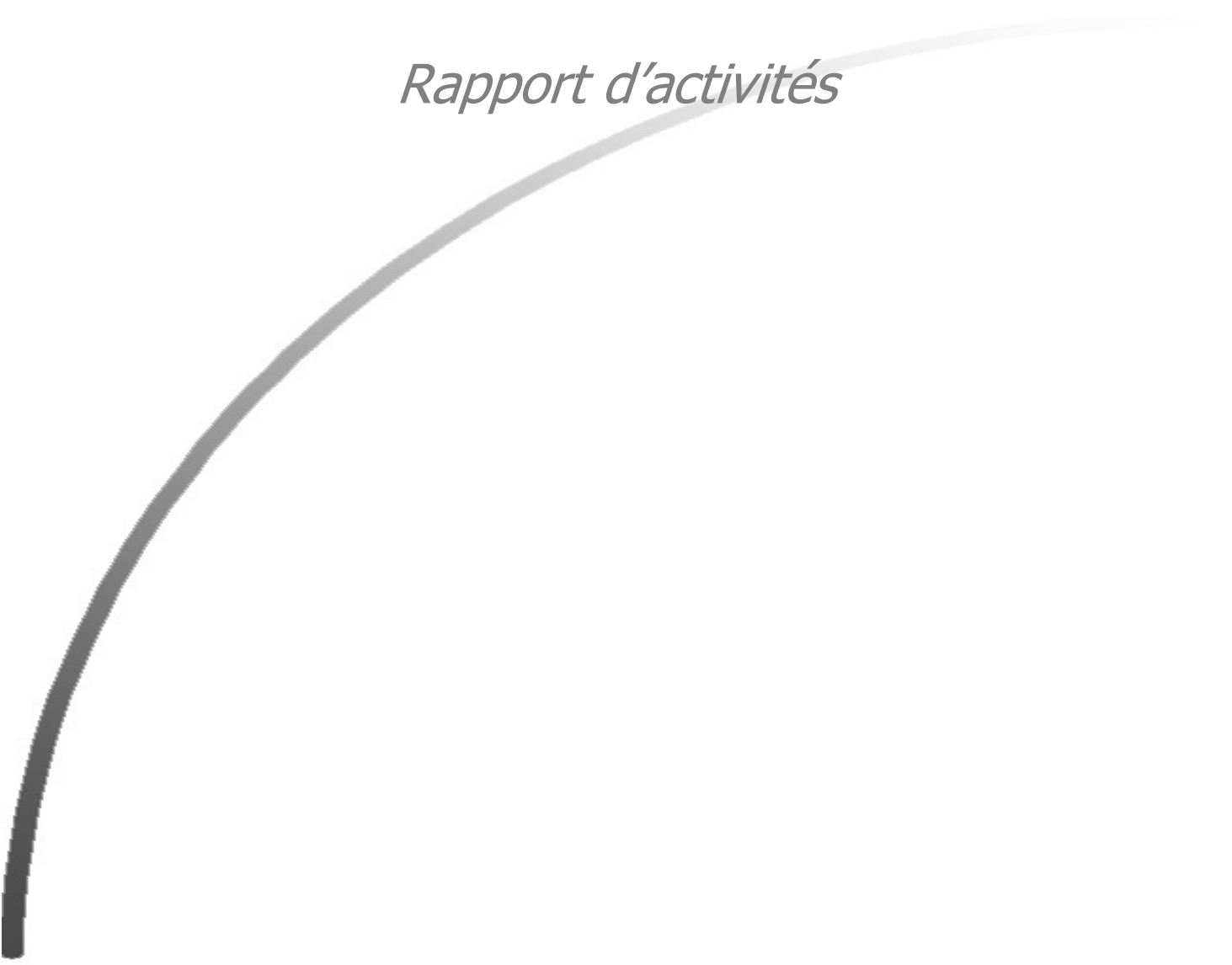
	Comité de direction	Conseil d'administration	Comité consultatif de la Région Est	Comité consultatif de la Région Ouest	Comité de rémunération
<u>Composition des organes de gestion et consultatifs</u>					
Monsieur Jean-Pierre VISEUR Conseiller communal à Mons		●		●	
Secteur privé :					
Madame Corinne BRIOT ⁸ ELECTRABEL		●			
Madame Griet HEYVAERT ELECTRABEL		●			
Madame Chantal PONT ⁹ ELECTRABEL		●			
Monsieur Xavier ALLARD ELECTRABEL		●			
Monsieur Jean-Pierre CREVECOEUR ELECTRABEL		●			
Monsieur Pierre DEVILLERS ¹⁰ ELECTRABEL		●			
Monsieur Didier DOMKEN ¹¹ ELECTRABEL	●	●	●	●	
Monsieur Fernand GRIFNEE ELECTRABEL	●	●			
Monsieur Emmanuel MICHIELS ¹² ELECTRABEL		●			
Monsieur Philippe VANBEVER ¹³ ELECTRABEL	●	●			
Monsieur Jean-Jacques Cayeman Invité aux réunions du Conseil d'administration et du Comité de direction sur proposition de l'I.P.F.H.	●	●			
Monsieur Raphaël DURANT Chef du Département Gestion des Participations Énergétiques d'IGRETEC	●	●	●	●	

⁸ Depuis le 21 juin 2010⁹ Jusqu'au 21 juin 2010¹⁰ Jusqu'au 25 novembre 2010¹¹ Jusqu'au 28 février 2010¹² Depuis le 21 juin 2010¹³ Depuis le 28 février 2010

Composition des organes de gestion et consultatifs

Réviseur

RSM INTER AUDIT – Réviseurs d'entreprises, représentée par Monsieur Thierry LEJUSTE désigné par délibération de l'Assemblée générale du 25 juin 2010 pour une durée de 3 ans.



Rapport d'activités

Rapport d'activités

Evolution législative

Législation européenne

Transposition des directives européennes dites « Troisième paquet Energie »

En juillet 2009, le Parlement et le Conseil européen ont approuvé les directives et règlements du Troisième paquet Energie.

En janvier 2010, la Commission européenne a publié des notes interprétatives relatives au contenu de ces directives. Ces textes constituent le nouveau cadre légal européen qui devait être transposé et appliqué dans le droit des Etats membres pour le 3 mars 2011 au plus tard.

Les activités de distribution sont concernées par les points suivants :

- le renforcement de l'indépendance et des compétences des autorités de régulation, principalement en matière tarifaire ;
- le renforcement des mesures de protection et des droits des consommateurs dont la garantie d'un service universel à tous les clients résidentiels et, si nécessaire, aux PME ;
- sous réserve des résultats d'une évaluation économique, 80% des consommateurs devraient avoir accès d'ici à 2020 à des systèmes intelligents de mesure de consommation ;
- l'introduction de la notion de réseau fermé de distribution.

Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, la transposition des textes européens en droit belge n'est pas finalisée.

Au niveau régional, les Gouvernements bruxellois et flamand ont approuvé en décembre 2010 un projet d'ordonnance et de décret dont les grandes lignes concernent la transposition de la notion de réseaux fermés de distribution.

En Wallonie, la CWaPE a rédigé une proposition transposant en droit wallon les règles relatives aux réseaux fermés de distribution et aux lignes et conduites directes contenues dans ce troisième paquet.

Au niveau fédéral, en novembre 2010, par le biais de deux études, le Comité de direction de la CREG, a pris position quant aux modifications à apporter à la législation fédérale pour transposer les directives européennes. Par ailleurs, le Ministre fédéral a déposé sur la table du Gouvernement un avant-projet de transposition des lois gaz et électricité. Cet avant-projet opte pour une continuité maximale de la législation actuelle notamment, en ce qui concerne la distribution, en reprenant le cadre tarifaire actuel inchangé et en

adaptant les lois uniquement lorsque cela était requis par la législation européenne.

Les études de la CREG ont fait l'objet d'un avis du Conseil général de la CREG.

Outre sa participation à l'élaboration de l'avis du Conseil général, Intermixt a transmis au Ministre fédéral sa position officielle quant à l'avant-projet de loi. Intermixt se rallie à l'option choisie par le Ministre de maintenir le cadre tarifaire actuel en confiant la fixation de la méthodologie de calcul des tarifs de transport et de distribution au législateur. Intermixt souligne que la continuité tarifaire est une condition sine qua non au maintien de la capacité financière du secteur. Le développement d'un réseau de distribution intelligent requiert en outre un contexte de fonctionnement stable à moyen-long terme. Pour ce faire, il convient de confirmer autant que possible la réglementation actuelle pour la prochaine période tarifaire.

L'avant-projet de loi a été présenté à la Commission européenne qui a rendu un avis négatif quant à la procédure de fixation des tarifs de distribution. Elle exige que le législateur belge se limite à donner les grandes lignes des tarifs de distribution sans pour autant en fixer les paramètres. Cette compétence reviendrait à la CREG.

Le 15 avril 2011, le Conseil des Ministres a adopté en première lecture un projet de loi qui transpose notamment ce « troisième paquet ».

L'avant-projet de loi prévoit entre autres la fixation des méthodologies et des paramètres tarifaires par la CREG, cette dernière ne devant plus répondre que devant la Chambre des Représentants.

A l'heure de l'impression du présent rapport, ledit avant-projet était en cours d'examen par le Conseil d'Etat.

Rapport d'activités

Actualités financières

Memorandum of Understanding et Parts R

Pour rappel, les décrets du 12 avril 2001 et du 19 décembre 2002 relatifs à l'organisation des marchés régionaux de l'électricité et du gaz ont été modifiés par les décrets du 17 juillet 2008. Une des principales conséquences de ces modifications consiste en un renforcement de la position des communes dans le secteur mixte de la distribution : les Pouvoirs Publics devant détenir – dès 2009 – 70 % des parts représentatives du capital du gestionnaire de réseau de distribution, ce pourcentage s'élevant à 75 % fin 2018.

En 2008, un accord a été conclu entre les Pouvoirs Publics associés regroupés au sein d'Intermixt et Electrabel. Ce protocole d'accord, le Memorandum of Understanding du 3 novembre 2008 (ci-après MoU), définit les modalités de cession des parts, les réductions de fonds propres prévues conjointement aux cessions de parts ou encore la possibilité pour Electrabel de se retirer du capital des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons et la formule de détermination du prix de cession des parts à appliquer dans ce cadre.

Cet accord a été partiellement exécuté en 2009 puisqu'outre sa transposition dans les statuts des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons, la première étape d'acquisition des parts par les Pouvoirs Publics associés a été réalisée en juin 2009. Pour l'activité gaz, la seconde opération a été réalisée en janvier 2010.

Toutefois, un arrêt du Conseil d'Etat a remis en question, d'une part, le mécanisme des composants x et y qui permettait cette acquisition par étape mise en place dans certains gestionnaires de réseau de distribution wallon et, d'autre part, la prise en compte des parts détenues par les intercommunales pures de financement associées pour la détention à 70% par les associés publics.

En outre, des discussions entre Electrabel et Intermixt ont eu lieu au cours du premier semestre 2010 qui ont conduit à un accord des parties en présence sur l'interprétation de certains paramètres de la formule de valeur économique déterminant le prix de cession des parts. A la suite à ces deux événements, un avenant au MoU a été signé le 30 juillet 2010.

Comme pour le MoU, cet avenant a été traduit dans des modifications statutaires. Cet avenant porte sur 5 points :

1. pour les gestionnaires de réseaux de distribution concernés, ce qui n'est pas le cas d'IGH, il implique l'acquisition des parts nécessaires à la détention de 70 % des parts représentatives du capital avec une suppres-

sion du calendrier étalé d'acquisition des parts ;

2. un accord sur l'interprétation de certains paramètres de la formule de calcul à utiliser pour déterminer la valeur économique ;
3. une accélération des réductions de fonds propres de manière à atteindre le ratio de 33% de fonds propres par rapport à la RAB au plus tard fin juin 2011. Cette accélération des réductions de fonds propres implique de facto une accélération de l'acquisition des parts permettant aux Pouvoirs Publics associés de détenir, également au plus tard fin juin 2011, 75 % des parts représentatives du capital des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons ;
4. une précision de la date d'exercice du droit de put par Electrabel (2019) ;
5. la mise en place de parts bénéficiaires, ces dernières étant destinées à maintenir dans les gestionnaires de réseaux de distribution les moyens nécessaires aux obligations futures (par exemple le financement des investissements).

La mise en œuvre de ces modifications aura essentiellement lieu au cours de l'exercice 2011, à l'exception de la mise en place des parts bénéficiaires R pour lesquelles les organes de gestion d'IGH se sont prononcés fin 2010.

Par ailleurs, en même temps que l'approbation des principes de l'avenant au MoU du 3 novembre 2008 et la transcription de ces principes dans des propositions de modifications statutaires, le Conseil d'administration d'IGH s'est également prononcé en faveur d'un avenant à la convention d'associés du 6 février 2009 signée par Electrabel et les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du contexte réglementaire dans lequel évoluent GRD et l'évolution de l'actionnariat des GRD mixtes wallon telle qu'évoquée ci-dessus, une précision sur les principes contenus dans cette convention d'associés s'imposait sur la question de la prise en charge des coûts rejeté par la CREG et des garanties d'emprunt.

Rapport d'activités

Redevance de voirie pour occupation du domaine public par le réseau gazier

Le 15 juillet 2010, le Gouvernement wallon a adopté un arrêté relatif à la redevance pour occupation du domaine public par le réseau gazier. En précisant les modalités d'application relatives à cette redevance instaurée par le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, cet arrêté du Gouvernement wallon a rendu applicable cette surcharge aux tarifs du gestionnaire du réseau de distribution wallon gazier.

Cette surcharge est perçue par les gestionnaires de réseaux de distribution wallons, dont IGH, au profit des villes, communes, provinces et Région wallonne afin de les rémunérer pour l'utilisation de leurs territoires par les réseaux de distribution gaziers. Parmi les mesures d'exécution adoptées dans cet arrêté, outre les paramètres de calcul de la redevance, les règles de déclaration, de recours et de paiement de la redevance, des dispositions transitoires pour l'année 2010 ont été arrêtées qui imposaient le paiement de la redevance 2010 au moyen d'un versement unique et ce avant le 31 décembre 2010.

Toutefois, même si le principe de répercussion sur les utilisateurs du réseau est implicitement admis dans le décret, sans y être toutefois clairement précisé, ni le précédent décret ni l'arrêté du Gouvernement wallon ne prévoyaient les modalités de répartition selon lesquelles cette répercussion devait ou pouvait se faire ou selon quel timing. D'importantes incertitudes pesaient donc sur la récupération de la redevance par le biais des tarifs (méthodologie et timing de récupération par exemple).

Des discussions ont dès lors été entamées par ORES, tant avec le Gouvernement wallon qu'avec le régulateur fédéral, discussions dont la conclusion a conduit à une clarification des textes légaux et une nouvelle méthodologie de calcul pour les consommateurs instaurant une dégressivité dans la dite redevance. Un décret modifiant le décret du 19 décembre 2002 a ainsi été adopté par le Parlement wallon le 22 décembre 2010. Cette modification a instauré le principe de la récupération de la redevance l'année n+1 et fixe la méthodologie de répercussion. La redevance est plafonnée à 1,91€/MWh avec pour conséquence la réduction de l'enveloppe globale de la redevance de voirie annuelle. La redevance pour occupation du domaine public par le réseau gazier wallon a été payée par les gestionnaires de réseaux de distribution wallons, dont IGH, avant le 31 décembre 2010 comme prévu initialement.

Par ailleurs, cet arrêté du 15 juillet 2010 a également instauré un mécanisme de déclaration à établir par les bénéficiaires de cette redevance de voirie gaz en vue de son exonération. La première déclaration d'exonération de la redevance liée aux consommations gaz des villes, communes, provinces et Région wallonne a eu lieu en 2010.

Rapport d'activités

Les Obligations de Service Public à caractère social

Depuis la libéralisation du marché de l'Énergie, les Obligations de Service Public (OSP) à caractère social qui incombent aux gestionnaires de réseau de distribution (GRD) ont pris une part de plus en plus importante dans leurs budgets. Elles ont aussi complexifié les relations entre les différents acteurs du marché, notamment avec le client.

Pour remédier à la situation, un projet baptisé « Vision OSP sociales » avait été lancé en 2009. Celui-ci visait, dans le cadre de la législation en vigueur, l'amélioration des processus OSP sociales en termes de communication vis-à-vis de la clientèle. Il s'agissait également d'optimiser l'organisation en interne.

Le projet a abouti en mars 2010 et les différentes modifications ont permis de réduire de plus de 20 %, en un an, le nombre de clients alimentés temporairement par leur GRD.

Pour rappel, en cas de dépassement par le GRD des délais imposés dans le cadre des procédures d'OSP sociales, le client est fourni temporairement par ce dernier en tant que fournisseur X.

Les résultats obtenus étaient encourageants mais restent limités en l'absence de modification du cadre légal. C'est la raison pour laquelle, en octobre 2010, ORES a proposé aux GRD purs wallons et aux fournisseurs d'initier une modification profonde d'un des processus 'phare' du marché : le placement d'un compteur à budget chez le client résidentiel non-protégé déclaré en défaut de paiement chez son fournisseur.

Conformément à ce processus, à l'issue des 40 jours de délai imposés au GRD pour poser le compteur à budget, ce dernier prend en charge la fourniture du client en tant que fournisseur X jusqu'à la pose effective du compteur à budget. Le client est alors facturé à un prix supérieur à celui qu'il avait obtenu par contrat avec son fournisseur. Ce processus est propice à la confusion dans l'esprit du client mais il est surtout source de coûts OSP importants.

La proposition dénommée « abandon du fournisseur X » a été unanimement acceptée par les fournisseurs et GRD. Elle a dès lors été présentée à la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE).

En parallèle, ORES a envoyé à la CWaPE et au Ministre wallon en charge de l'Énergie, un document faisant état de sa position officielle en matière d'OSP sociales. L'objectif poursuivi demeure la réduction des coûts OSP pour les GRD et de ce fait, pour la collectivité, tout en veillant à une plus grande responsabilisation des différents acteurs du marché. Outre l'abandon du

fournisseur X, qui est un point central de ce document, étaient également abordés :

- une adaptation de la procédure de déclaration en défaut de paiement des clients résidentiels impliquant plus activement les clients, les fournisseurs et les CPAS ;
- le maintien du système de compteur à budget dans le cadre du défaut de paiement, étant donné que le compteur à budget reste la meilleure réponse aux problèmes de surendettement du client ;
- la recherche d'un système de rechargement des compteurs à budget optimal, en remplacement du système actuel via les cabines téléphoniques ;
- une uniformisation et une clarification des législations fédérales et régionales en matière de protection sociale et d'octroi du tarif social ;
- une participation financière des fournisseurs dans les frais des processus OSP sociales engendrés par eux-mêmes ;
- une analyse avec les acteurs du marché afin d'envisager l'opportunité pour le client, les GRD et la collectivité, de la gestion par les GRD des clients résidentiels protégés au niveau régional et du transfert vers les GRD des clients résidentiels déclarés en défaut de paiement.

En octobre 2010, la CWaPE a publié une étude d'évaluation concernant les mesures sociales applicables en Région wallonne. Pour le processus de pose d'un compteur à budget, la proposition de la CWaPE préconise une reprise par le GRD en tant que fournisseur X de tous les clients qui refuseraient le compteur à budget, sans possibilité d'annulation en cas d'apurement de la dette. Pour les GRD mixtes wallons, cette procédure augmenterait les coûts des OSP sociales de 46 %.

ORES a proposé une solution alternative, visant à rencontrer les objectifs poursuivis par la CWaPE à savoir la diminution du nombre de coupures, un meilleur accompagnement du client ainsi que la simplification des procédures. La proposition d'ORES conduit à une réelle simplification des procédures, un renforcement du rôle du GRD en tant que facilitateur du marché et une diminution des coûts des OSP sociales du fait de l'abandon du fournisseur X.

Rapport d'activités

Elle prévoit que le GRD accompagne le client en cas de contestation de la procédure lancée à son encontre, tout en laissant la possibilité d'annuler la pose du compteurs à budget à la demande du fournisseur en cas d'apurement de la dette. Les fournisseurs, les GRD purs et la Fédération des CPAS ont marqué accord pour

cette solution. Les discussions se poursuivront en 2011 avec le régulateur wallon et Ministre wallon en charge de l'Energie.

1. Compteurs à budget gaz, clients non-protégés

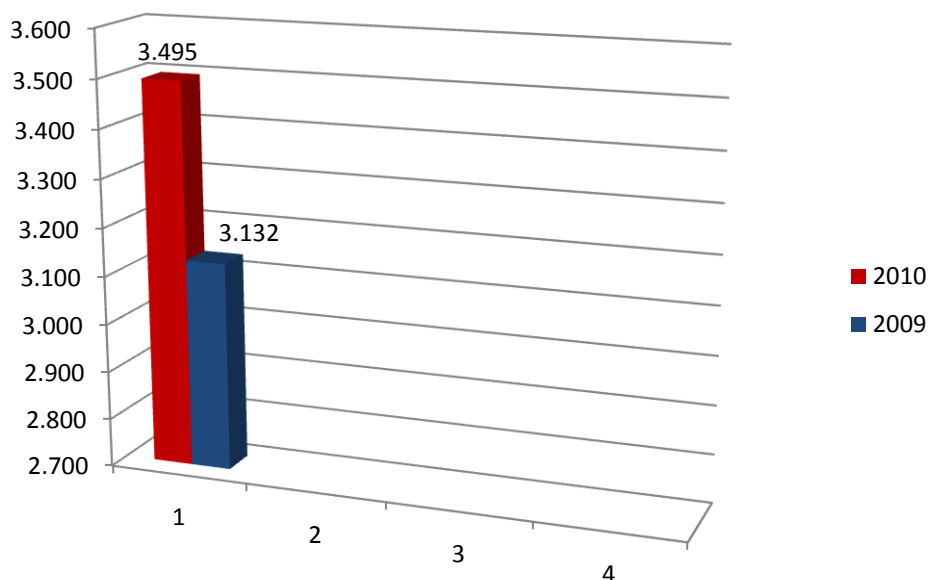
Demandes		Demandes/EAN		Placements		Coupures		Parc total	% actif
2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2010	2010
15.682	18.869	5,7%	6,9%	5.311	4.754	949	1.950	11.943	72%

2. Déménagements problématiques

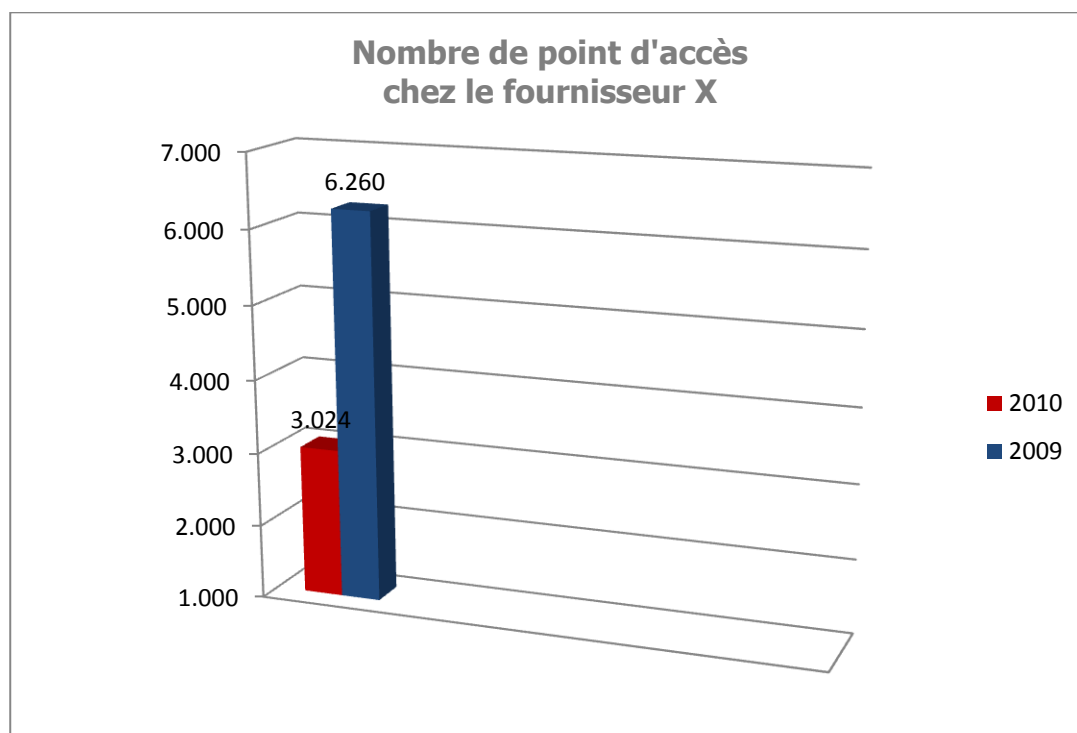
Demandes		Demandes/EAN		Coupures	
2009	2010	2009	2010	2009	2010
5.633	5.072	2,1%	1,9%	534	1.086

3. Fourniture d'énergie

**Nombre de point d'accès
chez le fournisseur social**



Rapport d'activités



4. Commissions locales pour l'énergie – Nombre de CLE

Octroi de cartes hivernales gaz		Perte de client protégé		Total	
2009	2010	2009	2010	2009	2010
1	121	175	200	176	321

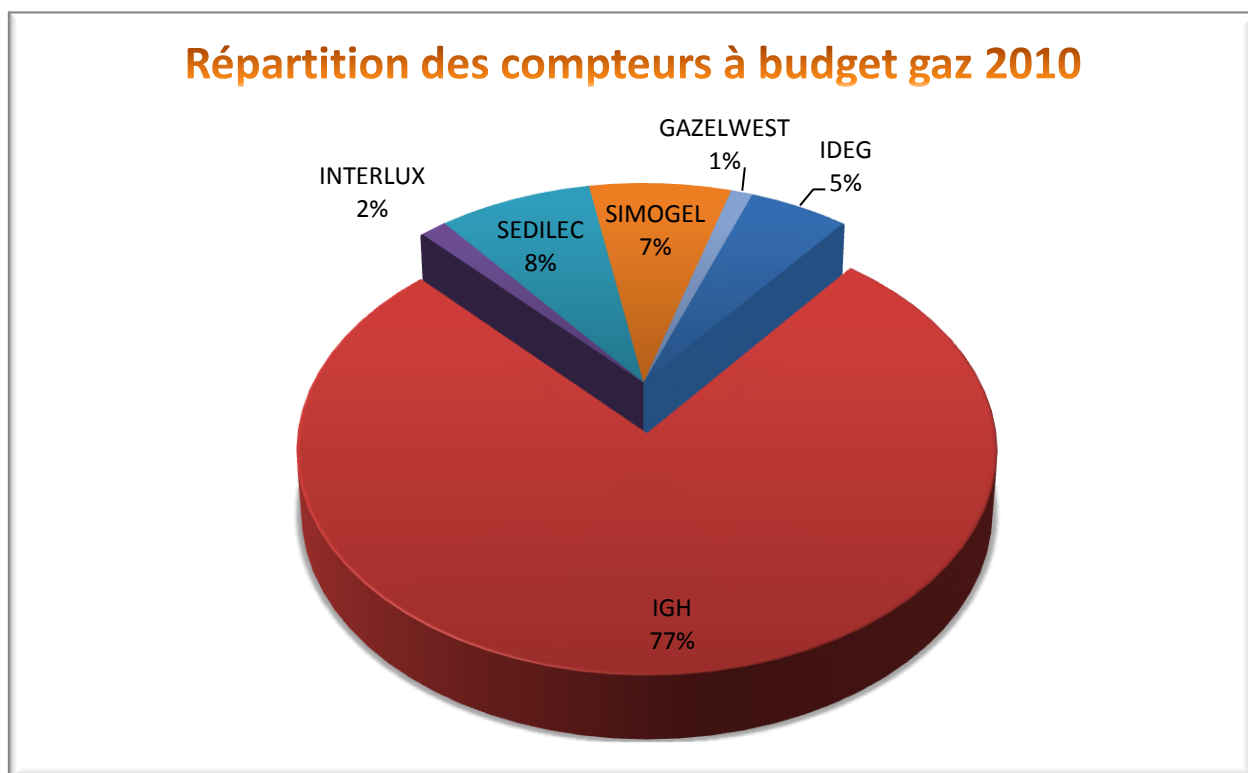
Rapport d'activités

Focus sur le compteur à budget

Fin décembre 2010, le parc global des compteurs à budget pour l'ensemble des GRD mixtes wallons s'élevait à 83.297 compteurs à budget installés (dont

52,9% actifs). Pour IGH, le nombre de compteurs à budget se porte à 8.947.

La répartition par intercommunale peut être présentée comme suit :



L'évolution annuelle du parc est de 2,4% en gaz (contre 6,7% en électricité).

Dans les communes qu'ORES dessert, 44.428 ménages sont équipés d'un compteur à budget en service. Ces compteurs sont placés à la demande des fournisseurs d'électricité ou de gaz, lorsqu'un client est en défaut de paiement. Au lieu de payer leur énergie sur facture, ces ménages prépayent leur électricité ou leur gaz au moyen d'une carte à puce qu'ils chargent pour le montant de leur choix (entre 5 et 99,99 euros), et qu'ils insèrent dans leur compteur à budget.

Le système des compteurs à budget a deux avantages. Au fournisseur, il garantit le paiement de l'énergie fournie. Au client, il permet de suivre de près la consommation de gaz et le budget qui y est consacrée.

A l'heure actuelle, les clients ont trois possibilités pour charger la carte de leur compteur à budget : les cabines téléphoniques, les bureaux d'accueil d'IGH, et certains CPAS. Les cabines sont présentes en nombre sur tout le territoire et sont accessibles en permanence : sans surprise, elles ont la préférence des utilisateurs. Plus de

6 chargements sur 10 y sont réalisés, contre 3 sur 10 dans les bureaux ORES, et moins de 1 sur 10 dans les CPAS.

Annuellement, nous enregistrons au total 774.362 transactions de rechargements tous réseaux confondus.

Or, les jours des cabines téléphoniques publiques sont comptés. Belgacom a annoncé son intention de diminuer fortement le nombre de téléphones publics dans les deux ans qui viennent, et d'arrêter fin 2012 le système de Pay-Phone qui permet de recharger les cartes via Proton dans les cabines.

ORES a donc un peu moins de deux ans pour développer, tester et mettre en service une nouvelle solution de rechargement des compteurs à budget.

Les solutions futures doivent être aussi efficaces et conviviales qu'à présent. C'est ainsi que différentes pistes sont explorées : le paiement par internet, téléphone mobile, Bancontact, cabines téléphoniques et autres bornes de rechargement.

Rapport d'activités

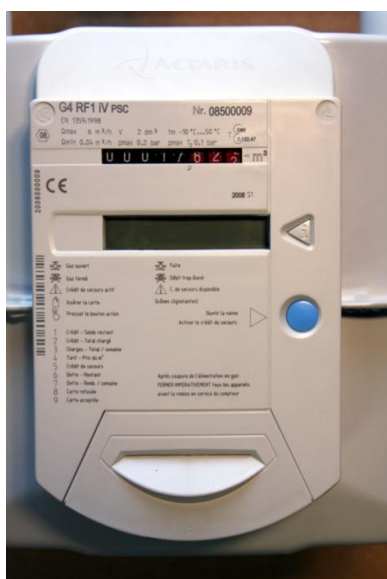
Concrètement, trois solutions sont envisagées : l'amélioration des rechargements dans les bureaux d'accueil et les CPAS, la recherche d'une nouvelle technologie de rechargement dans les lieux publics et la possibilité de rechargement à domicile.

ORES n'est pas la seule entreprise intéressée par le développement de nouveaux outils de chargement. D'autres gestionnaires de réseaux de distribution, comme Tecteo et les autres GRD purs wallons, mais aussi Eandis et Infrax en Flandre, s'y sont associés.

Une convention de collaboration a été signée début 2011 et le marché public sera conclu ensemble.

Le fait de développer un système commun va réduire les frais pour chacun des opérateurs. Il va aussi permettre d'intéresser des fournisseurs de plus haut niveau.

Le système doit être opérationnel pour septembre 2012. Le changement doit impérativement se faire avant l'hiver, période où les rechargements sont beaucoup plus nombreux.



Rapport d'activités

La gestion des réseaux

Au cours de l'année 2010, les réseaux n'ont pas été épargnés par les intempéries. La tempête Xynthia à la fin février, les tornades du 14 juillet, les inondations du week-end du 11 novembre et ensuite les importantes chutes de neige de novembre et décembre ont fortement perturbé l'approvisionnement d'énergie dans plusieurs régions de Wallonie.

Ces différents événements climatiques ont tour à tour affecté pratiquement toutes les régions de Wallonie. La mobilisation des agents sur nos réseaux a été exemplaire pour faire face à l'urgence et rétablir le plus rapidement possible l'alimentation des clients privés

d'énergie. L'efficacité des interventions a permis de limiter au minimum les temps d'indisponibilité.

Lors de chaque événement climatique, nos agents se sont mobilisés sans compter pour rétablir l'alimentation des clients privés d'énergie. L'efficacité des interventions a permis de limiter au minimum les temps d'indisponibilité.

IGH a toujours accordé une importance accrue à la qualité de son service.

Aussi, nonobstant les conditions climatiques difficiles de l'année 2010, nos indicateurs de performance basés sur le nombre, le type et le délai d'intervention sur fuite sont satisfaisants et ventilés comme suit :

Nombre de fuites réparées, détectées suite à un appel de tiers.

	Canalisations de distribution			Branchements			Total général
	Moyenne pression	Basse pression	Total	Extérieur	Intérieur	Total	
2009	28	42	70	271	197	468	538
2010	24	37	61	306	172	478	539

Nombre de fuites réparées, détectées par recherche systématique de fuite de gaz.

	Canalisations de distribution			Branchements			Total général
	Moyenne pression	Basse pression	Total	Extérieur	Intérieur	Total	
2009	35	47	82	91	7	98	180
2010	17	16	33	67	5	72	105

Nombre de fuites réparées dans des canalisations de distribution, scindées en canalisations moyenne et basse pression, relevées par type de matériau.

Nombre de fuites sur les canalisations de distribution moyenne pression
2009

Type de matériau	Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Acier	48	771,217	6,2
Polyéthylène	15	811,074	1,8
Fonte	0	0	
PVC	0	0	
Total	63	1582,291	4,0

Rapport d'activités

2010

Type de matériau	Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Acier	31	776,353	4,0
Polyéthylène	10	863,880	1,2
Fonte	0	0	
PVC	0	0	
Total	41	1.640,233	2,5

Nombre de fuites sur les canalisations de distribution basse pression.

2009

Type de matériau	Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Fonte grise	0	0	
Fonte nodulaire	4	111,028	3,6
Acier	43	1.277,430	3,4
Fibro-ciment de diamètre ≤ 100 mm	0	0	
Fibro-ciment de diamètre > 100 mm	0	0	
PVC	3	11,634	25,8
Polyéthylène	39	2.224,161	1,8
Total	89	3.624,253	2,5

2010

Type de matériau	Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Fonte grise	0	0	
Fonte nodulaire	1	110,834	0,9
Acier	25	1.272,456	2,0
Fibro-ciment de diamètre ≤ 100 mm	0	0	
Fibro-ciment de diamètre > 100 mm	0	0	
PVC	0	9,836	0,0
Polyéthylène	27	2.274,805	1,2
Total	53	3.667,931	1,4

Rapport d'activités

Nombre de fuites réparées sur branchements (extérieur et intérieur).

	Nombre de fuites	Nombre de branchements	Nombre de fuites par 100 branchements
2009	566	287.332	0,197
2010	550	290.976	0,189

Nombre de km de canalisations de distribution moyenne et basse pression qui ont été contrôlés dans le cadre de la recherche systématique des fuites.

	Nombre de km de canalisations de distribution qui ont été contrôlés	
	2009	2010
Canalisations de distribution moyenne pression	254,670	338,485
Canalisations de distribution basse pression	867,931	710,411
Total	1 .122,601	1.048,896



Rapport d'activités

Charte des impétrants

Plus de sécurité et une meilleure coordination sur les chantiers

Le 30 avril 2009, le Parlement wallon a adopté le décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers, sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau, appelé communément le décret « Impétrants ». Pour être applicable, il devait être exécuté par plusieurs arrêtés du Gouvernement wallon, qui fixeraient les dispositions pratiques indispensables à sa mise en œuvre.

Les difficultés rencontrées lors de la rédaction des deux premiers avant-projets d'arrêtés du Gouvernement wallon ont mis en évidence la complexité de la matière et l'impossibilité d'aboutir à des positions communes entre les différents intervenants. Force a été de constater que le décret était trop ambitieux et qu'il devait être repensé d'une manière plus pragmatique.

Conscient de ces difficultés, le Ministre Paul Furlan, a d'ailleurs déjà proposé à deux reprises au Gouvernement wallon de reporter l'entrée en vigueur du décret à la date ultime du 31 décembre 2011.

Dans l'attente d'une refonte de la législation et soucieux d'améliorer la sécurité sur les chantiers, ORES – en sa qualité de société filiale assurant l'exploitation journalière des GRD mixtes wallons - et d'autres impétrants actifs sur le territoire wallon, se sont engagés de manière volontariste à respecter une charte, qui reprend les obligations suivantes :

- l'adhésion au portail fédéral géré par l'ASBL CICC (point de Contact fédéral Informations Câbles et Conduites) ;
- la transmission des informations relatives au repérage des installations souterraines au plus tard dans les 15 jours ouvrables qui suivent la demande reçue de CICC ;
- la visite sur place d'un agent, et le cas échéant la prise en charge de sondages, en cas de discordance entre les informations reçues et les relevés sur le terrain ;
- l'utilisation du géo-référentiel PICC (Projet Informatique de Cartographie Continue) de la Région Wallonne ;
- l'envoi des projets de pose de réseaux de plus de 250 mètres aux autres impétrants ;
- l'examen de l'opportunité d'une coordination de ces chantiers ;
- l'étude d'une plate forme wallonne d'échange d'informations et de coordination des chantiers.

La charte des Impétrants a été signée par 21 entreprises actives dans les secteurs de l'électricité, du gaz naturel, de l'eau et des télécommunications le 1^{er} mars 2011 au cabinet du Ministre Paul Furlan.

Elle doit entrer en vigueur le 30 juin 2011, date à partir de laquelle les demandes de plans adressées aux signataires s'opéreront via une seule et même adresse internet.

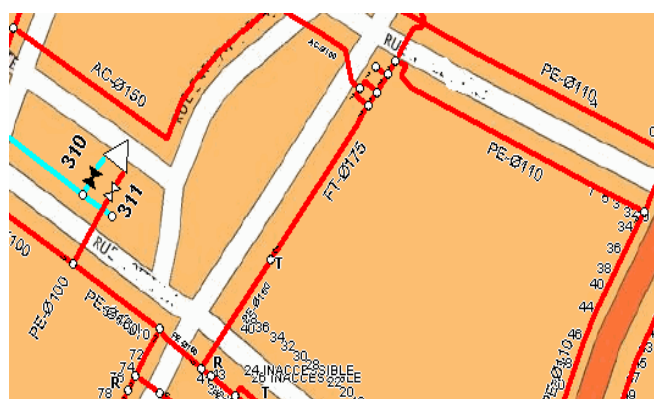
Cartographie : à la pointe de la technologie

Lors de l'élaboration de la charte Impétrants, la cartographie et le géo-référencement étaient au centre des préoccupations de tous.

Depuis plusieurs années, d'importants efforts sont consentis pour adapter et moderniser les outils logiciels utilisés pour l'établissement et la mise à jour des plans des réseaux. Plus de 50 dessinateurs sont chargés de ce travail.

Les plans sont non seulement indispensables à la réalisation des missions du gestionnaire de réseau au quotidien mais ils sont aussi les garants d'une bonne information des entrepreneurs et des autres sociétés dites d'utilité publique.

Aujourd'hui, IGH dispose de systèmes de cartographie à la pointe de la technologie. Les cartes et des plans de repérage mis à jour sont interconnectés avec différentes bases de données servant à l'exploitation des réseaux et peuvent être consultés directement sur les PC portable par des techniciens.



Rapport d'activités

Les réseaux et compteurs intelligents : Smartgrid et Smartmetering

Aujourd'hui, les sources de production décentralisées se multiplient : éolien, photovoltaïque, ...

L'intégration progressive de productions sur la base de ces énergies renouvelables induit des changements importants :

- un changement de logique : la demande devra s'aligner de plus en plus sur l'offre ;
- une gestion différente des réseaux électriques haute, moyenne et basse tensions : les flux d'énergie peuvent s'inverser et aller de l'aval, du producteur – consommateur, vers des niveaux de tension plus élevés ;
- des investissements complémentaires seront nécessaires pour faire face aux risques de surtension ou de congestion lorsque la production ne sera pas absorbée localement ;
- un nouveau concept, le « smart grid » : le réseau intelligent est une alternative partielle au renforcement pur et simple des réseaux face à une production de moins en moins prévisible. Il permet une gestion plus intelligente de la demande. Il devrait permettre le développement optimal des productions décentralisées tout en limitant les investissements complémentaires à réaliser par rapport à une approche classique ;
- la mise en place de nouveaux modèles de marché : le concept « smart grid » implique des actions sur la demande à l'initiative, par exemple, d'un GRD. De nouvelles relations devront être définies et organisées entre les différents acteurs du marché ;
- une prise en charge des coûts du réseau de distribution par les différents utilisateurs doit être envisagée à terme, qu'ils soient consommateurs, producteurs ou « prosumers¹⁴ ».

Quelles initiatives ?

Depuis sa création, ORES, au nom des GRD mixtes wallons, s'est impliqué dans l'analyse de la problématique Smart Grid/Smart Metering notamment:

- en créant un service dédié au sein d'ORES dont la mission principale consiste à mener la réflexion sur les évolutions possibles à (très) long terme du contexte dans lequel évoluent les réseaux afin de conduire le changement dans la gestion et les activités des GRD, actuelles et futures, et ce, en collaboration avec les autres départements de l'entreprise ;

- en lançant un projet pilote portant sur 1.250 compteurs électricité et 250 compteurs gaz dont l'objectif est, d'une part, de tester les fonctionnalités des compteurs intelligents et les systèmes de communication utilisés et, d'autre part, d'avoir une meilleure visibilité sur les aspects économiques tels que les coûts d'installation et d'exploitation de cette technologie ;
- en participant à différentes initiatives menées par des associations belges telles que la plateforme B-EEGI, animée par ELIA ayant pour objectif de renforcer la collaboration entre les gestionnaires de réseaux de distribution et le gestionnaire de transport belges et d'autres plates-formes européennes telles que EDSO4SG et Eurelectric visant à partager des connaissances ;
- en suivant d'une part, via la plate-forme B-EcoGrid (ORES, ELIA, EANDIS), le projet européen EcoGrid se déroulant au Danemark et, d'autre part, le projet InovGrid (Portugal) via sa participation au groupe de référence ;
- en collaborant avec le milieu académique. ORES, en tant que société exploitante des gestionnaires de réseaux de distribution d'énergies, a décidé d'étudier de façon approfondie les sujets liés aux Smart Grids/Smart Metering en général et à l'Intégration des Sources d'Énergie renouvelables (SER) sur les réseaux électriques de distribution. Dans ce but, ORES finance une Chaire couvrant ce domaine et localisée à la Faculté Polytechnique de Mons.

ORES initiera en 2011 une étude intégrant différents scénarii et ayant pour but d'estimer au mieux les montants et types d'investissements à réaliser.

ORES participe à la plate-forme REDI – groupe de réflexion sur le développement de Réseaux Électriques Durables et Intelligents – mise en place en Région wallonne et dont les travaux intégreront certainement cette dimension économique.

¹⁴ «Prosumer» contraction des termes «producer» et «consumer» utilisés en anglais

Rapport d'activités

Vers l'installation d'une nouvelle 'Clearinghouse'

Dans le marché libéralisé de l'Énergie, les différents acteurs (fournisseurs, gestionnaires de réseau de distribution, transporteurs) doivent s'échanger certaines informations. Lorsqu'un client change de fournisseur, par exemple, le nouveau fournisseur informe le GRD concerné ; celui-ci enregistre le changement dans le registre d'accès, informe l'ancien fournisseur et lance le relevé des index, dont il communiquera le résultat à l'ancien et au nouveau fournisseur.

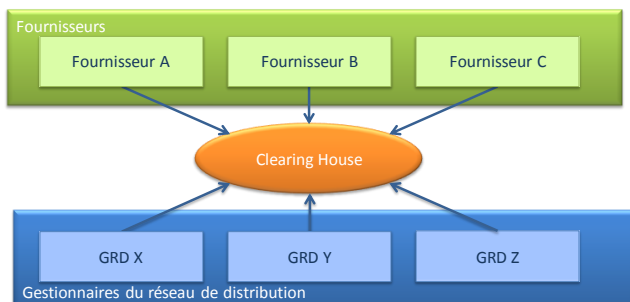
Les échanges d'information entre les différents opérateurs du marché sont régis par un langage commun, défini dans un protocole de communication baptisé MIG (Message Implementation Guide).

Le MIG fixe toutes les procédures d'échange d'informations et de données entre les fournisseurs et les GRD dans le contexte des processus de marché, dont notamment la structure des messages informatiques à échanger.

Il permet donc de véhiculer des informations capitales.

Au centre de ces échanges, on trouve une Clearinghouse où transitent les messages émanant tant des fournisseurs que des GRD.

Jusqu'à ce jour, ORES et Eandis ont eu une Clearinghouse commune : Indexis.



À la fin de l'année 2008, ORES et Eandis avaient demandé à Indexis de réaliser une pré-étude en vue du remplacement des applications informatiques liées à ces échanges d'information.

En effet, depuis l'ouverture des marchés de l'Énergie, ces applications ont atteint un point critique. Elles étaient devenues très complexes à modifier avec, pour conséquence, des coûts et risques plus élevés à chaque nouvelle version du MIG.

Par ailleurs, le développement d'une nouvelle plateforme informatique Clearinghouse pour certains GRD offrait l'opportunité d'une révision fondamentale du MIG.

Le MIG a connu une croissance organique et est devenu par conséquent très complexe. Tous les GRD belges se sont associés début 2009 dans une initiative baptisée MIG 2012. L'objectif était la simplification du MIG et sa préparation à l'évolution des technologies avec l'avènement futur des compteurs et réseaux intelligents – soit rendre le MIG « Smartmeter Ready ».

En juillet 2009, les GRD ont communiqué leur liste de propositions d'amélioration aux fournisseurs.

En septembre 2009, les discussions entre les GRD et les fournisseurs ont démarré dans des groupes de travail. Ces discussions se sont avérées très difficiles vu que les régions n'ont pas aujourd'hui une vue commune sur l'approche « Smart ». De plus, malgré le fait que le nouveau MIG et la constitution d'une Clearinghouse unique soient deux dossiers séparés, les deux discussions se sont vite emmêlées.

En janvier 2010, une nouvelle proposition a été mise sur la table : l'abandon du MIG 2012 et l'implémentation du nouveau MIG en deux phases. La première phase est le MIG 5 prévu pour 2012 qui vise quelques améliorations des processus de marché actuels. La deuxième phase est le MIG 6 qui vise à simplifier les processus de marché et rendre les processus de marché « Smartmeter Ready », et dont l'implémentation est prévue pour 2015.

En parallèle des discussions sur la création d'une plateforme unique Clearinghouse ont progressé entre Eandis, ORES, Infrax et Sibelga, si bien que le 22 septembre 2010 les quatre opérateurs ont signé un *Memorandum of Understanding* – ou protocole d'entente – qui prévoit la création d'une Clearinghouse commune et uniforme pour la mi-2015, sur la base du MIG 6.

Ce développement en commun présentera non seulement des avantages en termes de réduction des coûts pour les quatre opérateurs mais sera également profitable aux fournisseurs d'énergie qui n'auront plus qu'un seul point de contact pour la quasi-totalité du territoire belge.

Cette nouvelle Clearinghouse se nomme Atrias, en référence à l'atrium de la Rome antique, la cour intérieure centrale donnant accès à toutes les autres pièces de la maison.

Rapport d'activités

Proximité et accessibilité

Le client est au cœur des préoccupations d'ORES, société filiale chargée de l'exploitation journalière et opérationnelle d'IGH. En 2011, les collaborateurs de l'entreprise seront davantage encore mobilisés en ce sens. L'un des objectifs majeurs vise à accroître la facilité d'accès aux services d'ORES pour tous les clients et à améliorer la qualité des services rendus.

Pour ce faire, plusieurs projets ont été lancés en 2010 dans le cadre du programme Accessibilité. ORES entend répondre aux attentes des clients et partenaires des GRD en recherche d'un contact personnalisé et interactif, via le canal de communication le plus approprié. Ces projets touchent à quatre domaines spécifiques:

- **Dynamisation du site Internet**

À côté du site web d'IGH, le site web d'ORES va être entièrement repensé sur la base d'une approche différenciée selon les catégories de clients : le marché résidentiel, le marché professionnel, les partenaires institutionnels et les fournisseurs d'énergie.

Dans un premier temps, les clients y retrouveront une information personnalisée sur les services qu'ORES peut leur apporter : demande de travaux, relève de compteur, règlement d'un déménagement, primes, etc. Les informations seront plus accessibles grâce à une navigation plus aisée et la mise à disposition de services en ligne. Dans une seconde phase, le site www.ores.net proposera de nouvelles fonctionnalités et davantage d'interactivité, par exemple dans le suivi des dossiers.

Actuellement, le site web de la filiale des GRD enregistre près de 700.000 visites par an, un chiffre en constante augmentation.

- **Amélioration de l'accessibilité téléphonique**

En 2010, le centre d'appel d'ORES a enregistré près d'un million d'appels. Plusieurs aménagements ont déjà été mis en place dans le sens d'une meilleure accessibilité, notamment :

- * la création, en mai 2010, d'un accès spécifique pour les partenaires professionnels d'ORES et des GRD (électriciens, chauffagistes, architectes), de même que celle d'un espace dédié sur le site web ;
- * la possibilité pour l'ensemble des clients d'être recontactés par téléphone pour toute demande de travaux ;
- * une interface informatique permettant au personnel chargé de conseiller la clientèle d'accéder aux informations des clients

plus rapidement et ainsi, de traiter les appels dans un laps de temps plus court.

« L'accessibilité souhaitée par les clients, la qualité du service en plus ! »

ORES entend aller encore plus loin et améliorer son service téléphonique, tant au niveau de la qualité de la réponse donnée que du temps de traitement. Pour ce faire, ce projet identifiera les actions complémentaires à mettre en place, notamment sur la base d'enquêtes de satisfaction auprès des clients.

- **Des personnes de contact pour les travaux spécifiques**

Dans des situations particulières qui sortent des travaux dits standards, comme par exemple les raccordements d'immeubles collectifs, la construction de lotissements ou encore les raccordements en haute tension, il est important d'offrir un suivi plus spécifique. Les clients d'IGH ainsi que les partenaires professionnels disposeront bientôt d'un interlocuteur qui pourra prendre en charge leurs questions techniques et administratives dans le cadre des travaux. Globalement, en 2010, le volume y correspondant représentait plus de 215.000 demandes de travail.

- **Un réseau de points de contact plus étendu**

Les moments d'interaction physique avec les clients sont aussi visés par le programme Accessibilité. ORES a la volonté d'offrir aux clients des GRD un service de proximité avec des points de contact où une information sur la filiale et ses services sera disponible. Outre les bureaux d'accueil, dont la vocation et l'aménagement vont être repensés, l'entreprise envisage d'installer dans de nombreuses communes des « stands infos » où le grand public pourra trouver toute une série de documents utiles.

En plus de ces développements, un dispositif complet permet de mesurer la satisfaction des clients. Depuis le tout premier contact jusqu'à l'intervention des services techniques et le paiement de la facture, le processus d'interaction fait l'objet d'un suivi. Cela permet à ORES, conformément à sa stratégie de proximité, de proposer et de faire évoluer des solutions adaptées à chaque segment de clientèle.

Rapport d'activités

Indice de satisfaction d'ORES

Questions posées	Résultats
Le traitement de votre demande par nos services (offre, informations communiquées, délai de réponse, rencontre de vos attentes...) ?	78,08%
La qualité des travaux que nous avons effectués (qualité des finitions, propreté, réfection des trottoirs...) ?	84,06%
Notre personnel (amabilité, professionnalisme...) ?	91,53%
Comment jugez-vous la qualité de notre service ?	86,36%



Rapport d'activités

Nouveau siège social d'ORES

La fin des années 1990 a vu la création d'une structure organisationnelle au niveau de la région wallonne.

La libéralisation du secteur de la distribution d'électricité et de gaz et la création d'ORES ont complété ce processus.

Sur proposition de son Comité de direction, le Conseil d'administration d'ORES a décidé :

- de regrouper sur trois sites ses services centralisés opérationnels : Namur (en rachetant les installations d'ELIA), Strépy-Bracquegnies (La Louvière) et Aye (Marche-en-Famenne) ;
- de regrouper sur un site les services informatiques : Louvain-la-Neuve ;
- de créer un nouveau siège social regroupant pour l'essentiel l'ensemble des services support ;

tout en maintenant les sept services régionaux d'exploitation.

Le choix de l'implantation de ce nouveau siège social s'est porté sur le site de l'Aéropole de Gosselies (Charleroi).

La proposition faite aux Conseils d'administration des intercommunales mixtes a été de poursuivre la politique qui a prévalu pour les sites de Aye et Strépy, à savoir l'achat et la construction en copropriété des installations abritant exclusivement des services centralisés.

Rapport d'activités

Extension du réseau de distribution de gaz

Les Bons Villers

Les Bons Villers est une commune hennuyère historiquement affiliée en IDEG.

Alors qu'IDEG n'a pas prévu, à quelque terme, de distribuer le gaz sur le territoire de la commune, il est apparu qu'IGH désirait procéder à un bouclage de son réseau gaz sur les communes limitrophes – bouclage qui doit passer sur le territoire de Les Bons Villers et qui permet dès lors la distribution de gaz à partir du réseau IGH.

Compte tenu de la désignation d'IDEG par le Gouvernement wallon en qualité de gestionnaire de réseau de distribution de Gaz limitée au 31 décembre 2010 mais également du caractère enclavé de la commune jusqu'alors entourée de communes desservies par IGH et du projet d'alimentation en gaz de la commune par IGH, Les Bons Villers a pris la décision, par délibération du 9 novembre 2009 de s'affilier à IGH et de solliciter la désignation d'IGH en qualité de GRD Gaz pour son territoire en lieu et place d'IDEG.

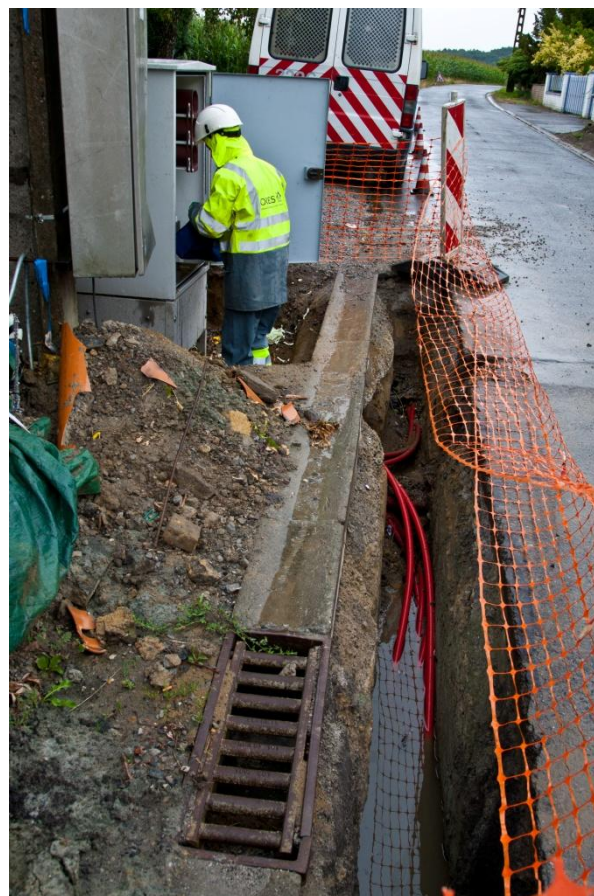
L'Arrêté du Gouvernement wallon désignant IGH en qualité de gestionnaire de réseau de distribution de Les Bons Villers est intervenu le 18 novembre 2010 et les travaux d'alimentation sont en cours.

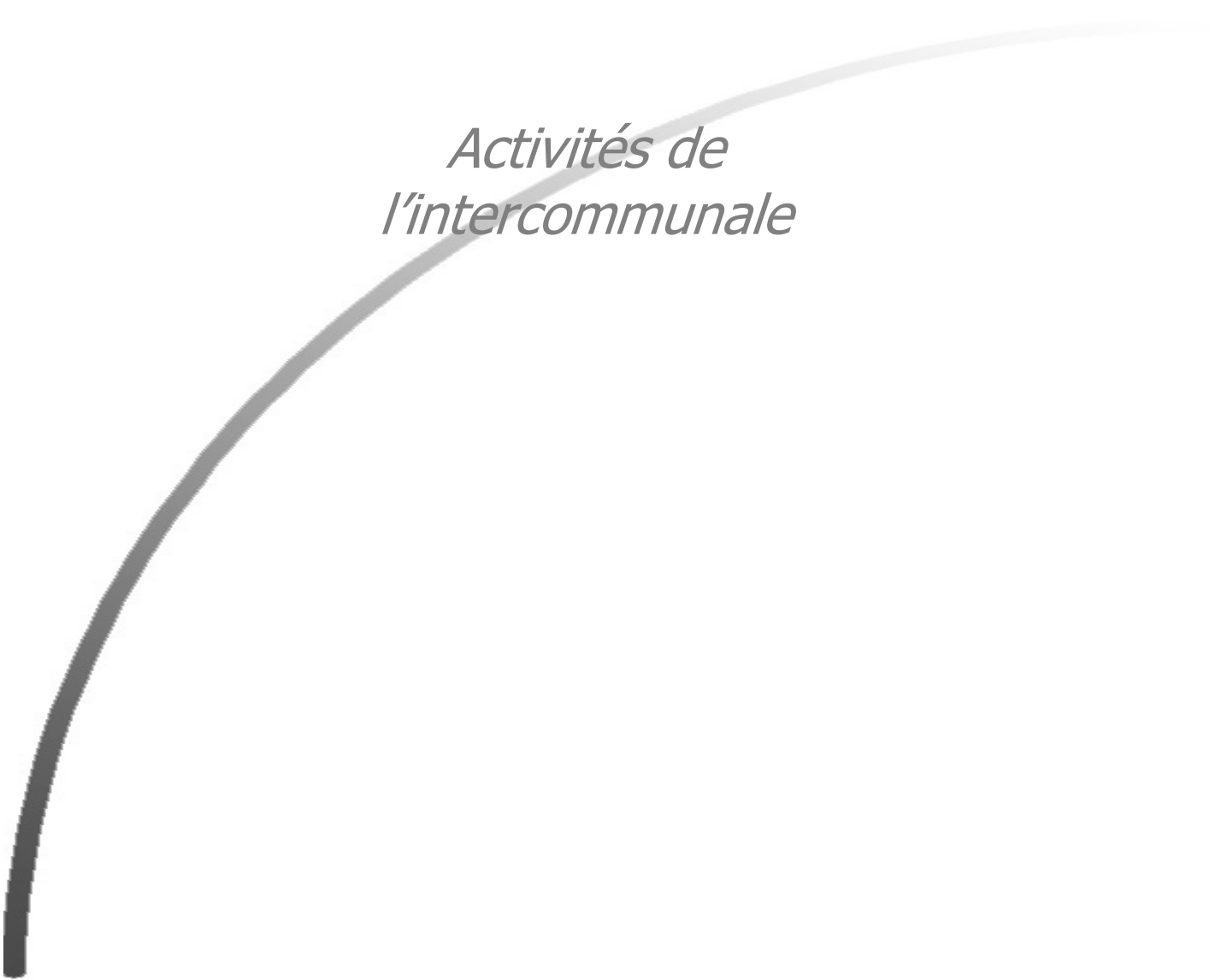
Lens

IGH, dans ses plans d'extension et d'adaptation, a prévu d'étendre son réseau de distribution de gaz au territoire de la commune de Lens jusqu'alors non desservi par IGH.

Après les études de rentabilité nécessaires, les travaux débiteront à la fin du premier semestre 2011 et s'étaleront sur une durée estimée à deux ans.

Les démarches nécessaires relatives à l'affiliation de la commune à IGH et la désignation de cette dernière en qualité de gestionnaire de réseau de distribution de Gaz sont actuellement en cours.

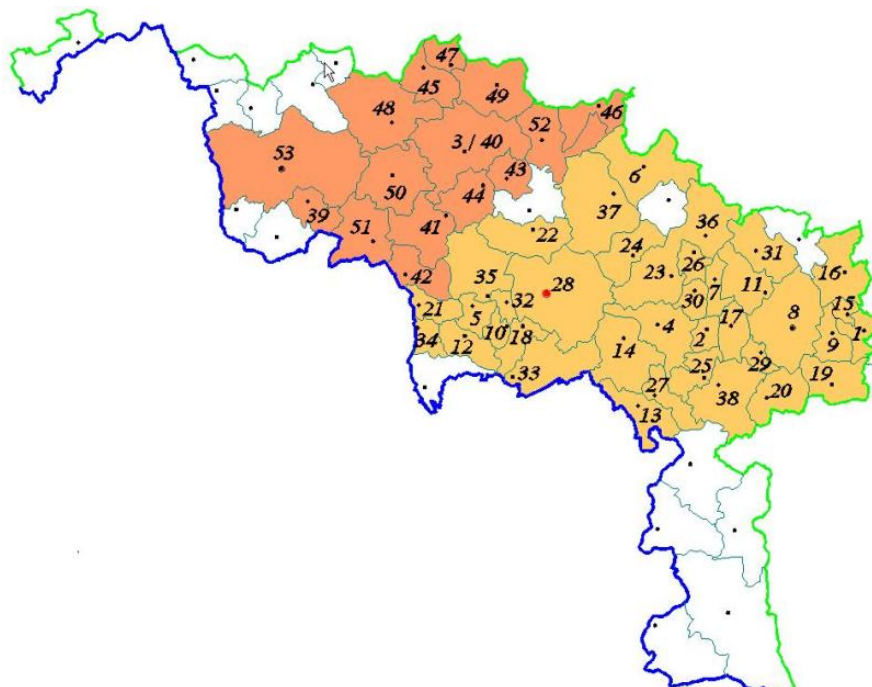




*Activités de
l'intercommunale*

Activités de l'intercommunale

IGH – Territoire desservi villes et communes associées



N°	Communes
1	Aiseau-Presles
2	Anderlues
3	Ath
4	Binche
5	Boussu
6	Braine-Le-Comte
7	Chapelle-Lez-Herlaimont
8	Charleroi
9	Châtelet
10	Colfontaine
11	Courcelles
12	Dour
13	Erquelinnes
14	Estinnes
15	Farciennes
16	Fleurus
17	Fontaine-L'Evêque
18	Frameries
19	Gerpinnes
20	Ham-sur-Heure/Nalinnes
21	Hensies
22	Jurbise
23	La Louvière
24	Le Roeulx
25	Lobbès
26	Manage
27	Merbes-le-Château

N°	Communes
28	Mons
29	Montigny-Le-Tilleul
30	Morlanwelz
31	Pont-à-Celles
32	Quaregnon
33	Quévy
34	Quiévrain
35	Saint-Ghislain
36	Seneffe
37	Soignies
38	Thuin
39	Antoing
40	Ath
41	Beloeil
42	Bernissart
43	Brugellette
44	Chièvres
45	Ellezelles
46	Enghien
47	Flobecq
48	Frasnes-lez-Anvaing
49	Lessines
50	Leuze-en-Hainaut
51	Peruwelz
52	Silly
53	Tournai

Activités de l'intercommunale

Synthèse des investissements réalisés en 2010

Réseau Basse Pression

En assainissement

Les investissements de cette rubrique concernent : le remplacement de l'actif à la fin de la durée de vie de celui-ci, les travaux réalisés dans les installations de contrôle du réseau, le déplacement de réseaux et les mesures prises afin d'améliorer la qualité des fournitures ou au profit de l'environnement.

En extension

Les investissements de cette rubrique concernent : le raccordement de nouveaux utilisateurs au réseau de distribution et les renforcements du réseau existant afin de pouvoir satisfaire à une augmentation générale du volume de l'énergie transportée.

Cabines

Il a été procédé au **remplacement** (ou l'aménagement) de cabines, coffrets ou équipements aux localisations suivantes :

- Région de Tournai :
 - * Hospital CPAS d'Ath
 - * A Chièvres, Logis Militaire
 - * A Ath, La Floridienne
 - * A Marquain, Reinshagen
- Région de Mons
 - * Facultés polytechniques
 - * Institut provincial de Ghlin
 - * A Spiennes, cabine Gontrand Bachy
 - * A Maisières, cité des espinnois
 - * A Mons, ex-gazomètre
 - * A Le Roeulx, Cimetière
 - * A Boussu, Foyer Moderne
 - * A Saint-Symphorien, Duquesne
- Région de Charleroi
 - * A la prison de Jamioulx
 - * A Ransart, cabine Tailley
 - * A la piscine de Gosselies
 - * A la crèche communale de Montignies-Sur-Sambre
 - * A Erquennes, cabine Erquennes
 - * A Pont de Loup ; cabine Campinaire
 - * A Ransart, Cité Tolaire

Il a été procédé au placement de **nouveaux** coffrets, cabines ou équipements :

- Région de Tournai :
 - * Clos Fleurière à Froyennes
- Région de Mons :
 - * A Mons, cabine Infrabel

- * A Mons, cabine Iscal
- * A Nimy, cabine Valérie Mathys
- * A Mons, chaussée du Roeulx
- * A Baudour, Arcea
- * A Ghlin, H&M
- * A Mons, Les Florales

- Région de Charleroi :
 - * A Courcelles, cabine Agral
 - * A Marchienne, Enel
 - * A Erquennes, Arts et Métiers
 - * A Gosselies, Ecoplast

Canalisations

Il a été procédé au **remplacement** de 12,5 km de canalisations :

- 9,2 km pour cause de vétustés ou raison technologique dont :
 - * Fontaine-L'Evêque – rue Jules Despy 2,4 km
 - * Tournai – rue Guillaume Charlier 1,5 km
 - * Lessines – rue du château d'eau 1,0 km
 - * Ogy – rue Wardois 1,0 km
 - * Tournai – bvd Eisenhower 0,9 km
 - * Chatelet – rue Sainte Barbe 0,5 km
 - * Ath – rue de Brantignies 0,4 km
 - * Haine-st-Paul – Chaussée de Mons 0,3 km
 - * Tournai – Roc St Nicaise 0,2 km
 - * Loverval – rue des Sapins 0,2 km
 - * Le solde est composé de longueur inférieure 0,1 km
- 1,8 km pour raison d'amélioration de site et adaptation de voiries :
 - * Tournai – rue diverses 0,9 km
 - * Frameries – rue de Mons 0,4 km
 - * Tournai – rue Perdue 0,3 km
 - * Jumet – chée de Bruxelles 0,2 km
 - * Le solde est composé de longueur inférieure à 0,1 km
- 0,6 km pour engorgement et chute de pression :
 - * Hornu – cité de Moustier 0,4 km
 - * La Bouverie – rue Emile Vandervelde 0,2 km
- 0,4 km pour raison d'augmentation de consommation :
 - * Flenu – rue du petit champ 0,4 km
- 0,4 km pour raison de sécurité :
 - * Divers petits travaux.
- Le solde ayant été réalisés sur divers chantiers de moindre envergure

Il a été **placé** 37,3 km de canalisations :

- 18,2 km En zone gaz: Nouv.cli. résidentiels:
 - * Gilly – quartier Joseph Gaily 1,0 km
 - * Pont-de-Loup – rue de la résistance 0,8 km

Activités de l'intercommunale

- * Loverval – allée des Templiers 0,6 km
- * Fleurus – rue de Bonsecours 0,5 km
- * Ellezelles – cité des collines 0,5 km
- * Mont-sur-Marchiennes – rue de Marcinelle 0,4 km
- * Jumet – rue des Carrières 0,4 km
- * Seneffe – avenue des Tulipes 0,3 km
- * Wanfercée-Baulet – Avenue Victor Larock 0,3 km
- * Gerpinnes – rue Albert 1^{er} 0,3 km
- * Mont-St-Aldegonde – rue de la Rosière 0,2 km
- * Jumet – rue Lambillotte 0,2 km
- * Marcinelles – av. Eugène Mascaux 0,2 km
- * Roux – rue de Wallroux 0,2 km
- * Mons – rue des Canoniers 0,2 km
- * La Louvière – rue des Fonds Gaillards 0,2 km
- * Jumet – rue Loos 0,2 km
- * Bouffoulx – rue de l'Ermitage 0,2 km
- * Bernissart – rue Lotard 0,2 km
- * Le solde est composé de longueur inférieure à 0,2 km
- 9,2 km pour Ext.rés: Lotissements/ZA: Nouv.cli. résidentiels :
 - * Soignies – chemin du Tour 0,7 km
 - * Warchin – rues diverses 0,7 km
 - * Frameries – rue de la Station 0,5 km
 - * Havré – rue du Rapois 0,3 km
 - * Wihéries – Rue des Chênes 0,3 km
 - * Quaregnon – Rue de Lamberchies 0,2 km
 - * Obourg – rue Taille-Coleau 0,2 km
 - * Morlanwelz – rue Julien Lahaut 0,2 km
 - * Mont-St-Aldegonde – rue de Vierset 0,2 km
 - * Montignies-Sur-Sambre – rue Grimard 0,2 km
 - * Epinois – rue Zulmar Hecq 0,2 km
 - * Carnières – chée de Brunehaut 0,2 km
 - * Le solde est composé de longueur inférieure à 0,2 km
- 2,5 km pour clients résidentiels hors zone gaz :
 - * Ath – clos du Tima 0,5 km
 - * Petit-Enghien – avenue Jules Carlier 0,2 km
 - * Basècles – rue des Carrières 0,2 km
 - * Le solde est composé de longueur inférieure à 0,2 km
- 1,3 km pour plan ext réseau – nouveau client industriel :
 - * Hornu – rue de Miniaux 1,3 km
- 1,9 km pour amélioration efficacité de réseau :
 - * Beloeil – Résidence le Moulin à Vent 0,8 km
 - * Lessines – Chemin du Mouplon 0,3 km
 - * Maffles – Chaussée de Mons 0,2 km
 - * Audregnies – chaussée Brunehaut 0,2 km
 - * Erquennes – rue de Grand-Reng 0,2 km
 - * Le solde est composé de longueur inférieure à 0,2 km

- 0,7 km pour augmentation de consommation :
 - * La Bouverie – rue des Quatre Bonniers 0,3 km
 - * Nimy – rue Mathys 0,2 km
 - * Maisières – rue Grande 0,1 km
- 0,2 km pour engorgement et chutes de pression :
 - * Gosselies – rue de Namur 0,1 km
 - * Leuze-en-Hainaut – avenue des Flandre 0,1 km
- 0,1 km pour amélioration site et adaptation voiries :
 - * Mons & Anderlues 0,1 km
- Le solde ayant été réalisés sur divers chantiers de moindre envergure

Branchements

Nous avons procédé au **remplacement** de 5.353 branchements :

- 2.311 pour la région de Charleroi
- 2.789 pour la région de Mons-La Louvière
- 253 pour la région de Tournai

Nous avons installé 2.748 **nouveaux** branchements pour de nouveaux clients résidentiels :

- 906 pour la région de Charleroi.
- 1.286 pour la région de Mons-La Louvière.
- 556 pour la région de Tournai

Comptages dont compteurs à budget

Nous avons remplacé 3.248 compteurs et placé 5.157 nouveaux compteurs.

A la suite à la demande des fournisseurs, nous avons dû placer beaucoup plus de compteurs à budget que prévu budgétairement.

Nous avons placé 6.067 compteurs répartis comme suit :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| • Charleroi | 2.585 compteurs |
| • Mons - La Louvière | 2.758 compteurs |
| • Tournai | 724 compteurs |

Réseau Moyenne Pression

En assainissement

Les investissements de cette rubrique concernent : le remplacement de l'actif à la fin de la durée de vie de celui-ci, les travaux réalisés dans les installations de contrôle du réseau, le déplacement de réseaux et les mesures prises afin d'améliorer la qualité des fournitures ou au profit de l'environnement.

En extension

Les investissements de cette rubrique concernent : le raccordement de nouveaux utilisateurs au réseau de

Activités de l'intercommunale

distribution et les renforcements du réseau existant afin de pouvoir satisfaire à une augmentation générale du volume de l'énergie transportée.

Stations réception et poste répartition

En assainissement

Il a été réalisé des travaux de renouvellement aux postes de réception de Wasmuel, Quevaucamps et Kain.

En extension

Il a été réalisé des travaux au poste de Ghislenghien – Ath 2; notamment l'installation d'un nouveau télécontrôle.

Canalisations et branchements

En assainissement

5.353 **branchements** ont été remplacés.

Au niveau du **réseau**, 9 km de canalisations ont été remplacés :

- 5,5 km pour le remplacement de canalisations vétustes.
 - * 2,8 km à Orcq – rue de l'ancienne potence
 - * 1,4 km à Ghislenghien – chaussée de Bruxelles
 - * 1,3 km à Ghislenghien – chaussée de Grammont
- 1,4 km sont dédiés aux déplacements de conduites suite à des travaux de voirie.
 - * La Louvière, bvd des Droits de L'Homme : 0,8 km
 - * Ghlin, route de Wallonie : 0,2 km
 - * Landelies, rue Albert 1er : 0,1 km
 - * ...
- 1,8 km pour résoudre des problèmes d'engorgement et chute de pression
 - * 1,6 km à Péronnes-lez-Binche, avenue Léopold III
 - * ...
- 0,2 km pour raison de sécurité.
- ...

En extension

Il a été réalisé 2.748 branchements, 3 nouvelles installations de protection cathodique et posé 54,9 km de réseau.

Des nouvelles **installations de protection cathodique** ont été mises en place afin de garantir la sécurité du réseau. Elles sont localisées à :

- Gilly, rue des Nutons
- Mons, rue d'Eugie
- Kain, rue d'Ormont

Au niveau du **réseau**, les travaux suivants ont été réalisés :

- 3,2 km pour améliorer l'efficacité du réseau :
 - * 1,1 km à Baudour, rue de Tertre
 - * 1,0 km à Gosselies, rue de Roux
 - * 0,6 km à Tertre, rue de la Rivierette
 - * 0,2 km à Stambruges, rue du Cola
 - * 0,2 km à Aiseau – rue du Centre
 - * ...
- 5,5 km en zone gaz pour alimenter de nouveaux clients résidentiels.
 - * 0,8 km à Aiseau – rue du Faubourg
 - * 0,3 km à Thuin, avenue du Bel Horizon
 - * 0,3 km à Hautrage – place pour un immeuble à appartements
 - * 0,2 km à Aiseau, rue du Centre
 - * 0,2 km à Ham-sur Heure – chemin de la Folie
 - * 0,2 km à Huissignies – rue des Culots
 - * 0,2 km à Nalinnes – av des Crocus
 - * 0,2 km à Nalinnes – rue du docteur Paul Maître
 - * 0,2 km à Ham-Sur-Heure, rue de la Folie
 - * Le solde est composés de divers petites poses inférieures à 0,1 km.
- 5,5 km pour environnement : Amélioration site et adaptation voiries
 - * Obaix, rue de Petit-Roeulx : 3,4 km
 - * Obaix, rue diverses : 2,1 km
- 6,0 km pour alimenter de nouveaux clients industriels/professionnels prévus dans le plan d'extension du réseau.
 - * 1,1 km à Quaregnon, sentier du Brulé
 - * 0,9 km à Leuze, avenue des Héros Leuzois
 - * 0,8 km à La Hestre, rue Bellecourt
 - * 0,7 km à Leuze, Zone industrielle de l'Europe
 - * 0,7 km à Leuze, chemin de Beloeil
 - * 0,7 km à Gosselies, avenue des Etats-Unis
 - * 0,7 km à Froyennes, rue de la Forêt
 - * ...
- 2,2 km hors zone gaz pour alimenter de nouveaux clients résidentiels.
 - * 0,6 km à Rumillies, chaussée de Renaix
 - * 0,2 km à Leuze, chemin de Beloeil
 - * 0,2 km à Masnuy-st-Jean, rue Turu
 - * 0,2 km à Tournai, rue de l'orient
 - * Le solde est composés de divers petites poses inférieures à 0,1 km.

Activités de l'intercommunale

- 29,0 km pour alimenter de nouveaux clients résidentiels prévus dans le plan d'extension du réseau.
 - * 6,1 km à Erbisoeul, rues diverses
 - * 4,8 km à Givry, rue de Paturages
 - * 3,7 km à Buzet, rues diverses
 - * 3,3 km à Frasnes-Lez-Gosselies, rue J. Hoebeke
 - * 3,3 km à Biercée, rue de Sartiau
 - * 1,5 km à Petit-Enghien, rue des déportés
 - * 1,0 km à Hennuyères, rue du Planois
 - * 0,9 km à Huissignies, rues diverses
 - * 0,7 km à Estinnes-Au-Val, rue de Bray
 - * 0,6 km à Gerpinnes, rue St Roch
 - * 0,5 km à Erbisoeul, rue du Bois d'Arras
 - * 0,4 km à Frasnes-Lez-Gosselies, rue Albert 1^{er}
 - * Le solde est composés de divers petites poses inférieures à 0,2 km.

- 1,2 km pour résoudre des problèmes d'engorgement et chute de pression.
 - * Waudrez, route de Mons : 1,2 km

• ...

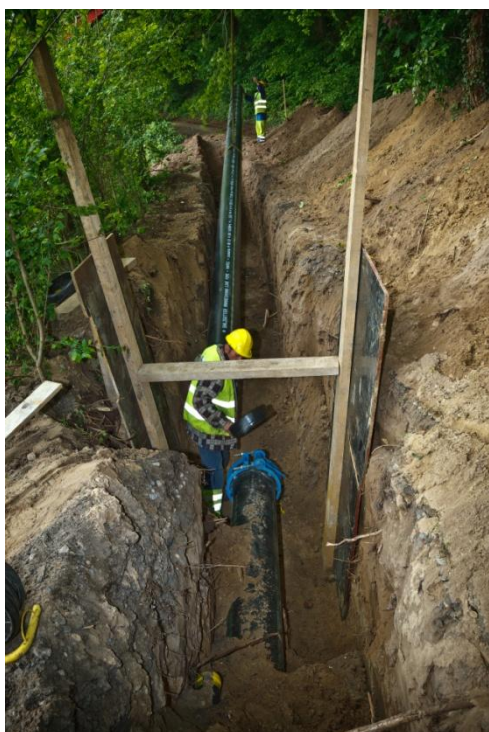
Comptages

En assainissement

Pas de remplacement

En extension

Il a été posé 9 nouveaux comptages standards et 3 télé-relevés.



Activités de l'intercommunale

Plan d'investissement 2011-2013

Les enveloppes budgétaires annuelles prises en considération lors de l'élaboration des plans d'adaptation et d'extension d'IGH sont données ci-dessous et s'appuient sur une hypothèse de taux annuel d'inflation de 1,9 % sur la période 2010-2012¹⁵ (montants arrondis en k€) :

	2011 budget	2012 budget	2013 budget
"A" Remplacement ⁽¹⁾	23.798	23.707	24.044
"B" Extension	22.333	24.021	23.438
TOTAL BRUT Réseau	46.130	47.728	47.482
Interventions clients (-)	- 1.869	- 1.905	- 1.941
TOTAL NET Réseau	44.261	45.824	45.541
	140	140	140
Autres (Copropriété, etc)	201	201	201
TOTAL NET	44.602	46.164	45.882
(1) dont compteurs à budget (OSP)	3.271	3.333	3.397

« A » : investissements de remplacement. Peut donner lieu à une désaffectation comptable si le matériel remplacé n'est pas complètement amorti.
« B » : investissements d'extension du réseau.



¹⁵ Conformément aux hypothèses admises actuellement par la CREG. Si l'inflation devait être significativement différente, les budgets devraient être revus en conséquence.

Activités de l'intercommunale

Plan CWaPE 2011-2013

Les plans d'adaptation et d'extension 2011-2013 ont été remis à la CWaPE en mars 2010 et s'articulent comme suit :

Plan d'adaptation

Augmentation de la consommation

A l'instar de l'ensemble des GRD mixtes et comme repris ci-dessous, l'évolution annuelle de la consommation de gaz est estimée entre 0 et à 1 % en I.G.H¹⁶.

Aucun engorgement des postes de la Région de Charleroi n'est à craindre pour les prochaines années.

En Région de Tournai, le poste prévu à Ghislenghien («Ath II») devrait être mis en service début du deuxième trimestre 2010.

Un renforcement du poste de Leuze-gazomètre (H4051 – TD 2.600 Nm³/h) est également à l'étude. Après travaux, la capacité technique du poste de Leuze passera à 10.000 Nm³/h. Le poste aura, en plus de la sortie actuelle, une sortie MPC 15 bar vers le zoning et une sortie 2 bar vers Frasnes.

En Région de Mons, une adaptation du poste de Quiévrain est à l'étude pour 2012.

Celui-ci est actuellement à 81,5% de charge. Un bouclage du réseau alimenté par ce poste a été réalisé en 2009. Une augmentation de la capacité est souhaitable pour tirer profit du bouclage et permettre une extension future du réseau. Fluxys devrait réaliser des travaux pour octroyer une capacité supplémentaire et nous prévoyons donc corollairement de mettre à l'étude un renforcement de ce poste (adaptation des lignes de détente).

Des travaux sont également prévus au poste de Wasmuel H3000 et au déversoir de Binche.

Différents travaux d'aménagement de cabines de répartition et de cabines de distribution sont planifiés afin de fiabiliser la distribution de gaz au départ de ces postes et cabines.

Ces travaux consistent en l'adaptation de tuyauteries, au remplacement de régulateurs de pression.

¹⁶ Nous avons connu ces dernières années une croissance moyenne de 2 %.

La croissance en 2008 a été très faible si pas quasi nulle. L'incertitude liée à la situation économique actuelle nous a donc conduit à choisir cette plage de 0 – 1 %. Les dernières estimations (perspectives économiques 2009-2014 http://www.plan.be/admin/uploaded/200905191211460.proj2009_fr.pdf p. 148-149) publiées par le bureau du plan font état d'une croissance très faible pour la consommation finale de gaz et viennent conforter cette hypothèse.

Engorgements et chutes de pression observés

Ces travaux sont programmés suite aux résultats de campagnes de mesure systématiques effectuées aux points bas du réseau. Ces points sont identifiés par calcul, par expérience, par position géographique et/ou suivant des appels de clients.

En Région de Charleroi, le réseau étant fortement bouclé vu la densité des canalisations, seuls quelques points en extrémité de réseau doivent être surveillés :

- en moyenne pression, c'est essentiellement le développement des zonings hors agglomération qui est surveillé (Courcelles, Gosselies d'une part ; Gerpinnes, Ham-sur-Heure Nalinnes de l'autre).
- en basse pression, ce sont les quelques réseaux restant en 21 mbar qui font l'objet d'une surveillance particulière (Gosselies, Sud de Charleroi et Châtelet).

En Région de Mons, plusieurs points sont à surveiller en particulier à Mons, Feluy et Elouges.

La possibilité existe toujours d'augmenter certains seuils en cas de conditions hivernales. En fonction des mesures qui seront effectuées lors de l'hiver 2010-2011, nous verrons s'il y a lieu de prendre action ou non.

En Région de Tournai, plusieurs points sont également à surveiller en particulier à Leuze et Ghislenghien.

Les travaux suivants sont ainsi en cours ou seront réalisés à brève échéance :

Région de Charleroi :

- Adaptation¹⁷ du réseau à 100 mbar dans différentes localités :
 - * Mont-sur-Marchienne: début des travaux en 2008, fin des travaux prévue en 2011.
 - * Marcinelle et Châtelet: début des travaux en 2008, fin des travaux prévue en 2013.

¹⁷ Pour rappel, le passage d'un réseau BP 21 mbar vers un réseau BP 100 mbar se réalise, en principe une cabine à la fois, en 3 phases successives :

1. On détermine autour de la cabine à passer à 100 mbar, la zone des opérations ; le pourtour de cette zone est délimité par des vannes (placement éventuel) ;
2. A l'intérieur de cette zone, tous les raccordements sont systématiquement inspectés pour placement d'un écreteur. Si nécessaire, le remplacement du raccordement est renouvelé ;
3. Le passage s'effectue par ouverture des vannes faisant la séparation avec les réseaux 100 mbar voisins. Après la montée en pression, les régulateurs de la cabine sont remplacés.

Activités de l'intercommunale

Région de Mons-La Louvière :

- Bouclage des réseaux BP 21 mbar à :
 - * Chapelle-lez-Herlaimont¹⁸
 - * Mons-Flenu
 - * Quaregnon¹⁹
 - * Jemappes

Région de Tournai :

- Les mesures effectuées cet hiver n'ont pas révélé de faiblesse particulière du réseau. Les projets identifiés suite aux mesures de l'hiver 2008-2009 gardent néanmoins toute leur pertinence :
 - * Tournai-Kain - Rue de Breuze
 - * Deux Acren - Chaussée de Grammont
 - * Ath - Rue Jean Jaures

Remplacements pour cause de vétusté

Une partie importante des travaux relève de cette motivation :

Conduites

La décision de remplacement d'une conduite est prise :

- En fonction de l'état général de la conduite
- Suite à la localisation de présence gaz en détection systématique ou par appel de clients
- En synergie avec des travaux de voirie
- Suite à des problèmes de protection cathodique, les relevés de protection cathodique étant effectués annuellement sur l'ensemble des points de mesure du réseau moyenne pression et tous les 4 ans sur le réseau basse pression.

Conduites en fonte nodulaire

Les conduites en fonte restantes (Charleroi 45,2 km ; Mons 57,9 km et Tournai 7,6 km) sont remplacées selon les opportunités offertes par les synergies avec les autres impétrants ou en fonction des présences gaz.

Conduites en PVC

En Région de Charleroi, la surveillance du réseau conduit à prévoir l'élimination progressive des conduites en PVC restantes (5,3 km). Il en va de même pour les régions de Mons-La Louvière (5,4 km) et de Tournai (1 km). Ce programme s'étalera sur plusieurs années à partir de 2010.

Conduites Acier

En Région de Mons-La Louvière, une campagne de retrait de conduites en acier mince suit son cours. Cette campagne est purement préventive, les épaisseurs de ces conduites n'étant que faiblement inférieures à celles nouvellement posées (exemple pour le DN100 : 3,0 mm pour l'acier mince, 3,2 mm pour l'acier actuel). A fin 2009, il restait sur le réseau de cette Région environ 45 km de réseau acier mince. Il est prévu annuellement le remplacement moyen de 1 à 3 km de ce type de réseau. A noter que les mesures de potentiel pour les réseaux acier mince sont réalisées annuellement pour les points de mesure les plus faibles.

En Région de Tournai, le remplacement d'une importante et ancienne conduite MP entre Ath et Lessines est en cours et devrait s'achever en 2010. Par ailleurs, un programme d'élimination de conduites acier BP de faible longueur et isolées²⁰ dans des réseaux en polyéthylène PE suit son cours.

Branchements

A l'occasion du remplacement des compteurs gaz imposé par le Service de la Métrologie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie, le branchement fait l'objet d'une analyse particulière et une décision de renouvellement simultané de celui-ci est prise dans plus de 50 % des cas en moyenne pour les régions de Mons et de Charleroi.

On notera que sur la région de Mons, la prévision du nombre de branchements à renouveler ira donc en diminuant en 2012 et 2013, ce qui permettra d'affecter des moyens supplémentaires au programme de remplacement de conduites.

Pour la région de Tournai, où les réseaux sont plus récents, la proportion de branchements à renouveler est nettement plus faible ($\leq 15\%$).

Le renouvellement des branchements mobilise donc des moyens financiers importants.

Autres équipements réseaux

Différents travaux d'aménagement de postes de réception, de cabines de répartition et de cabines client et de distribution sont planifiés afin de fiabiliser la distribution de gaz au départ de ces postes et cabines. Ces travaux consistent en l'adaptation de tuyauteries, au remplacement de régulateurs de pression ou de carcasses dégradées.

Les équipements de protection cathodique (en particulier les anodes) en fin de vie font l'objet d'un remplacement systématique.

¹⁸ Mesures hiver 2008-2009

¹⁹ Mesures hiver 2009-2010

²⁰ En particulier les conduites pour lesquelles une protection cathodique ne peut être envisagée pour des raisons économiques ou techniques.

Activités de l'intercommunale

Sécurité

Protection cathodique

Travaux réalisés à la demande d'INFRABEL

A la demande d'INFRABEL, les courants soutirés sur le chemin de fer (liaisons équipotentielles réalisées avec les rails) devront être progressivement réduits voir supprimés.

Pour ce faire, le GRD devra mettre en œuvre ses propres postes de soutirage.

Travaux réalisés à l'initiative du GRD

En région de Mons-La Louvière, suite à la campagne de mesures effectuée en 2007, il est apparu indispensable de réaliser une nouvelle installation à Fontaine-l'Evêque²¹ (2011).

Remplacement de conduites et ou de vannes fuyardes

Une enveloppe est prévue pour la poursuite du renouvellement de réseaux dégradés, identifiés lors de la surveillance systématique des réseaux ou suite à des demandes d'intervention pour odeur gaz. Cette enveloppe couvre également la pose et le remplacement de vannes de réseau pour des raisons de sécurité, d'accessibilité ou de vétusté.

Environnement

Législation spécifique

Néant.

Amélioration des sites et adaptations de voiries

Une enveloppe reprise en motivation G.2.3.2 des plans d'adaptation et stratégique de l'intercommunale est prévue annuellement pour faire face aux éventuels déplacements d'installations moyenne pression et basse pression à la demande de tiers (communes, MET, etc.) suite, par exemple, à l'adaptation de voiries, la création de ronds-points ou la modification de profils.

En région de Tournai, le projet de rénovation des voiries du centre ville de Tournai qui devrait désormais s'étaler entre 2010 et 2013 sera l'occasion d'un renouvellement important des conduites (+/- 5 km).

Investissements en parallèle avec Fluxys

Le passage éventuel du gaz pauvre vers le gaz riche de la liaison entre la Hollande et la France devrait affecter uniquement l'Est du Hainaut, en particulier le territoire desservi par les postes de Braine-le-Comte, Soignies et Enghien.

Ce passage devrait nécessiter d'importants travaux préparatoires et des investissements conséquents pour permettre un basculement progressif en sécurité pour les personnes et les biens de gaz L²² en H.

On notera cependant qu'aucun calendrier de migration n'a été fixé à ce jour. Il semble désormais être repoussé au delà de la présente décennie, les contrats d'approvisionnement ayant été récemment prolongés.

Les travaux d'adaptation des réseaux et des raccordements ne sont donc pas intégrés dans le plan 2011-2013.

Amélioration de l'efficacité du réseau

Les bouclages de réseaux sont réalisés dans une optique de fiabilité et de continuité d'alimentation en mode normal et lors d'incident.

Un bouclage serré des réseaux basse pression garantit une pression continue stable.

Le relevé régulier des diagrammes de pression des cabines réseau permet de contrôler la pression à tous les points de détente injectant sur le réseau local basse pression.

Les zones récemment desservies (antennes) en gaz font l'objet d'une attention particulière en fonction de l'évolution du nombre de nouveaux utilisateurs de réseau.

Par ailleurs, l'installation de télé-contrôle dans les postes de réception et les cabines de répartition permet une exploitation à distance plus efficace et permanente de ces postes.

Divers bouclages sont programmés dans les prochaines années. Certaines études sont par ailleurs menées continuellement dans le but de constituer un ou des bouclage(s) moyenne pression à moyen terme entre différents postes d'injection, ceci afin de limiter au maximum les réseaux en antenne.

Région de Charleroi

- Une série de petits bouclages prévus en 2011 à Aiseau, Thuin, Erquennes et Fleurus.

²¹ Un nouveau poste de soutirage a été installé en 2008, rue de la Clouterie à Fontaine-l'Evêque et devrait déjà permettre d'améliorer le niveau du potentiel, raison pour laquelle le second n'est prévu qu'en 2011. Si la situation ne devait pas s'améliorer de façon satisfaisante après la mise en service du 1^{er} poste, nous redéfinirons les priorités.

²² Gaz « riche » (R) et Gaz « enrichi » (L) sont les deux types de gaz distribués en Belgique sur les divers réseaux. La différence se situe au niveau de la quantité de chaleur dégagée lors de la combustion complète d'une même quantité de gaz.

Activités de l'intercommunale

- Le projet général de boucler les réseaux MP des entités de Pont-à-Celles et de Fleurus permet d'envisager la distribution du gaz dans l'entité des Bons-Villers. Des bouclages viendront compléter et fiabiliser les extensions prévues²³ dans la Commune des Bons-Villers sont prévus en 2012.
- Des bouclages pour fiabiliser les extensions de réseau au Sud de Charleroi sont prévus en 2012 et 2013.

Région de Mons-La Louvière

- Bouclage MP entre Givry et Havay – (2011).
- Bouclage MP entre Mignault et Besonriex – (2012).
- Ces 2 bouclages ne sont pas prioritaires vu le faible nombre d'URD²⁴ concernés.
- Bouclage BP entre les cabines H3103 & 3372 à Paturages.
- Bouclage MP Nimy – Baudour (2012-2013)²⁵.

Région de Tournai

On notera en particulier les projets :

- Bouclage à Harchies (en 2013 - 600 clients en antenne)
- Bouclage à Gaurain (en 2013 - 450 clients en antenne)
- Bouclage entre Chièvres et Tongre Notre-Dame permettant l'alimentation de 40 habitations à Tongre St-Martin (en 2012-2013)

Les travaux prévus dans cette rubrique sont repris dans les plans d'adaptation et stratégique de l'intercommunale.

Travaux compteurs

Remplacement de compteurs défectueux

Le Service de la Métrologie du Service public fédéral Economie nous a informé le 14 décembre 2009 que les familles suivantes de compteurs ont été refusées et doivent être retirées du réseau avant le 31 décembre 2011 :

- CONTIGEA G16 1985 & 1990
- ELSTER G4 1990

Remplacement systématique des compteurs de plus de 30 ans

Le remplacement de compteurs imposé par le Service de la Métrologie, suivant l'Arrêté Royal du 03/01/1989, suit son cours.

Cet arrêté Royal fixe un âge limite de 30 ans pour les compteurs gaz en service. Cette imposition n'a trait qu'aux compteurs à parois déformables et dont le débit maximum est inférieur ou égal à 100 m³/h. Près de 9.000 compteurs sont concernés annuellement.

Autres remplacements et travaux

Un certain nombre de travaux sont effectués à la demande des utilisateurs, il s'agit par exemple de déplacements pour cause de rénovation, de division de bien en plusieurs logements, de réduction de consommation, etc.

Certains remplacements ou travaux sont programmés à la suite d'une intervention de dépannage, il s'agit de compteurs bloqués, bruyants ou encore dégradés par les conditions d'utilisation ou une cause extérieure.

Compteurs à budget

A partir de 2008, une obligation de service public impose au GRD de placer des compteurs à budget. Les premiers compteurs ont été placés à partir du 2^{ème} semestre 2008 et près de 5.500 compteurs ont été effectivement placés en 2009.

Sur la base de cette expérience, nous estimons devoir placer de l'ordre de 5.400 compteurs par an pour les années 2011 à 2013.

Plan d'extension

Raccordements potentiels

Une révision des paramètres pris en compte dans le modèle de calcul de rentabilité établi par la CWaPE a été demandée par le Régulateur ; cette révision porte sur l'actualisation des taux de WACC, des prix unitaires des investissements, des frais d'exploitation par URD et des interventions payées par la clientèle, sur la limitation à 20 ans de la période servant à estimer la rentabilité et sur la suppression des coûts liés aux branchements par ailleurs couverts par une autre OSP.

La révision demandée a pour effet de déclarer « rentable » davantage d'extensions.

Cette révision des paramètres est intervenue début 2009. Elle n'a toutefois pas permis de contrecarrer le contexte économique défavorable de 2009, puisque nous avons constaté une diminution du nombre de branchements de près de 10 % par rapport à la moyenne des 2 exercices précédents.

²³ Voir volet « Plan d'extension ».

²⁴ URD : Utilisateurs du Réseau de distribution.

²⁵ Lié à la mise en œuvre du nouveau centre logistique de H&M.

Activités de l'intercommunale

Au vu de l'évolution négative des récentes statistiques d'octroi de permis de bâtir²⁶, la demande en nouveaux branchements devrait rester faible. Nous devrions voir le nombre global de nouveaux branchements se réduire à +/- 3.700 (diminution sur la région de Mons, légère augmentation sur Tournai, statu quo sur Charleroi). Une croissance est enregistrée pour 2012 et 2013 suite aux extensions MP réalisées à Charleroi et surtout Tournai.

Petites extensions

Il n'est malheureusement pas possible de préciser, 9 mois avant l'exercice, des extensions mineures qui découleraient d'opportunités de synergies, de nouveaux lotissements proches ou de demandes collectives spontanées. Ces extensions seront analysées au cas par cas.

Ces travaux s'effectuent au fil de l'eau en fonction des demandes ponctuelles des clients. Elles font l'objet d'un calcul de rentabilité conduisant à l'exécution immédiate ou non selon le résultat.

Projets de lotissements/zones d'activité économique (PAE)

Les demandes en lotissements privés ou sociaux font l'objet d'une offre et sont réparties sur le réseau. La plupart des lotissements peuvent être alimentés au départ du réseau existant.

L'offre pour un lotissement concerne toujours au départ uniquement l'électrification.

Cette offre sert de point de départ à l'établissement d'une liste de lotissements pour lesquels la possibilité existe de mettre le gaz. Ces cas sont dits « en portefeuille ».

La mise en exécution de l'alimentation de ces lotissements est très variable (elle dépend des lotisseurs et des décisions des intercommunales de développements souvent associées aux projets de ZAE), c'est pourquoi une enveloppe est prévue pour les extensions moyenne et basse pression destinées aux lotissements et PAE.

Les projets suivants sont envisagés :

Région de Charleroi :

7 projets de zoning menés par IGRETEC sont connus pour la période 2011-2013 :

- PAE Charleroi-Serna (2011)
- PAE Charleroi-Airport (2011-2012)
- PAE Thuin-Lobbès (2011)

- PAE Ecopôle (2012-2014)
- PAE Courcelles-extension (2012-2015)
- PAE Aéroport-Nord (2012-2015)
- PAE Fleurus-Keumiée (2012-2015)

Région de Mons-La-Louvière :

6 projets de zoning sont prévus pour la période 2011-2013 :

- Extension de la PAE « Strepy-Sud » (2011)
- Extension de la PAE « Crachet » à Frameries (2011)
- Extension de la PAE « Braine-le-Comte » (2011)
- Extension de la PAE « Scailmont » à Manage (2012)
- Extension de la PAE « Mons-Nord » à Mons (2012)
- Extension de la PAE « Frameries-Industriel » à Frameries (2012).

D'autres projets sont toujours au stade de la pré-étude et leur date de réalisation n'est pas connue à ce jour²⁷.

Région de Tournai :

4 projets de zoning sont connus pour la période 2011-2013 :

- Leuze 'Europe' (2011)
- Ghislenghien (Phase III : 2012 - Phase IV : 2012)
- Tournai Ouest (Phase II : 2011 - Phase III : 2013)
- Péruwelz 'Polaris' (2012-2013)

Les projets de Leuze 'Europe' et Ghislenghien III initialement prévus en 2009 sont désormais reportés à 2012, le projet de Tournai Ouest (Phase III) est désormais reporté en 2013.

D'autres projets sont toujours au stade de la pré-étude et leur date de réalisation telle que communiquée par IDETA dans son courrier du 15/02/2010 n'est pas encore connue à ce jour.

Projets stratégiques

Région de Charleroi :

Alimentation de la commune de Bons-Villiers

Ce projet combine à la fois un bouclage et l'alimentation des localités de Sart-à-Rèves, Rèves, Frasnes-lez-Gosselies et Villers-Perwin.

A terme, il permet également un bouclage des antennes de Buzet, Liberchies et Wagnelée.

²⁶ Qui représente un indicateur de l'évolution du nombre futur de branchement :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/construction_industrie/permis/index.jsp

²⁷ Courrier de l'IDEA du 08/12/2009

²⁸ Des extensions complémentaires sont actuellement envisagées par l'IDETA pour 2012-2013.

Activités de l'intercommunale

Il devrait s'articuler en plusieurs phases :

- 2010 : Alimentation de Frasnes-les-Gosselies à partir de Liberchies ;
- 2010 : Tronçon Frasnes vers Rèves et Sart-à-Rèves et bouclage vers Buzet (Celui-ci sera financé partiellement à l'aide de fonds ex-Distrigaz) ;
- 2011 : Frasnes Villers-Perwin.

Une fois l'amenée de gaz réalisée, ces extensions offriront un potentiel de branchements MP de près de 600 habitations (mais à raccorder alors suivant un calcul de rentabilité).

Alimentation des entités de Ragnies et de Biesme-sous-Thuin

Dans le prolongement de l'alimentation de Biercée (projet 2010), ce projet vise à alimenter les localités de Ragnies, Leers-et-Fosteu et Biesme-sous-Thuin. Il s'articule en plusieurs phases :

- 2011 : Biercée – Leers-et-Fosteu ;
- 2012 : Leers-et-Fosteu – Ragnies ;
- 2013 : Ragnies – Biesme-sous-Thuin.

Une fois l'amenée de gaz réalisée, ces extensions offriront un potentiel de branchements MP de près de 300 habitations (mais à raccorder alors suivant un calcul de rentabilité). Un bouclage viendra fiabiliser en 2013 ces extensions.

Alimentation de Villers Poterie

Ce projet permettra d'alimenter à partir de Presles la localité de Villers-Poterie (potentiel de branchements MP de près de 600 habitations (mais à raccorder alors suivant un calcul de rentabilité)). Un bouclage à partir de Gerpinnes viendra fiabiliser cette extension.

Alimentation du site de la Plate-Taille

La pose d'une conduite MP-B à partir de Thuillies sur 17 km pour desservir 250 logements, 300 appartements et un hôtel (y compris piscine & salles de sport) dans le cadre du développement touristique du site de la Plate-Taille est toujours au stade de projet prévu pour 2010. On notera cependant que le promoteur n'a pas encore concrétisé²⁹ sa volonté de démarrer le développement de ce site.

Si ce projet devait se réaliser, il y aura lieu de réexaminer en conséquence le projet d'alimentation du Sud-Hainaut (hors plan et hors enveloppe budgétaire) évoqué ci-dessous.

Région de Mons-La Louvière :

Aucun projet n'est actuellement envisagé.

Région de Tournai :

Trois projets sont retenus à ce stade :

- Alimentation de Lens (2011-2012). Potentiel de branchements de près de 650 habitations ;
- Alimentation de Petit-Enghien (2011). Potentiel de branchements de près de 610 habitations.
- Alimentation de Chapelle-à-Wattines. Potentiel de branchements de près de 50 habitations.

Une fois l'amenée de gaz réalisée, ces extensions offriront un potentiel de branchements MP à raccorder alors suivant un calcul de rentabilité.

Projets en pré-étude (en attente de financement alternatif complémentaire)

Une demande d'alimentation de Chimay et du Sud Hainaut existe.

Toutefois, l'alimentation de Chimay et du Sud Hainaut à partir de la canalisation Fluxys existante à Couvin n'est pas possible vu les pressions et débits que Fluxys peut y mettre à disposition.

²⁹ La moitié (> 800 k€) des frais sera à sa charge.

Activités de l'intercommunale

- Comme première solution, un bouclage en MP-C reliant le sud de Charleroi à Erquelinnes en passant par Beaumont, puis extension, toujours en MP-C, de Beaumont à Chimay est envisagé. Le coût de l'ensemble de ce projet est évalué à plus de 20 M€. A ce jour, les fonds disponibles se chiffrent à 1 ou 2 M€. L'ensemble du projet ne peut donc être envisagé qu'à long terme, et avec l'assurance d'un financement complet. Une première étape serait de réaliser l'extension de +/- 7.000 m du réseau MP-C à partir de Loverval jusqu'au centre de Nalinnes.

Cette extension remplirait un double objectif :

1. Pérenniser à long terme l'alimentation du sud de Charleroi.
 2. Constituer un premier pas concret du projet d'alimentation du Sud Hainaut (de Nalinnes le réseau MP 15 b se poursuivrait vers Chastres, Walcourt, Boussu-lez-Walcourt...).
- Comme deuxième solution, et au cas où le projet d'alimentation du site de la Plate-Taille devait se réaliser, un bouclage en MP-C depuis Philippeville vers Cerfontaine est envisagé avec un départ ultérieur en MP-C en antenne vers Chimay depuis Cerfontaine.

Programme 2011

La liste des travaux nominatifs prévus en 2011-13 sont repris dans les plans d'adaptation et stratégique de l'intercommunale.

Il s'agit ici d'une prévision, certains travaux étant prévus pour être réalisés en synergie avec d'autres impétrants (SWDE, Belgacom, etc.) ou à l'occasion de programmes communaux de réfection de voirie peuvent être reportés ou annulés de ce fait.

Un ensemble de projets non-nominatifs vient compléter cette liste, pour former le budget complet.

Ces projets non-nominatifs sont essentiellement des enveloppes pour des travaux récurrents dont le lieu de réalisation ne peut être identifié à l'avance (exemple : travaux de raccordement, petits lotissements, interventions sur panne, etc.).

Investissements divers

Un montant de 200,8 k€ est alloué aux aménagements importants des bâtiments dont IGH est propriétaire ou copropriétaire ainsi que 140 k€ à l'achat de nouvel outillage.

Activités de l'intercommunale

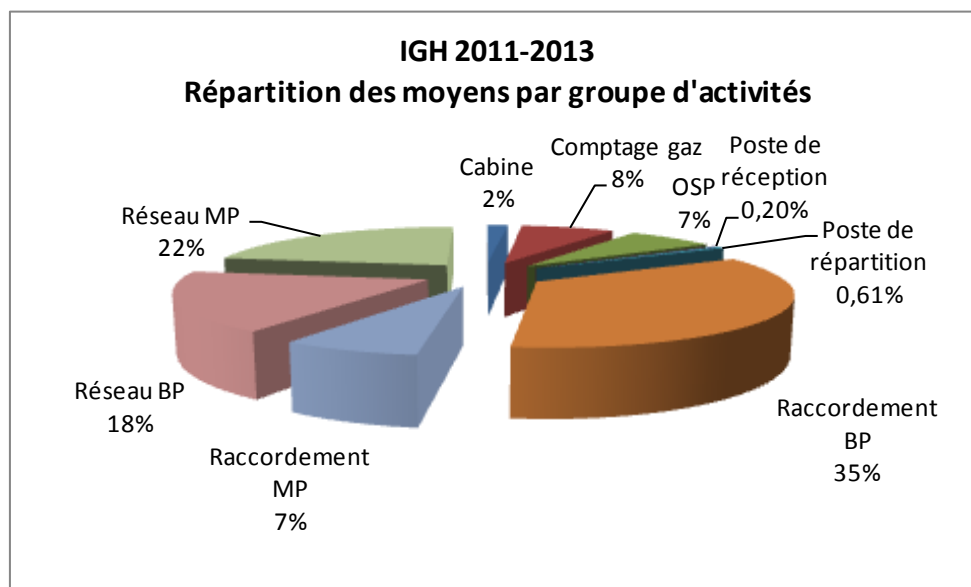
Synthèse

Pour l'ensemble d'IGH, le programme d'investissement peut se synthétiser :

- en terme de volume d'activités annuels d'activités, selon la classe budgétaire, par le tableau suivant :

Quantités	2011		2011 Total	2012		2012 Total	2013		2013 Total
	A	B		A	B		A	B	
Branchement BP (pc)	4.592	2.755	7.347	4.342	2.835	7.177	4.163	2.835	6.998
Branchement MP (pc)	441	915	1.356	391	1.050	1.441	351	1.100	1.451
Cabine Client (pc)	13	11	24	5	11	16	3	11	14
Cabine Quartier (pc)	7	15	22	8	8	16	3	7	10
Compteur MP (pc)	12	14	26	8	15	23	7	14	21
Compteur à budget (pc)	5.400		5.400	5.400		5.400	5.400		5.400
Compteur BP Standard (pc)	10.300	6.070	16.370	8.700	6.570	15.270	8.200	6.620	14.820
Déversoir (pc)		3	3	4	2	6		1	1
Poste de réception (pc)	1	1	2	1	1	2			
Protection cathodique (pc)	8	8	16	7	6	13	15	4	19
Réseau BP (m)	23.458	35.560	59.018	26.185	37.900	64.085	27.328	38.195	65.523
Réseau MP-B (m)	7.720	62.545	70.265	9.360	63.465	72.825	12.460	58.825	71.285
Réseau MP-C (m)					2.500	2.500			

- en terme de moyens budgétaires, et par famille d'activités techniques :



Rapport de gestion
Comptes annuels

Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales en la matière, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion relatif à l'exercice social 2010 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Synthèse des comptes annuels

Commentaires

REMCI, COÛTS et ACTIF REGULATOIRE :

Depuis la libéralisation complète des marchés de l'énergie, c'est la rémunération équitable qui rémunère le capital investi dans les réseaux de distribution ; on parle ainsi de la rémunération équitable des capitaux moyens investis soit la « REMCI ». Celle-ci est établie sur base de la valeur annuelle moyenne de l'actif régulé (« Regulated Asset Base » soit RAB) et est calculée annuellement en tenant compte des nouveaux investissements, des désaffectations, des amortissements ainsi que de la modification des besoins en fonds de roulement.

L'Arrêté Royal de septembre 2008 a défini comme suit la formule utilisée pour déterminer la rémunération équitable :

- Cas où les fonds propres représentent plus de 33 % de l'actif régulé (capitaux investis ou iRAB)

$$(a) \ 33 \% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \alpha) * \{(OLOn) + (Rp * Beta)\} +$$

$$(b) \ \{(S - 33\%) * RAB \text{ moyenne} * (OLOn + 70 \text{ points de base})\}$$

- Cas où les fonds propres sont inférieurs ou égaux à 33% de l'actif régulé

$$33 \% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \alpha) * \{(OLOn) + (Rp * beta)\}$$

Avec :

- S = fonds propres par rapport à l'actif régulé
- OLO n = taux des obligations linéaires belges à 10 ans pour l'année concernée
- Beta = 0,65 dans le secteur électricité et 0,85 dans le secteur gaz (tant que le GRD n'est pas coté en bourse) ; ce facteur Beta pondère la prime de risque Rp
- Rp = prime de risque pour l'année d'exploitation concernée = 3,5 %
- $(1 + \alpha) = 1,2$ = facteur d'illiquidité appliqué à la rémunération des fonds propres pour $S \leq 33\%$

- (a) Le taux de rémunération défini par la CREG pour l'année « n » est égal à la somme du taux sans risque (*taux moyen des obligations linéaires belges à 10 ans*) et de la prime de risque pondérée par le facteur Beta. En outre, un facteur d'illiquidité de 1,2 est appliqué à la rémunération des fonds propres. A noter que la CREG recommande un ratio dit de solvabilité (fonds propres moyens / actif régulé moyen) égal à 33% ; ce ratio est appliqué sur la valeur moyenne de l'actif régulé du GRD pour déterminer les fonds propres de référence de celui-ci.

- (b) si les fonds propres du GRD dépassent les fonds propres de référence à savoir 33% des capitaux investis ou de l'actif régulé, le surplus est rémunéré à un taux réduit calculé sur base de la formule $\{(OLOn + 70 \text{ points de base})\}$

En ce qui concerne les coûts, il y a lieu de distinguer les coûts non gérables des coûts gérables.

Les coûts non gérables sont ceux sur lesquels le GRD n'exerce pas de contrôle direct ; ils font partie intégrante des coûts pris en compte pour l'élaboration des tarifs.

Les coûts gérables sont ceux sur lesquels le GRD exerce un contrôle direct.

Les tarifs sont fixés sur base de valeurs prévisionnelles de l'ensemble des coûts.

Les soldes relatifs aux coûts non gérables mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réels et les volumes prévisionnels de transit constituent soit une créance (**actif régulateur ou déficit constaté**) soit une dette (**passif régulateur ou excédent constaté**) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan du GRD. La créance ou dette de la période 2008 à 2012 sera récupérable ou restituable de 2013 à 2016. L'affectation de ces soldes et écarts sera déterminée par arrêté délibéré en Conseil des Ministres.

La différence annuelle entre les coûts réels gérables et les coûts estimés gérables fait partie du résultat comptable du GRD. Elle est intégralement restituée aux associés conformément à l'article 29 des statuts si les coûts réels gérables sont inférieurs aux coûts gérables estimés ; elle est intégralement à charge de ceux-ci dans le cas inverse.

RESULTATS ANALYTIQUES :

Remarque générale concernant les résultats des activités « Gestion réseaux » pour l'exercice 2010

L'intercommunale bénéficie, en 2010, aux REMCI suivantes :

- 18.748.935 €

Rapport de gestion

Les résultats comptables de IGH en 2010 s'élèvent à :

- 20.170.338 €

Les écarts sur coûts contrôlables 2010 sont favorables aux associés et s'élèvent à :

- - 599.872 €

Des excédents ont donc été comptabilisés en 2010 ; ceux-ci s'élèvent à :

- 20.170.338 € – 18.748.935 € + 599.872 € soit 2.021.275 €

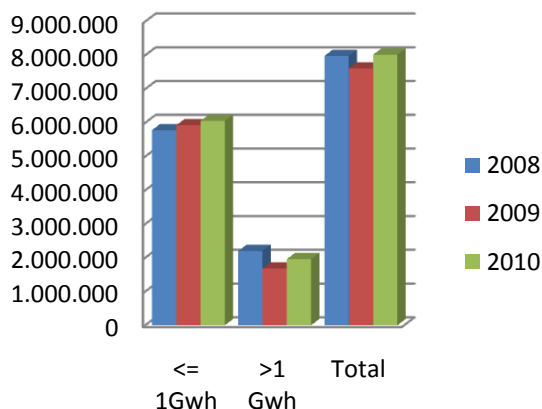
Le cumul des excédents / déficits des exercices 2008 à 2010 est le suivant :

	Gaz
Excédent (-) / Déficit (+)	
- Exercice 2008	5.926.598
- Exercice 2009	12.360.240
- Exercice 2010	- 2.021.275
Cumul 2008 à 2010	16.265.563

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (18.179 k€ contre 29.282 k€ en 2009), est constitué :

- des produits (105.705 k€ contre 94.264 k€ en 2009) suivants :
 - * les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 107.726 k€ en 2010 contre 75.977 k€ en 2009 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée). Elles comprennent également en 2010 la redevance de voirie (10.975 k€) à récupérer via les tarifs 2011. IGH a transporté en 2010, 8.016.160 MWh, en augmentation de 408.667 MWh par rapport à 2009 (7.607.493 MWh).

Redevances de transit en MWh



- les actifs / passifs réglementaires:

* en 2010 : - 2.021 k€.

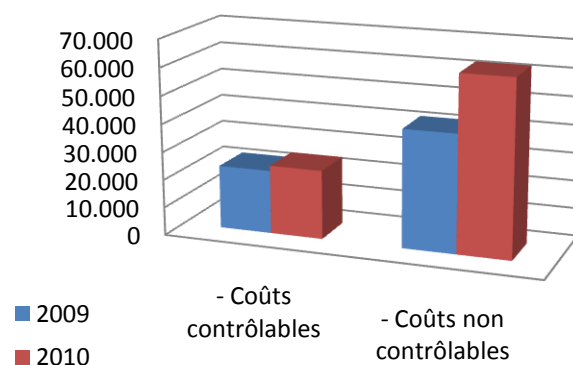
* en 2009 : + 18.287 k€.

- pour 2009 : 12.360 k€

- pour 2008 : 5.927 k€

- de frais d'exploitation (87.525 k€) en hausse de 22.544 k€ par rapport à 2009 (64.981 k€). Ils sont constitués de coûts contrôlables en augmentation de 1.899 k€ soit + 8,35% et de coûts non contrôlables en augmentation de 20.644 k€.

Frais d'exploitation de l'activité gestion des réseaux en K€



Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

En ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- le coût des OSP (Obligation de Service Public) en hausse de 4.910 k€ ;
- la redevance de voirie gaz instaurée en 2010 (10.975 k€) ;
- les amortissements et résultats sur désaffectations d'installations en hausse de 1.570 k€ ;
- la charge financière en augmentation de 2.182 k€ : les intérêts payés sur l'emprunt contracté fin juin 2009 pour financer la réduction des fonds propres impactent les comptes pour 3.723 k€ en 2010 contre 966 k€ pour les 6 derniers mois de 2009 .

Le résultat de l'activité de fourniture affiche un gain de 768 k€ contre 8.385 k€ en 2009.

Rapport de gestion

Le résultat 2010, après un prélèvement sur réserves disponibles de 2.995 k€ (suite à l'extourne de 25% du déficit 2007) s'élève à **21.943 k€** contre **30.045 k€**, soit une diminution de **8.102 k€** par rapport à l'exercice 2009.

Les dividendes 2010 aux associés s'élèvent à :

- Secteur Public : 15.428 k€
- Electrabel : 6.515 k€

REMARQUES COMPLEMENTAIRES

Remarques complémentaires

1. **Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.**
« néant »
2. **Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.**
« néant »
3. **Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.**
« néant »
4. **Indications relatives à l'existence de succursales de la société.**
« néant »
Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.
5. **Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.**
« néant »
6. **L'utilisation des instruments financiers par la société.**

IGH dispose d'un compte courant auprès de la société exploitante en cas de besoin de fonds, tel qu'elle ne s'expose pas au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

D'autre part, IGH conclut ses emprunts auprès de grands organismes financiers belges dans le respect des procédures de marché public de services.

Depuis 2009, ORES est l'opérateur chargé de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons (ci-après les GRD), à savoir Ideg, IEH, IGH, Interest, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel. ORES et l'ensemble de ces GRD mixtes

constituent un groupe économique cohérent pour lequel une analyse consolidée des risques et incertitudes est réalisée annuellement.

Risques réglementaires et réglementaires

La transposition des premières directives européennes relatives au marché de l'énergie dans les lois et décrets belges a déterminé le cadre légal applicable à la distribution d'énergie en Wallonie. Les nouvelles directives adoptées le 13 juillet 2009 au niveau européen ('Troisième Paquet Énergie'), qui auraient dû être transposées dans le droit belge pour le 3 mars 2011, devraient avoir plus que probablement un impact réglementaire sur la future organisation et fonctionnement du marché de l'énergie.

Le Gouvernement wallon a adopté en 2009 sa Déclaration de politique régionale 2009-2014 intitulée « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire » dont un chapitre est consacré à l'Énergie avec pour objectif de « consommer moins et de développer les énergies renouvelables dans un marché transparent et accessible à tous ». La mise en œuvre de certains aspects de cette déclaration pourrait amener à des modifications de la législation régionale du marché.

L'Arrêté royal du 2 juin 2008 concernant les prescriptions minimales de sécurité de certaines anciennes installations électriques sur les lieux de travail imposent des mises en conformité qui ont des conséquences financières importantes endéans les 20 prochaines années. Un recours au Conseil d'État a été introduit par Synergrid, la fédération des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz naturel. En parallèle, ORES poursuit la concertation avec le Ministre concerné.

La principale source du revenu des GRD est la rémunération équitable fixée par la loi, et plus précisément par les arrêtés royaux tarifaires pluriannuels du 2 septembre 2008. Cette rémunération sera influencée chaque année, positivement ou négativement, d'une part par l'évolution des paramètres annuels (par exemple, l'évolution du taux des obligations linéaires (OLO) ou les volumes d'énergie transitant sur les réseaux) et d'autre part par les soldes des exercices déterminés et contrôlés par la CREG (notamment par les actifs ou passifs réglementaires tels que leur comptabilisation est présentée dans les règles d'évaluation). Quant à ORES, elle s'est engagée à travailler pour les GRD en bon père de famille, dans les règles de l'art et à prix de revient.

Risques opérationnels

Risques d'exploitation

L'entrée en vigueur du décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou

Rapport de gestion

au-dessus des voiries ou cours d'eau voté par le Parlement wallon le 30 avril 2009, était prévue pour le 1^{er} janvier 2011. Vu le nombre important d'arrêtés d'exécution à promulguer, ORES et les GRD ont entrepris en 2010 des contacts avec les instances concernées en concertation avec les autres impétrants. Compte tenu des conséquences potentielles de ce décret sur la planification et la coordination des travaux réalisés par ORES (et les autres impétrants), ainsi que sur la cartographie, il était essentiel de mener une action coordonnée. Cette action a conduit à l'élaboration de la « Charte wallonne des impétrants pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public » qui a été signée début mars 2011.

Un avant-projet de lignes directrices en matière d'indemnisation des clients finals a été communiqué à ORES par la CWaPE en décembre 2010. Cet avant-projet porte notamment sur les matières suivantes : retard de raccordement, non-conformité des fournitures, coupures suite à une erreur administrative. Le document est étudié par les services de l'entreprise qui remettra un avis juridique en 2011 sur la base d'arguments techniques.

L'arrêté du Gouvernement wallon relatifs aux obligations de service public du 30 mars 2006 prévoit que, en concertation avec la CWaPE et les fournisseurs, les gestionnaires de réseaux de distribution sont responsables de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation d'un système commun de rechargement de compteur à budget (CàB) valable sur l'ensemble du territoire. Ce système devait permettre, au minimum pendant les heures ouvrables, le rechargement du CàB dans chaque commune à compter du 1^{er} janvier 2007. Ce système a été mis en place et est géré par ORES sur le territoire des GRD mixtes wallons : outre dans les bureaux d'accueil ORES et certains CPAS, les clients peuvent aussi recharger la carte de leur CàB dans les cabines téléphoniques publiques. Belgacom ayant averti ORES que le système actuel ne pourrait plus être supporté après le 1^{er} janvier 2013, ORES a initié en 2010 un projet pour pourvoir à son remplacement.

Risques technologiques

L'augmentation du nombre d'installations de production décentralisée d'électricité, ainsi que les objectifs ambitieux imposés par le Conseil Européen de mars 2007, sont source de réflexions et d'incertitudes sur les spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain.

S'il est une certitude dans les défis technologiques auxquels les GRD sont confrontés, c'est bien celle de l'intelligence à intégrer dans les réseaux, compte tenu de l'explosion du nombre d'informations à véhiculer, avec en perspective la redéfinition technique des réseaux. *Smart meters, smart grids*, participation active

du client tantôt consommateur, tantôt producteur, sont des sujets d'actualité qu'ORES et les GRD analysent aujourd'hui.

L'incertitude actuelle quant aux standards imposés par les autorités pour le déploiement généralisé des compteurs intelligents justifie d'autant plus les expériences-pilotes qu'ORES réalise depuis la fin 2010 à Marche-en-Famenne et à Nivelles. Ces projets portent sur l'installation de 1.250 compteurs électriques et 250 compteurs gaz dits intelligents. Ils permettront de confirmer les hypothèses arrêtées dans un *business plan*, de mesurer la qualité de différents réseaux de communication (courant porteurs, GPRS,...) et d'identifier les adaptations à réaliser au niveau des raccordements individuels.

Pour faire face au risque nouveau du « hacking » du réseau de communication, des études de protection des données sont également en cours.

Enfin, dans le cadre du Smart Grid, ORES est membre fondateur de l'asbl européenne « EDSO for Smart Grids ».

Risque environnemental

La mise en œuvre du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols pourrait justifier certaines dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, ORES prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'information quant à l'existence d'une pollution. Les décisions peuvent aller jusqu'à l'assainissement en cas de pollution avérée du sol, au regard des valeurs de référence fixées en annexe de ce décret.

Risques de litiges juridiques

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités d'ORES et des GRD. Le cas échéant, des provisions adéquates ont été ou seront réalisées pour couvrir ce risque.

Risques IT

Afin d'améliorer son efficacité et réduire les risques informatiques, ORES a décidé de renforcer son département Informatique:

- par une profonde réorganisation des équipes informatiques ;
- par la mise en place de nouveaux processus de gouvernance et de gestion ;
- par le recrutement de nouvelles compétences informatiques (architectes, analystes et chefs de projet).

Risque RH

Un nombre important d'engagements a été réalisé en ORES ces dernières années – plus d'une personne par

Rapport de gestion

jour ouvrable – suite à l'inversion de la pyramide des âges de l'entreprise, ainsi qu'aux nouvelles missions confiées aux GRD notamment en matière d'obligations de service public. Pour faire face à ses besoins, et dans un contexte difficile de pénurie de certains profils principalement techniques, ORES a finalisé en 2010 l'implémentation d'un plan d'action permettant d'optimiser sa politique de recherche de talents.

Risques en matière de Sécurité et Bien-être

L'importance du nombre d'engagements des dernières années requiert l'adoption et le suivi rigoureux d'un plan de formation des nouveaux engagés, y compris au travers d'un système de parrainage permettant aux jeunes de découvrir la réalité du terrain en compagnie de collègues plus anciens. Pour qu'ils se familiarisent avec les différents matériels utilisés, des configurations-types ont été installées dans les centres d'exploitation et les centres de formation ; les nouveaux engagés peuvent y visualiser et manœuvrer les équipements hors tension.

Quelle que soit l'activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que son personnel ait en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions en matière de santé et de sécurité afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur le lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'action revu annuellement.

En 2010, l'entreprise a également arrêté son Plan global de Prévention pour la période 2010-2015.

Enfin, le centre de formation de Strépy-Bracquegnies a étendu ses capacités de formation en électricité.

Risques liés aux mécanismes de contrôle interne

Les processus internes ont une influence sur les résultats de l'entreprise et doivent être contrôlés. Le renforcement du département Audit en 2009 a permis de remplir intégralement les missions d'évaluation interne à la demande du Comité de Direction en 2010. Ce travail, en liaison avec le Comité d'Audit et les certificateurs externes, s'intègre dans le planning de couverture de l'ensemble des processus et entités d'ORES via les audits de certification, les audits opérationnels et les audits de conformité. Le Comité de Direction d'ORES délègue à ses membres la responsabilité de piloter ces processus, afin de veiller à leur efficacité et à leur amélioration permanente. L'ensemble de cette politique de contrôle interne a débouché en novembre 2010 sur la recertification ISO:9001 (version 2008) de toutes les activités d'ORES et ce, pour une période de trois ans.

Risques financiers

Risque de crédit

Aucun emprunt n'a été souscrit par ORES. L'encours est comptabilisé dans les GRD. La ligne de crédit court terme, souscrite par ORES et non utilisée à ce jour, a été renouvelée fin 2010 pour une période d'un an.

Risques de taux d'intérêts

Une modification des taux d'intérêt peut avoir un impact sur les charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, les GRD et ORES appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de durée de vie des actifs.

Instruments dérivés

En vue de maîtriser le risque de taux, les GRD utilisent des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme) ainsi que des CAP de taux d'intérêt. Par l'intermédiaire d'ORES, la gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement grâce à l'acquisition d'un logiciel spécialisé.

Risques de patrimoine et de liquidité

ORES et les GRD ont poursuivi et renforcé les actions spécifiques de recouvrement des créances échues.

La gestion de la trésorerie de tous les GRD mixtes wallons est opérée par ORES. Cette mutualisation leur permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. De plus, le Conseil d'administration d'ORES a décidé de restreindre les placements à des produits sans risque de type produits de trésorerie, comptes à terme, ... auprès de quatre grandes banques. Les GRD opèrent dans un secteur régulé ; tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe réglementaire.

EVOLUTIONS BILANTAIRES

Le bilan s'élève à 648.291 k€ contre 618.491 k€ au 31 décembre 2009.

ACTIF

Les **immobilisations corporelles** augmentent de 23.175 k€ du fait des investissements de l'exercice de 45.416 k€, et compensés par les amortissements de 18.378 k€, les désaffectations d'installations de 1.040 k€

Rapport de gestion

ainsi que la désaffectation forfaitaire de la plus-value RAB de 2.823 k€.

En ce qui concerne la différence entre la RAB (Regulatory asset base) initiale et la valeur comptable des immobilisations corporelles, IGH l'a, en raison de la nature spécifique de cette différence, comptabilisée dans une rubrique séparée des immobilisations corporelles et l'amortit à raison de 2% l'an, conformément à l'Arrêté Royal du 02 septembre 2008. Nous renvoyons le lecteur aux commentaires figurant dans les règles d'évaluation à la fin des comptes annuels.

Les **immobilisations financières** : IGH détient 588 parts d'ORES.

Les **créances commerciales** s'élèvent à 22.045 k€ en augmentation de 2.826 k€ par rapport à la situation au 31 décembre 2009. Ces créances commerciales se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et sous fournisseur X.

La rubrique **autres créances** comprend le fonds énergie wallon (379 k€), la TVA à récupérer (363 k€), les dégâts aux réseaux (130 k€) et les autres créances (305 k€).

Les **comptes de régularisation** comprennent le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 18.500 k€, la redevance de voirie Gaz (10.975 k€), les actifs régulatoires (déficits) (22.255 k€) ainsi que la RTNR (Redevance de Transit Non Relevée) 3.139 k€, l'ENR (Energie Non Relevée) 2.348 €.

PASSIF

Le **capital** souscrit s'élève à 107.759 k€.

Les **réserves** diminuent de 172 k€. Cette diminution s'explique par :

- l'amortissement de la plus-value de réévaluation qui engendre un transfert vers les réserves indisponibles (2.823 k€).
- le prélèvement sur réserves disponibles pour un montant de -2.995 k€ (Déficit 2007).

En 2009, un bénéfice à reporter de 1.600 k€ a été comptabilisé dans l'activité fourniture de gaz dans l'attente de la clôture définitive de la réconciliation des années 2005 et 2006.

Les **provisions pour risques et charges** passent de 7.497 k€ à 7.941 k€ en 2010. Cette augmentation s'explique par une dotation des litiges divers pour 790 k€ et une diminution de 341 € de la provision pour litiges dits du passés (déplacements d'installations). Une reprise (4 k€) sur la provision CCEG a été effectuée.

Les **dettes à plus d'un an** augmentent de 252.366 k€ à 268.719 k€. Elles représentent les emprunts contractés auprès de DEXIA, ING, CBC et BNB PARIBAS (268.053 k€) ainsi que les garanties déposées par les sociétés de lotissement à rembourser ultérieurement (666 k€). En 2010, un nouvel emprunt de 31.605 k€ a été souscrit auprès de Dexia pour financer les immobilisés de l'intercommunale.

Les **dettes à plus d'un an échéant dans l'année** sont constituées par le capital des emprunts DEXIA, ING, CBC et BNB PARIBAS (15.215 k€) à rembourser en 2011.

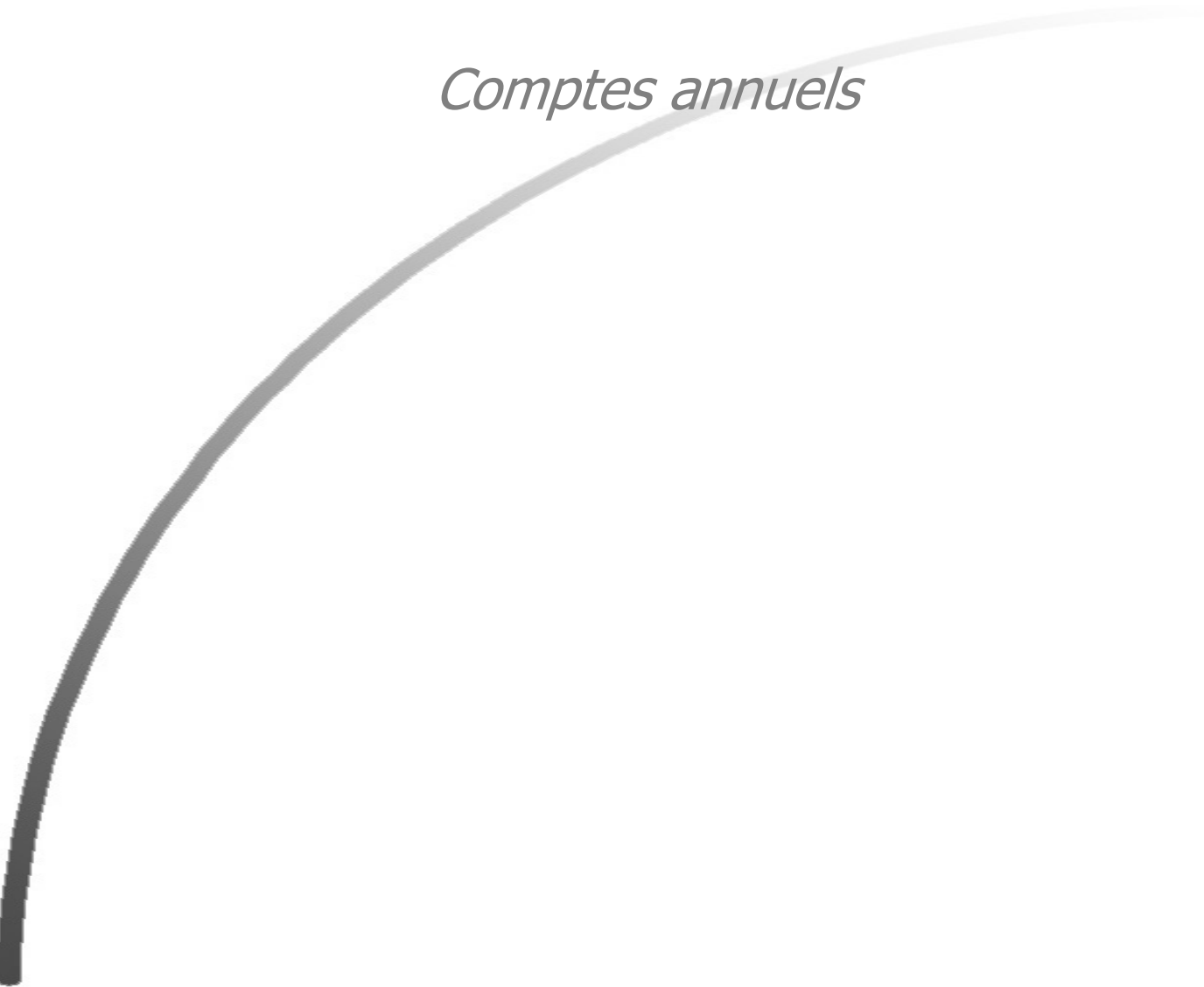
Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des **dettes commerciales**.

Les **acomptes reçus sur commande** (1.406 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous fournisseur X (OSP), et les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

L'impôt estimé (492 k€) et le précompte mobilier (965 k€) sur l'acompte sur dividendes versé en décembre 2010 à l'associé privé constituent l'essentiel des **dettes fiscales**.

La rubrique **autres dettes** (54.350 k€) comprend le solde des dividendes bruts de l'exercice 2010 à payer aux associés après l'assemblée générale ordinaire (9.903 k€), le fonds gaz (2.996 k€) et principalement le solde du compte courant (40.919 k€).

Les **comptes de régularisation** du passif sont principalement constitués du fonds de développement (928 k€), de la neutralisation des écarts des charges de pensions (437 k€) et des déplacements d'installations à rétrocéder (189 k€).



Comptes annuels

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 2.1
----	-----------------	-------

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>567.782.014,86</u>	<u>544.607.263,58</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21		
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	565.531.637,45	542.356.886,17
Terrains et constructions		22	3.823.816,57	3.849.335,74
Installations, machines et outillage		23	559.537.687,59	536.859.528,84
Mobiliier et matériel roulant		24	2.170.133,29	1.648.021,59
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	2.250.377,41	2.250.377,41
Entreprises liées	5.14	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	2.250.377,41	2.250.377,41
Participations		282	2.250.377,41	2.250.377,41
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		0
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>80.509.401,72</u>	<u>73.883.600,34</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	23.203.093,3	22.347.985,82
Créances commerciales		40	22.045.409,31	19.219.481,49
Autres créances		41	1.157.683,99	3.128.504,33
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	0	198.380,96
Comptes de régularisation	5.6	490/1	57.306.308,42	51.337.233,56
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	648.291.416,58	618.490.863,92

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872		C 2.2	
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>290.987.886,05</u>	<u>293.982.610,79</u>
Capital	5.7	10	107.759.012,3	107.759.006,1
Capital souscrit		100	107.759.012,3	115.901.937,98
Capital non appelé		101	0	8.142.931,86
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12	132.676.818,49	135.499.729,53
Réserves		13	48.952.055,26	49.123.875,16
Réserve légale		130	30.987,34	30.987,34
Réserves indisponibles		131	33.914.948,05	31.092.037,01
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	33.914.948,05	31.092.037,01
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	15.006.119,87	18.000.850,81
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.600.000	1.600.000
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>7.941.494,32</u>	<u>7.497.479,29</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	7.941.494,32	7.497.479,29
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5	7.941.494,32	7.497.479,29
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>349.362.036,21</u>	<u>317.010.773,84</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17	268.719.487,92	252.365.760,35
Dettes financières		170/4	268.053.278,25	251.663.288,47
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	268.053.278,25	251.663.288,47
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	666.209,67	702.471,88
Dettes à un an au plus		42/48	79.051.873,77	60.354.699,19
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	15.215.402,05	15.191.486,94
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	6.621.523,92	3.341.307,9
Fournisseurs		440/4	6.621.523,92	3.341.307,9
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	1.405.678,87	1.417.636,67
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	1.459.491,71	145.714,17
Impôts		450/3	1.459.491,71	145.714,17
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	54.349.777,22	40.258.553,51
Comptes de régularisation	5.9	492/3	1.590.674,52	4.290.314,3
TOTAL DU PASSIF		10/49	648.291.416,58	618.490.863,92

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 3
----	-----------------	-----

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	116.760.937,31	115.149.194,56
Chiffre d'affaires	5.10	70	113.191.942,78	111.511.273,15
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	3.568.994,53	3.637.921,41
Coût des ventes et des prestations		60/64	87.294.249,56	68.366.962,8
Approvisionnements et marchandises		60	3.986.351,17	6.934.902,86
Achats		600/8	3.986.351,17	6.934.902,86
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	54.789.022,67	41.900.619,93
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	21.200.778,58	16.976.042,01
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	5.780.336,32	4.577.574,82
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	444.015,03	-6.255.739,43
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	1.113.745,79	4.233.562,61
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	29.466.687,75	46.782.231,76
Produits financiers		75	121.149,24	356.825,66
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	117.016,7	352.529,32
Autres produits financiers	5.11	752/9	4.132,54	4.296,34
Charges financières	5.11	65	9.633.190,89	7.647.937,18
Charges des dettes		650	9.623.348,72	7.636.468,44
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	9.842,17	11.468,74
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	19.954.646,1	39.491.120,24
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	19.954.646,1	39.491.120,24
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	1.006.628,45	1.824.032,56
Impôts		670/3	1.006.628,45	1.824.032,56

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872		C 3		
		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales			77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	18.948.017,65	37.667.087,68
Prélèvements sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	18.948.017,65	37.667.087,68

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 4
----	-----------------	-----

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	20.548.017,65	37.667.087,68
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	18.948.017,65	37.667.087,68
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.600.000	
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2	2.994.730,94	2.994.730,94
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792	2.994.730,94	2.994.730,94
Affectations aux capitaux propres		691/2		9.016.658
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		9.016.658
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	1.600.000	1.600.000
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/6	21.942.748,59	30.045.160,62
Rémunération du capital		694	21.942.748,59	30.045.160,62
Administrateurs ou gérants		695		
Autres allocataires		696		

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.3.1
----	-----------------	---------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	4.563.606,27
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	55.453,88	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	4.619.060,13	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	475.537,88
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241	19.270,88	
Plus-values au terme de l'exercice	8251	494.808,76	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	1.189.808,41
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	80.973,03	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311	19.270,88	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	1.290.052,32	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	<u>3.823.816,57</u>	

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.3.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	734.946.457,56
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	44.277.303,7	
Cessions et désaffectations	8172	4.767.733,98	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	774.456.027,28	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	158.922.316,63
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	5.624.619,84	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	164.546.936,47	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	357.009.245,35
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	20.559.126,86	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	3.727.715,89	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	5.624.619,84	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	379.465.276,16	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	<u>559.537.687,59</u>	

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.3.3
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	6.539.478,31
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.082.790,39	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	7.622.268,7	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	182.817,05
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8243	1.931,36	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	184.748,41	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	5.074.273,77
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	560.678,69	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8313	1.931,36	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	5.636.883,82	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	<u>2.170.133,29</u>	

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.4.2
----	-----------------	---------

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	2.250.377,41
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	2.250.377,41	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	282	2.250.377,41	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.4.3
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.6
----	-----------------	-------

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Capitaux-pension solde à amortir

Energie en compteur OSP

Redevance utilisation installations

Excédents/déficits

Produit de la redevance de voirie

Exercice
18.490.907,8
2.347.837,56
3.130.067,8
22.255.024,58
10.975.014

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.7
----	-----------------	-------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	115.901.937,96
100	107.759.012,3	

Modifications au cours de l'exercice

Suppression du capital non appelé par dispense de libération

Représentation du capital
Catégories d'actions

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	8.142.931,86	0
8702	XXXXXXXXXX	9.832.280
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101	0	XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Secteur public : - parts A 6.882.597 70€
Secteur privé : - parts A 2.949.683 30€

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.8
----	-----------------	-------

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

	Exercice
Litiges en cours	4.423.504,03
Litiges divers	1.465.126,52
Provisions CCEG	1.823.597,56
Provision cotisation énergie	206.986,21

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.9
----	-----------------	-------

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières
 Emprunts subordonnés
 Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Autres dettes

Codes	Exercice
8801	15.215.402,05
8811	
8821	
8831	
8841	15.215.402,05
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42 15.215.402,05

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières
 Emprunts subordonnés
 Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Autres dettes

8802	92.409.926,14
8812	
8822	
8832	
8842	92.409.926,14
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 92.409.926,14

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières
 Emprunts subordonnés
 Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Autres dettes

8803	175.643.352,11
8813	
8823	
8833	
8843	175.643.352,11
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	666.209,67

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 176.309.561,78

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières
 Emprunts subordonnés
 Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes salariales et sociales
 Autres dettes

8921	73.585.847,93
8931	
8941	
8951	
8961	73.585.847,93
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061 73.585.847,93

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières
 Emprunts subordonnés

8922	
8932	

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.9
----	-----------------	-------

Emprunts obligataires non subordonnés	8842	
Dettes de location-financement et assimilées	8852	
Etablissements de crédit	8862	
Autres emprunts	8872	
Dettes commerciales	8882	
Fournisseurs	8892	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	967.614,82
Dettes fiscales estimées	450	491.876,89
Rémunérations et charges sociales		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Fonds développement	928.300
Ecart pensions 2007 et 2008	437.009,45
Autres produits d'exploitation : déplacements installations pour le MET	188.727,2

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.10
----	-----------------	--------

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs inscrits au registre du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	5.803.008,25	5.157.342,34
Reprises	9113	22.671,93	579.767,52
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	789.533	656.966,21
Utilisations et reprises	9116	345.517,97	6.912.705,64
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		32.186,86
Autres	641/8	1.113.745,79	4.201.375,75
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.11
----	-----------------	--------

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
RÉSULTATS FINANCIERS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Divers		4.132,54	4.296,34
 Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501		
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Diverses		9.842,17	11.468,74

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Exercice

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.12
----	-----------------	--------

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	1.006.628,45
9135	656.792,63
9136	
9137	349.835,82
9138	
9139	
9140	

Incidences des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)

Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	23.093.705,81	17.640.611,82
9146	36.303.748,71	27.476.489,57
9147	52.953,14	52.418,12
9148	2.490.905,82	1.485.468,98

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.13
----	-----------------	--------

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
 Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
 Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSON D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

-Cautionnement en faveur des douanes et accises relatif à la perception de la cotisation d'énergie : 2.000 EUR

-Garantie en notre faveur par la banque Dresdner Bank AG pour les redevances de transit à payer par Wingas : 15.000 EUR

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
9213	
9214	
9215	
9216	

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.13
----	-----------------	--------

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872
----	-----------------

C 5.14

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1		
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	7.095.012,26	
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	7.095.012,26	
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cession d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3	2.250.377,41	2.250.377,41
Participations	282	2.250.377,41	2.250.377,41
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352	48.357.005,81	27.364.452,01
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	48.357.005,81	27.364.452,01

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

Comptes annuels

N°	BE 0228.524.872	C 5.15
----	-----------------	--------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées
Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur
Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur
Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable
Aux administrateurs et gérants
Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	174.732,74
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)
Autres missions d'attestation
Missions de conseils fiscaux
Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)
Autres missions d'attestation
Missions de conseils fiscaux
Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	10.902
95061	650
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

Règles d'évaluation

IGH – REGLES D'EVALUATION**ACTIF****Immobilisations corporelles :****Valeur d'acquisition.**

- Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

Frais accessoires

- Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la TVA non déductible qui a grevé les investissements jusqu'au 30 juin 1980.
Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Interventions de tiers

- Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

Amortissements

- Les amortissements actés sont calculés sur base de la méthode linéaire.
Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.
- Les taux d'amortissement à prendre en considération, sont les suivants :

<i>Installations</i>	<i>Taux d'amortissement en %</i>
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines / Stations	3
Raccordements	3
Appareils de mesure	3
Équipement labo, dispatching	10
Compteurs à budget, compteurs électroniques	10
Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outils et mobilier	10
Matériel roulant	20
Équipement administratif (matériel informatique)	33

Différence initiale entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles :

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Economiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis le début de 2004, l'activité d'IGH s'est recentrée, au rythme de la libéralisation du marché du gaz, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) de gaz.

En matière d'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux, il appartient à IGH d'établir une proposition qu'elle soumet, pour approbation, à la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG). Cette proposition tarifaire doit respecter les dispositions des lignes directrices édictées par la CREG en matière de politique tarifaire et de marge bénéficiaire équitable. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis sur base d'un taux (« WACC : weighted average cost of capital ») déduit d'une structure de financement théorique basée sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de fonds de tiers et ce quelle que soit la structure financière réelle du GRD (a).

Les capitaux investis se composent de la valeur économique des immobilisations corporelles régulées, majorée ou réduite du fonds de roulement.

Lors de la détermination de la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 (iRAB), les gestionnaires de réseau de distribution de gaz qui disposaient d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles pouvaient choisir de déterminer la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 sur base de la valeur économique de cet inventaire. Ce fut l'option choisie par IGH.

La CREG impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

$$\text{RAB}_n = \text{iRAB} + \text{investissements}_n - \text{amortissements}_n - \text{désaffectations}_n \text{ (b)}$$

La CREG exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan du GRD est, d'une part, liée au droit d'être le distributeur exclusif de gaz pour une durée définie et sur un territoire fixé et,

Règles d'évaluation

d'autre part, reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

Vu la nature spécifique de cette différence initiale le GRD avait choisi de la comptabiliser au niveau d'une rubrique séparée des immobilisations corporelles et de ne pas l'amortir ni la désaffecter.

En novembre 2007, des accords ont été trouvés entre les GRD et la CREG, accords qui ont débouché sur une transaction et la publication d'un arrêté royal en septembre 2008.

L'article 4 §1^{er} de l'A.R. définit la valeur initiale de l'actif régulé comme étant la somme de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et de la plus-value (la plus-value est la différence positive entre la valeur de l'IRAB et la valeur d'acquisition initiale non amortie).

L'article 2 point 7° de l'A.R. indique que les coûts se composent notamment de la partie de la plus-value visée à l'article 4, § 1er, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, pour autant que les montants correspondant à cette partie de la plus-value soient portés sur une réserve au passif du GRD. La CREG contrôle la concordance entre l'évolution de cette réserve et les mises hors services enregistrées. La méthode appliquée par le GRD en vue de déterminer les mises hors service techniques est attestée par le réviseur du GRD concerné. La plus-value est reprise et reportée dans les coûts à un taux de 2% par an durant la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée des mises hors service sur les 4 années précédentes est déterminée. Cette moyenne glissante est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

L'article 5 §1er de l'A.R. stipule quant à lui que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1er janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value visée à l'article 4, §1er, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an dans la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée est déterminée sur les 4 années précédentes. Cette moyenne avancée est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

Ces dispositions sont entrées en application à partir de l'exercice tarifaire 2008.

Immobilisations financières :

Elles sont reprises à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

Stocks et commandes en cours d'exécution :

Ils sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient.

Créances à plus d'un an et créances à un an au plus :

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (la clientèle protégée dans l'activité « Gestion réseaux » et la clientèle en relevé mensuel dans l'activité « Fourniture d'énergie »), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (*autres charges d'exploitation II.G.*)

Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (*autres produits d'exploitation I.D.*)

Les créances impayées de plus de 60 jours sont, en général, couvertes par des réductions de valeur.

En 2010, un marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Le marché public relatif aux créances du marché captif qui est arrivé à son terme en 2010 prévoyait une obligation pour les attributaires de récupérer au minimum 30 % des créances entrant dans celui-ci.

Dès lors que le potentiel de récupération est estimé à un minimum de 30%, les créances entrant dans le nouveau marché peuvent être couvertes à concurrence de 70 % en lieu et place de 100%. Après attribution du marché, le montant des réductions de valeur sera adapté en fonction du taux de récupération imposé à l'attributaire.

PASSIF

Provisions pour risques et charges :

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues.

Règles d'évaluation

Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus :

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation :

A l'actif :

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.
2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les frais de gestion facturés à l'intercommunale par la société associée en application des dispositions statutaires et/ou des décisions prises par les organes de gestion. Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société associée antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale. La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre. Les consommations « Basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulatoires » ou « déficits » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. L'Arrêté Royal de septembre 2008 prévoit que les « actifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2011

seront récupérables à partir de la période régulatoire pluriannuelle suivante soit de 2013 à 2016. L'impact sur les résultats de l'intercommunale des éventuels actifs régulatoires ou déficits sera annuellement et partiellement neutralisé par une affectation d'une partie des bénéfices aux réserves disponibles et ce pour un montant équivalent à 25 % de ces actifs régulatoires. Il sera, par la suite, prélevé sur ces réserves disponibles au même rythme que la récupération de ces « actifs régulatoires » auprès du marché.

Au passif :

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. L'AR de septembre 2008 prévoit que les « passifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2011 devront être restitués au marché à partir de la période régulatoire pluriannuelle suivante soit de 2013 à 2016. L'impact sur les résultats de l'intercommunale des éventuels passifs régulatoires ou excédents sera pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

IGH RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'ANNEXE

L'intercommunale n'a pas de personnel propre. Depuis 1996, les indemnités et jetons de présence alloués aux membres du Comité de Direction et du Conseil d'Administration sont imputés au « 61 – Services et biens divers » ; par conséquent, la rubrique 9147 de la page C5 12 mentionne des retenues de précompte professionnel.

Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.

Gestion financière
Bilans comparés,
commentés et par activité

Gestion financière

A C T I F	au 31.12.2010		au 31.12.2009	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>		567.782.014,86		544.607.263,58
III. <u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>		565.531.637,45		542.356.886,17
A. Terrains et constructions.	3.823.816,57		3.849.335,74	
B. Installations techniques et machines.	559.537.687,59		536.859.528,84	
C. Mobilier, matériel roulant et outillage	2.170.133,29		1.648.021,59	
IV. <u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>		2.250.377,41		2.250.377,41
B. Autres entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
1. Participations	2.250.377,41		2.250.377,41	
<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>		80.509.401,72		73.883.600,34
VII. <u>CREANCES A UN AN AU PLUS</u>		23.203.093,30		22.347.985,82
A. Créances commerciales	22.045.409,31		19.219.481,49	
B. Autres créances	1.157.683,99		3.128.504,33	
IX. <u>VALEURS DISPONIBLES</u>		-		198.380,96
X. <u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		57.306.308,42		51.337.233,56
TOTAL DE L'ACTIF		648.291.416,58		618.490.863,92

Gestion financière

P A S S I F	au 31.12.2010		au 31.12.2009	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		290.987.886,05		293.982.610,79
I. <u>CAPITAL</u>		107.759.012,30		107.759.006,10
A. Capital souscrit.	107.759.012,30		115.901.937,96	
B. Capital non appelé (-)	-		-8.142.931,86	
III. <u>PLUS-VALUES DE REEVALUATION</u>		132.676.818,49		135.499.729,53
IV. <u>RESERVES</u>		48.952.055,26		49.123.875,16
A. Réserve légale	30.987,34		30.987,34	
B. Réserves indisponibles				
2. Autres	33.914.948,05		31.092.037,01	
C. Réserves disponibles	15.006.119,87		18.000.850,81	
V <u>BENEFICE REPORTE</u>		1.600.000,00		1.600.000,00
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		7.941.494,32		7.497.479,29
VII. <u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		7.941.494,32		7.497.479,29
D. Autres risques et charges	7.941.494,32		7.497.479,29	
<u>DETTES</u>		349.362.036,21		317.010.773,84
VIII. <u>DETTES A PLUS D'UN AN</u>		268.719.487,92		252.365.760,35
A. Dettes financières	268.053.278,25		251.663.288,47	
D. Autres dettes	666.209,67		702.471,88	
IX. <u>DETTES A UN AN AU PLUS</u>		79.051.873,77		60.354.699,19
A. Dettes à plus d' un an échéant dans l' année	15.215.402,05		15.191.486,94	
C. Dettes commerciales				
1. Fournisseurs	6.621.523,92		3.341.307,90	
D. Acomptes reçus sur commandes	1.405.678,87		1.417.636,67	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	1.459.491,71		145.714,17	
F. Autres dettes	54.349.777,22		40.258.553,51	
X. <u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		1.590.674,52		4.290.314,30
TOTAL DU PASSIF		648.291.416,58		618.490.863,92

Gestion financière

I.G.H - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010			au 31.12.2010	au 31.12.2009
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES			567.782.014,86	544.607.263,58
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES			565.531.637,45	542.356.886,17
Valeur comptable rajustée des immobilisations propriété de l'intercommunale.				
A. Terrains et constructions			3.823.816,57	3.849.335,74
Valeur d'acquisition :	4.619.060,13 /	4.563.606,27		
Amortissements :	-1.248.110,35 /	-1.176.772,76		
Réévaluation :	452.866,79 /	462.502,23		
B. Installations techniques et machines			559.537.687,59	536.859.528,84
Valeur d'acquisition :	774.456.027,28 /	734.946.457,56		
Amortissements :	-347.096.905,50 /	-333.077.804,45		
Réévaluation :	132.178.565,81 /	134.990.875,73		
C. Mobilier, matériel roulant et outillage			2.170.133,29	1.648.021,59
Valeur d'acquisition :	7.622.268,70 /	6.539.478,31		
Amortissements :	-5.497.521,30 /	-4.937.808,29		
Réévaluation :	45.385,89 /	46.351,57		
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES			2.250.377,41	2.250.377,41
B. Autres entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.			2.250.377,41	2.250.377,41
1. Participations.				
- 588 parts ORES	2.250.377,41 /	2.250.377,41		
ACTIFS CIRCULANTS			80.509.401,72	73.883.600,34
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS			23.203.093,30	22.347.985,82
A. Créances commerciales			22.045.409,31	19.219.481,49
Cette rubrique comprend :				
- Clientèle			28.612.391,53	19.068.134,24
. Clientèle protégée	45.869,30 /	68.336,74		
. Clientèle compteur à budget	14.446.533,09 /	8.730.077,98		
. Clientèle " travaux divers "	4.352.897,57 /	2.131.860,92		
. Clientèle " redevance de transit "	8.140.156,50	7.238.366,45		
. Créance CREG clients protégés	1.626.935,07 /	899.492,15		

Gestion financière

I.G.H - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010			au 31.12.2010	au 31.12.2009
ACTIF				
- Créances douteuses			-11.015.353,46	-5.404.160,38
- Clientèle ordinaire				
	✓	-7.705.321,26 / -3.840.244,05		
. Solde créances douteuses	✓	0,00 / 0,00		
. Réductions de valeurs actées	✓	-7.705.321,26 / -3.840.244,05		
- Facturations diverses :		-3.310.032,20 / -1.563.916,33		
	✓	30.550,88 / 46.964,48		
. Solde créances douteuses	✓	-3.340.583,08 / -1.610.880,81		
. Réduction de valeur				
- Factures à établir et notes de crédit à établir			4.448.371,24	5.555.507,63
B. Autres créances			1.157.683,99	3.128.504,33
Cette rubrique comprend :				
- TVA à récupérer			363.494,38	1.304.618,06
- Interventions de l'Etat dans les frais de déplacements d'installations :				
. Travaux subsideés à 65% par l'Etat et/ou à 100% par le MET et à rétrocéder aux personnes de droit public après paiement par les pouvoirs subsidants.			-	161.486,68
. Travaux indemnisés à 100%			-	18.377,37
- Primes Région Wallonne			378.082,50	1.114.129,00
- Intervention fonds énergie RW			1.037,97	428,61
- Créances pour dégâts aux réseaux			641.909,22	701.084,38
- Réductions de valeur actées			-531.787,85	-346.231,01
- Autres créances diverses			304.947,77	174.611,24
IX. VALEURS DISPONIBLES			-	198.380,96
X. COMPTES DE REGULARISATION			57.306.308,42	51.337.233,56
- Charges à reporter			18.589.364,48	20.797.617,34
- capitaux pension		18.499.997,80 / 20.487.125,19		
- autres		89.366,68 / 310.492,15		
- Produits acquis				
- Complément sur facturations annuelles : ce compte représente l'estimation de l'énergie fournie mais non relevée dans le cadre des OSP			2.347.837,56	3.609.371,62
- Autres produits acquis (déficits/excédents, RTNR, produit de la redevance de voirie)			36.369.106,38	26.930.244,60
TOTAL DE L'ACTIF			648.291.416,58	618.490.863,92

Gestion financière

I.G.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010		au 31.12.2010	au 31.12.2009
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES		290.987.886,05	293.982.610,79
I. CAPITAL		107.759.012,30	107.759.006,10
A. Capital souscrit :	107.759.012,30 / 115.901.937,96		
B. Capital non appelé :	0,00 / -8.142.931,86		
Le capital est représenté par 9.832.279 parts :			
Total parts A :	9.832.280		
A1 aux communes :	5.013		
A1 à l'IPFH :	6.877.582		
A1 à IGRETEC :	2		
A2 à ELECTRABEL :	2.949.683		
III. PLUS-VALUE DE REEVALUATION		132.676.818,49	135.499.729,53
Plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles représentant la différence initiale entre la RAB (<i>Régulatory Asset Base</i>) et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations.			
IV. RESERVES		48.952.055,26	49.123.875,16
A. <u>Réserve légale</u>		30.987,34	30.987,34
B. <u>Réserves indisponibles</u>		33.914.948,05	31.092.037,01
2. <u>Autres</u>		33.914.948,05	31.092.037,01
Représente :			
a) la quote-part de la dotation d'amortissement afférente à la réévaluation		24.080.942,02	24.080.942,02
b) la quotité de réévaluation relative aux installations cédées et/ou désaffectées		12.004.521,04	9.181.610,00
c) plus-value ancienne existant à la constitution de l' ex 'IGEHO gaz		981.793,46	981.793,46
d) Autres (réserves indisponibles remboursées suite réductions du capital)		-3.152.308,47	-3.152.308,47
C. <u>Réserves disponibles</u>		15.006.119,87	18.000.850,81
- Réserves diverses (Mali/déficits)		15.006.119,87	18.000.850,81
BENEFICE REPORTE		1.600.000,00	1.600.000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		7.941.494,32	7.497.479,29
VII.A. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		7.941.494,32	7.497.479,29
4. <u>Autres risques et charges</u>		7.941.494,32	7.497.479,29
- Litiges en cours (<i>dossiers dits du passé et litiges divers</i>)		5.910.930,55	5.462.654,52
- Mesures ultérieures C.C.E.G.		1.823.597,56	1.827.858,56
- Provision pour risques & charges (Cotisation énergie)		206.966,21	206.966,21

Gestion financière

I.G.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010		au 31.12.2010	au 31.12.2009
PASSIF			
	DETTE	349.362.036,21	317.010.773,84
VIII. DETTES A PLUS D'UN AN		268.719.487,92	252.365.760,35
A. Dettes financières		268.053.278,25	251.663.288,47
Etablissements de crédit : <i>emprunts auprès de DEXIA, ING, CBC et FORTIS</i>		268.053.278,25	251.663.288,47
D. Autres dettes		666.209,67	702.471,88
Garanties et cautionnements déposés par des tiers (Garanties reçues des lotisseurs à rembourser suivant conventions)		666.209,67	702.471,88
IX. DETTES A UN AN AU PLUS		79.051.873,77	60.354.699,19
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		15.215.402,05	15.191.486,94
Fraction des versements échéant dans les exercices N et N-1 (emprunts auprès de DEXIA, ING, CBC et FORTIS)			
C. Dettes commerciales		6.621.523,92	3.341.307,90
1. Fournisseurs		6.621.523,92	3.341.307,90
- Fournisseurs divers (principalement Ecs et Fluxys)		647.992,79	354.043,45
- Factures / NC à recevoir (Fluxys, achats gaz OSP, FO Electrabel, Fr gest Ores,...)		5.973.531,13	2.987.264,45
D. Acomptes recus sur les commandes		1.405.678,87	1.417.636,67
- Contrepartie des facturations intermédiaires à la clientèle protégée dans le cadre de la relève annuelle (les factures impayées au 30 juin/31 décembre figurent au compte clientèle à l'actif).		1.405.678,87	1.417.636,67
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		1.459.491,71	145.714,17
1. Impôts			
- Impôts personnes morales sur dividende Société privée		491.876,89	142.041,07
- Autres impôts à payer (cotisation s/énergie et redevance de raccordement)		2.460,05	3.673,10
- Précompte mobilier s/dividendes et s/intérêts compte-courant		965.154,77	-
F. Autres dettes		54.349.777,22	40.258.553,51
- Solde dividende de l'exercice à payer aux partenaires après l'Assemblée Générale :			
- Secteur public :		7.095.015,26	10.984.510,45
- Secteur privé :		2.808.206,37	6.257.034,70
- Compte-courant de la société exploitante ORES		40.918.974,28	18.914.461,19
- Redevances dues aux communes :		2.304,09	2.387,22
. Cités	2.304,09 / 2.387,22		
- Fonds gaz (recommandation CC(g) 2003/13)		2.996.378,88	2.996.378,88
- Autres dettes (diverses et Talexus)		528.898,34	1.103.781,07
X. COMPTES DE REGULARISATION		1.590.674,52	4.290.314,30
- Charges à imputer (frais des Conseils)		36.637,87	28.064,46
- Produits à reporter (Ecart pension, dépl installations et fonds de développement)		1.554.036,65	4.262.249,84
TOTAL DU PASSIF		648.291.416,58	618.490.863,92

Gestion financière

Activité « Gestion des réseaux » - Bilan comparé au 31 décembre 2010

ACTIF	Codes	Gestion Réseau de distribution de gaz	
		2010	2009
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	567.782.014,86	544.607.263,58
III IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22/27	565.531.637,45	542.356.886,17
A. Terrains et constructions	22	3.823.816,57	3.849.335,74
B. Installations techniques et machines	23	559.537.687,59	536.859.528,84
C. Mobilier, matériel roulant et outillage	24	2.170.133,29	1.648.021,59
IV IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28	2.250.377,41	2.250.377,41
B. Autres entreprises avec lien de participation			
1. Participations	282	2.250.377,41	2.250.377,41
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	77.539.191,24	68.318.363,71
VII CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	20.232.882,82	16.782.749,19
A. Créances commerciales	40	19.064.280,74	14.467.658,77
B. Autres créances	41	1.168.602,08	2.315.090,42
IX VALEURS DISPONIBLES	54/58	-	198.380,96
X COMPTES DE REGULARISATION	490/1	57.306.308,42	51.337.233,56
TOTAL DE L'ACTIF		645.321.206,10	612.925.627,29

Gestion financière

Activité « Gestion des réseaux » - Bilan comparé au 31 décembre 2010

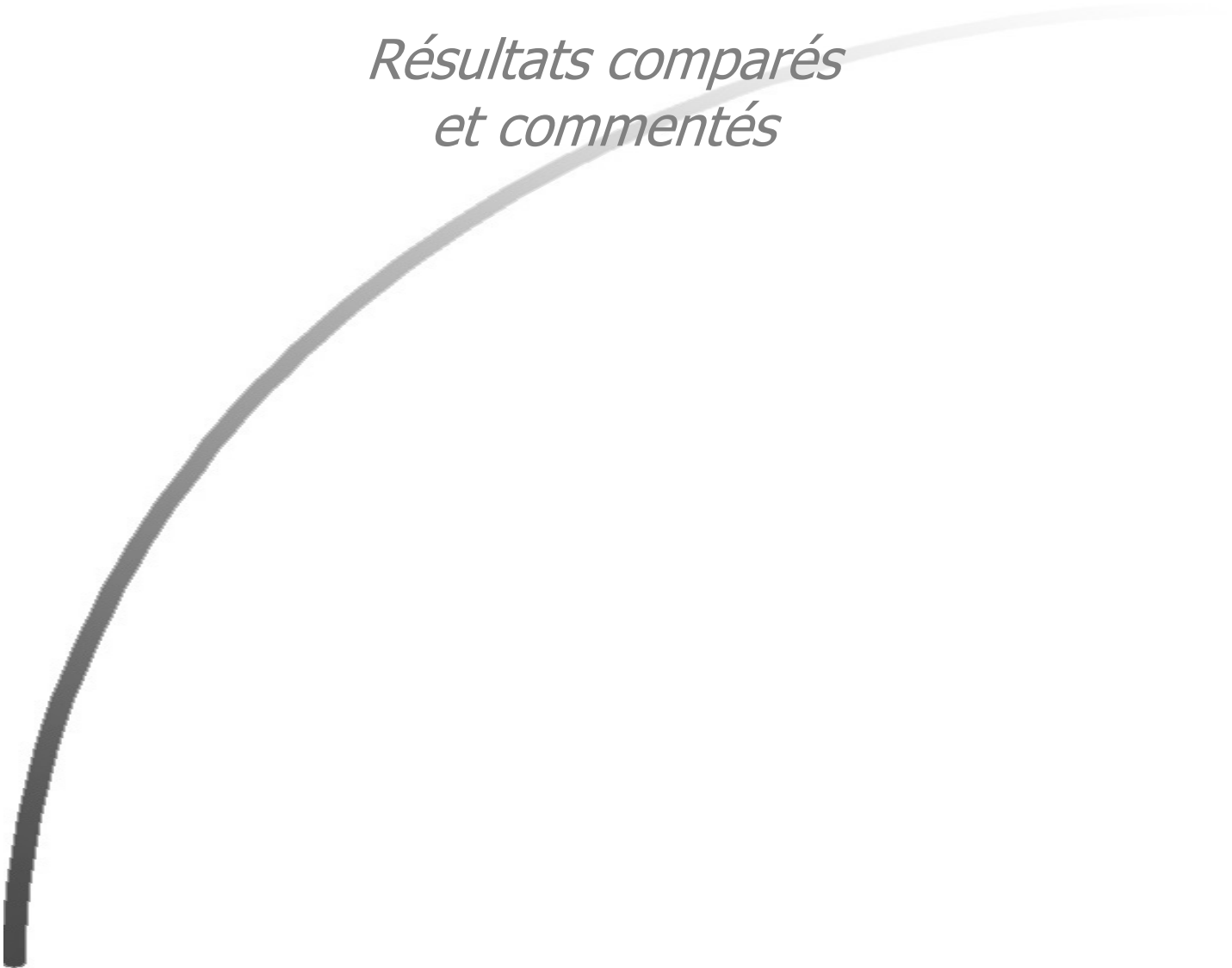
PASSIF	Codes	Gestion Réseau de distribution de gaz	
		2010	2009
CAPITAUX PROPRES	10/15	289.387.886,05	292.382.610,79
I CAPITAL	10	107.759.012,30	107.759.006,10
A. Capital souscrit	100	107.759.012,30	115.901.937,96
B. Capital non appelé	101	-	-8.142.931,86
III PLUS-VALUE DE REEVALUATION	12	132.676.818,49	135.499.729,53
IV RESERVES	13	48.952.055,26	49.123.875,16
A. Réserve légale	130	30.987,34	30.987,34
B. Réserve indisponibles	131		
2. Autres	1311	33.914.948,05	31.092.037,01
D. Réserves indisponibles	133	15.006.119,87	18.000.850,81
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	7.734.528,11	7.290.513,08
VII PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	7.734.528,11	7.290.513,08
A. Provisions pour risques et charges			
4. Autres risques et charges	163/5	7.734.528,11	7.290.513,08
DETTES	17/49	348.198.791,94	313.252.503,42
VIII DETTES A PLUS D'UN AN	17	268.719.487,92	252.365.760,35
A. Dettes financières	170/4	268.053.278,25	251.663.288,47
B. Autres dettes	178/9	666.209,67	702.471,88
IX DETTES A UN AN AU PLUS	42/48	77.888.629,50	56.596.428,77
A. Dettes + 1an échéant dans l'année	42	15.215.402,05	15.191.486,94
C. Dettes commerciales	44		
1. Fournisseurs	440/4	6.618.595,19	4.411.331,55
D. Acomptes reçus sur commandes	46	1.405.678,87	1.417.636,67
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.514.701,75	234.586,65
F. Autres dettes	47/48	53.134.251,64	35.341.386,96
X COMPTES DE REGULARISATION	492/3	1.590.674,52	4.290.314,30
TOTAL DU PASSIF		645.321.206,10	612.925.627,29

Gestion financière

Activité « Fourniture » - Bilan comparé au 31 décembre 2010

ACTIF		Codes	Autres activités	
			2010	2009
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	2.970.210,48	5.565.236,63
VII	CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	2.970.210,48	5.565.236,63
	A. Créances commerciales	40	2.981.128,57	4.751.822,72
	B. Autres créances	41	-10.918,09	813.413,91
TOTAL DE L'ACTIF			2.970.210,48	5.565.236,63

PASSIF		Codes	Autres activités	
			2010	2009
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.600.000,00	1.600.000,00
VII	BENEFICE REPORTE	14	1.600.000,00	1.600.000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		16	26.966,21	206.966,21
VII	PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	206.966,21	206.966,21
	A. Provisions pour risques et charges			
	4. Autres risques et charges	163/5	206.966,21	206.966,21
DETTES		17/49	1.163.244,27	3.758.270,42
IX	DETTES A UN AN AU PLUS	42/48	1.163.244,27	3.758.270,42
	C. Dettes commerciales	44		
	1. Fournisseurs	440/4	2.928,73	-1.070.023,65
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	-55.210,04	-88.872,48
	F. Autres dettes	47/48	1.215.525,58	4.917.166,55
TOTAL DU PASSIF			2.970.210,48	5.565.236,63



*Résultats comparés
et commentés*

Gestion financière

I.G.H.	Réalité 2010 par rapport à la réalité 2009			
	2010	2009	Ecart (1-2)	%
	(1)	(2)		
Résultat de l'activité de fourniture de gaz (1)	768.544,43	8.384.799,52	-7.616.255,09	-90,83
Produits de l'activité de gestion réseaux	105.705.037,22	94.264.113,23	11.440.923,99	12,14
Redevances d'utilisation du réseau	107.726.312,34	75.977.275,40	31.749.036,94	41,79
Excédents / Déficit de l'exercice	-2.021.275,12	18.286.837,83	-20.308.112,95	
Frais d'exploitation de l'activité gestion des réseaux	-87.525.564,00	-64.981.825,07	-22.543.738,93	34,69
Coûts contrôlables reprennent :	-24.651.873,93	-22.752.332,01	-1.899.541,92	8,35
les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.				
Coûts non contrôlables :	-62.873.690,07	-42.229.493,06	-20.644.197,01	48,89
- Obligation de Services Publics	-15.529.642,00	-10.620.082,69	-4.909.559,31	46,23
- Redevance de voirie	-10.975.014,00	-	-10.975.014,00	-
- Impôts prélèvements, surcharges, contributions et rétributions	-1.042.714,15	-1.561.029,62	518.315,47	-33,20
- Charges de pensions non capitalisée	-4.543.261,74	-4.781.953,54	238.691,80	-4,99
- Résultats financiers (hors pension et OSP)	-8.711.237,01	-6.528.909,07	-2.182.327,94	33,43
- Amortissements et désaffectations	-18.804.895,10	-17.234.515,16	-1.570.379,94	9,11
- Provisions pour risques et charges	-444.015,03	1.319.908,06	-1.763.923,09	
- Amortissement de la plus-value RAB	-2.822.911,04	-2.822.911,04	-	
Résultat de l'activité "Gestion des réseaux" gaz (2)	18.179.473,22	29.282.288,16	-11.102.814,94	-37,92
Mouvements sur les réserves (3)	2.994.730,94	-6.021.927,06	9.016.658,00	
Activité fourniture	-	-	-	
Activité gestion du réseau	2.994.730,94	-6.021.927,06	9.016.658,00	
Bénéfice à reporter activité fourniture (4)	-	-1.600.000,00	1.600.000,00	
RESULTATS DE L'EXERCICE (1) + (2) + (3) + (4)	21.942.748,59	30.045.160,62	-8.102.412,03	-26,97

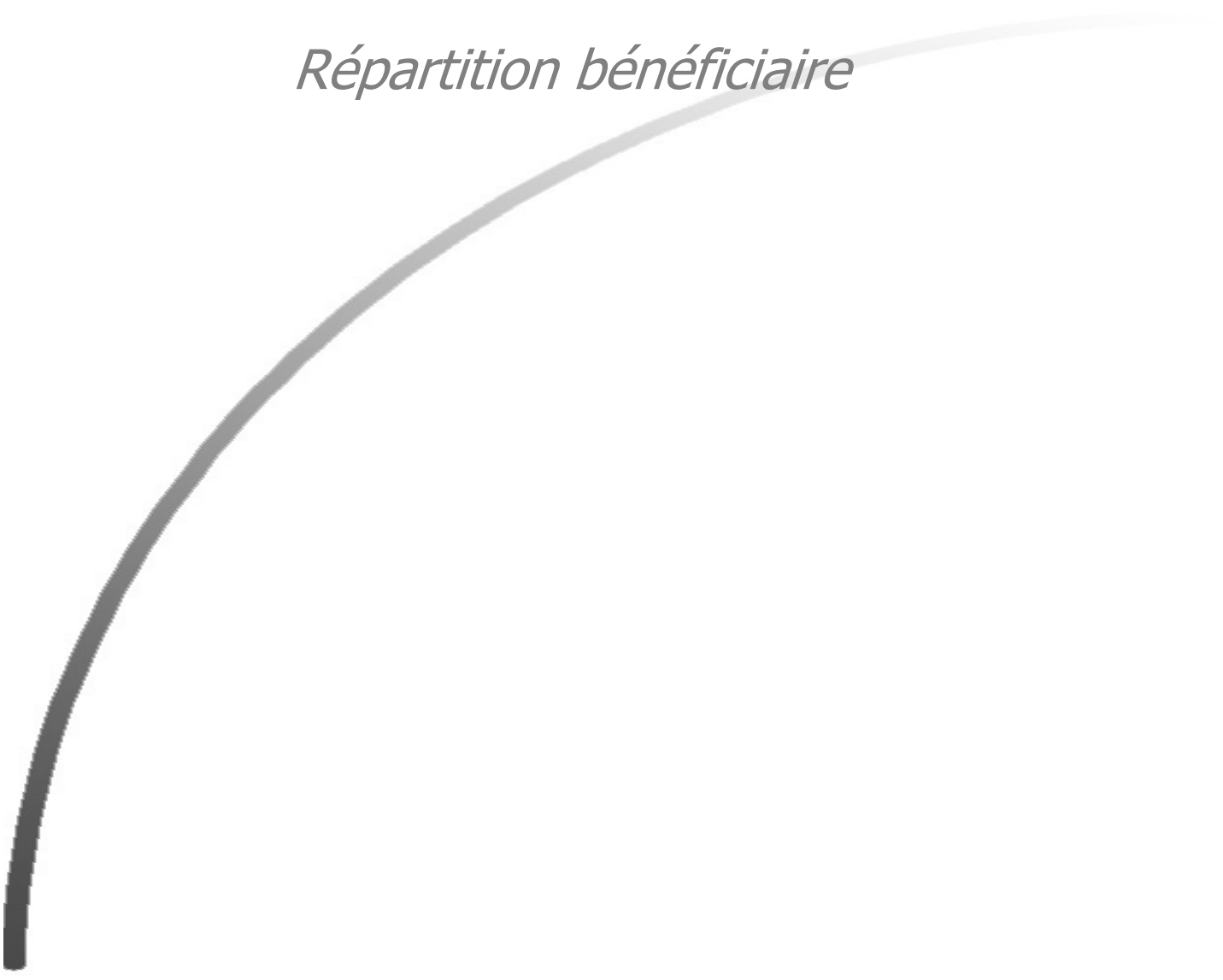
Gestion financière

INTERCOMMUNALE IGH

COMPTE DE RESULTATS

	<u>Codes</u>	Gestion Réseau de distribution Gaz		Secteur "Autres activités"		TOTAL	
		2009	2010	2009	2010	2009	2010
I. Ventes et prestation		108.076.158,36	115.991.520,75	7.073.036,20	769.416,56	115.149.194,56	116.760.937,31
A. Chiffre d'affaires	70	105.638.457,17	113.198.022,32	5.872.815,98	-6.079,54	111.511.273,15	113.191.942,78
D. Autres produits d'exploitation	74	2.437.701,19	2.793.498,43	1.200.220,22	775.496,10	3.637.921,41	3.568.994,53
II. Coûts des ventes et prestations	60/64	-69.801.063,06	-87.237.367,53	1.434.100,26	-56.882,03	-68.366.962,80	-87.294.249,56
A. Approvisionnements et marchandises	60	-5.091.707,37	-3.990.235,50	-1.843.195,49	23.884,33	-6.934.902,86	-3.966.351,17
B. Services et biens divers	61	-41.564.602,61	-54.726.272,54	-336.017,32	-62.750,13	-41.900.619,93	-54.789.022,67
D. Amortissements	630	-16.976.042,01	-21.200.778,58	0,00	0,00	-16.976.042,01	-21.200.778,58
E. Réductions de valeur	631/4	-5.140.314,80	-5.771.537,16	562.739,98	-8.799,16	-4.577.574,82	-5.780.336,32
F. Provisions pour risques et charges	635/7	2.601.539,94	-444.015,03	3.654.199,49	0,00	6.255.739,43	-444.015,03
G. Autres charges d'exploitation	640/8	-3.629.936,21	-1.104.528,72	-603.626,40	-9.217,07	-4.233.562,61	-1.113.745,79
IV. Produits financiers	75	146.313,43	45.135,63	210.512,23	76.013,61	356.825,66	121.149,24
B. Produits des actifs circulants	751	142.017,09	41.003,09	210.512,23	76.013,61	352.529,32	117.016,70
C. Autres produits financiers	752/9	4.296,34	4.132,54	0,00	0,00	4.296,34	4.132,54
V. Charges financières	65	-7.647.937,18	-9.649.071,16	0,00	15.880,27	-7.647.937,18	-9.633.190,89
A. Charges des dettes	650	-7.636.468,44	-9.639.228,99	0,00	15.880,27	-7.636.468,44	-9.623.348,72
C. Autres charges financières	652/9	-11.468,74	-9.842,17	0,00	0,00	-11.468,74	-9.842,17
X. Impôts	67/77	-1.491.183,39	-970.744,47	-332.849,17	-35.883,98	-1.824.032,56	-1.006.628,45
A. Impôts	670/3	-1.491.183,39	-970.744,47	-332.849,17	-35.883,98	-1.824.032,56	-1.006.628,45
XI Bénéfice de l'exercice	7-6	29.282.288,16	18.179.473,22	8.384.799,52	768.544,43	37.667.087,68	18.948.017,65

Répartition bénéficiaire



Gestion financière

IGH - répartition bénéficiaire 2010**Activité "Gestion des réseaux"**

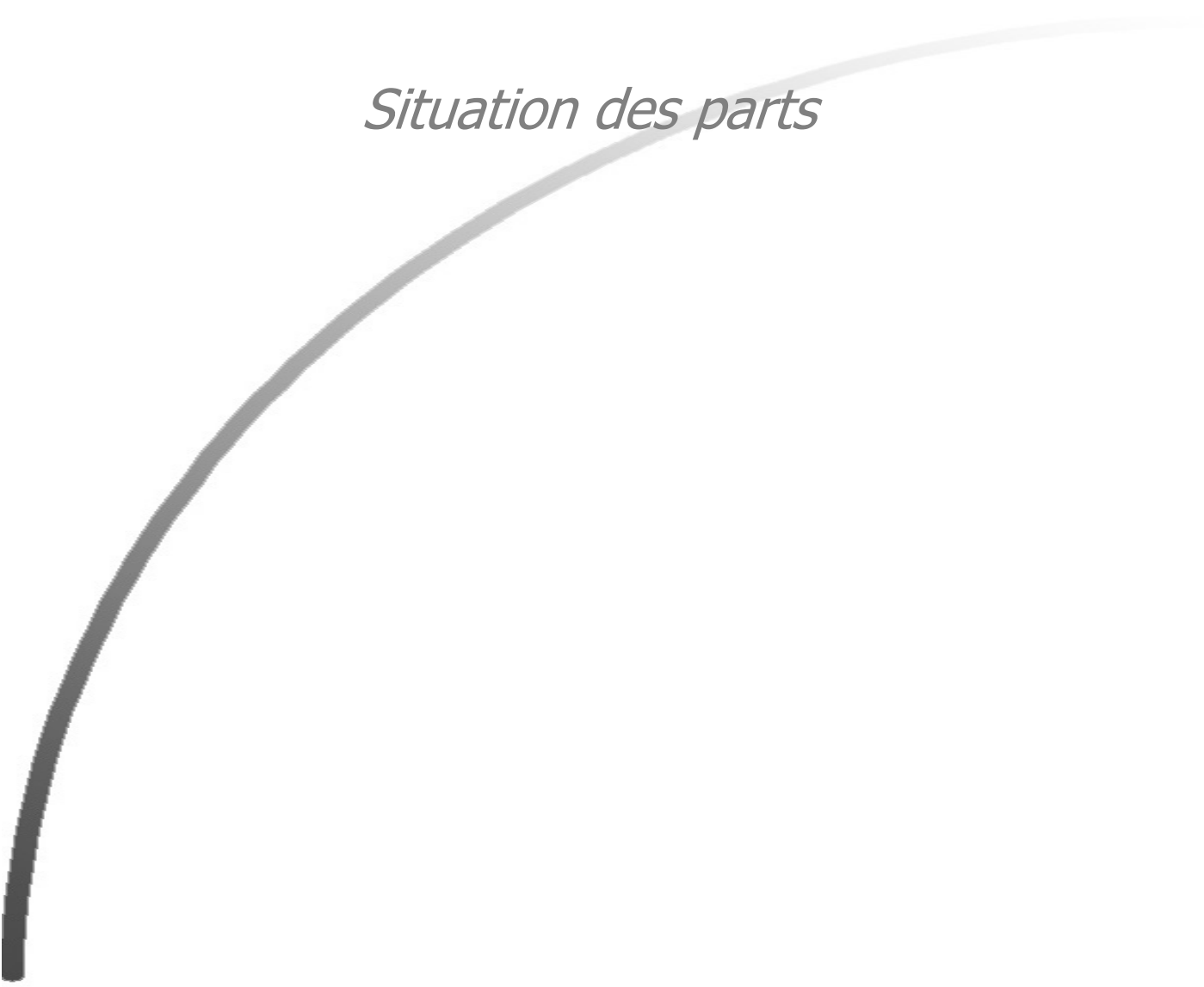
Associés	Dividendes
IPFH	14.880.817,25 €
IGRETEC	4,32 €
Communes	10.846,48 €
Secteur public	14.891.668,05 €
ELECTRABEL	7.253.187,95 €
Dividende BRUT Activité "Gestion des réseaux"	22.144.856,00
Impôt Personnes Morales sur dividende Electrabel	-970.651,84 €
Dividende NET Activité "Gestion des réseaux"	21.174.204,16

Activité "Fourniture"

Associés	Dividendes
IPFH	536.285,61 €
Secteur public	536.285,61 €
ELECTRABEL	268.142,80 €
Dividende BRUT Activité "Fourniture"	804.428,41 €
Impôt Personnes Morales sur dividende Electrabel	-35.883,98 €
Dividende NET Activité "Fourniture"	768.544,43 €

TOTAL

Associés	Dividendes
IPFH	15.417.102,86 €
IGRETEC	4,32 €
Communes	10.846,48 €
Secteur public	15.427.953,66 €
ELECTRABEL	7.521.330,75 €
Dividende total	22.949.284,41 €
Impôt Personnes Morales sur dividende Electrabel	-1.006.535,82 €
Dividende net total distribution	21.942.748,59 €



Situation des parts

Situation des parts

Associés	Parts A (part fixe du capital)
AISEAU-PRESLES	15
ANDERLUES	42
ANTOING	1
ATH	80
ATH	1
BELOEIL	1
BERNISSART	1
BINCHE	129
BOUSSU	183
BRAINE –LE-COMTE	76
BRUGELETTE	1
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	86
CHARLEROI	1.264
CHATELET	240
CHIEVRES	1
COLFONTAINE	129
COURCELLES	153
DOUR	81
ELLEZELLES	1
ENGHIEN	1
ERQUELINNES	31
ESTINNES	1
FARCIENNES	13
FLEURUS	1
FLOBECQ	1
FONTAINE-L'EVEQUE	68
FRAMERIES	147
FRASNES-LEZ-ANVAING	1
GERPINNES	10
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	21
HENSIES	1
JURBISE	1
LA LOUVIERE	530
LE ROEULX	34
LES BONS VILLERS	1
LESSINES	1
LEUZE EN HAINAUT	1
LOBBES	1
MANAGE	164
MERBES-LE-CHÂTEAU	11
MONS	874
MONTIGNY-LE-TILLEUL	28
MORLANWELZ	111
PERUWELZ	1
PONT-A-CELLES	21
QUAREGNON	188
QUEVY	4
QUIEVRAIN	50
SAINT-GHISLAIN	71
SENEFFE	27
SILLY	1
SOIGNIES	106
THUIN	5
TOURNAI	1
TOTAL DES COMMUNES	5.013
IPFH	6.877.582
IGRETEC	2
TOTAL SECTEUR PUBLIC	6.882.597
	70%
ELECTRABEL	2.949.683
	30%
TOTAL GENERAL	9.832.280

*Rapport du Contrôleur
aux comptes*

Rapport du Contrôleur aux Comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE
SUR L'EXAMEN DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE
DE LA SOCIÉTÉ « I.G.H. »
AU 31 OCTOBRE 2010
EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UN
ACOMPTE SUR LE DIVIDENDE**

RSM InterAudit SC SCRL
réviseurs d'entreprises
Rue Clément Ader, 8 6041 Gosselies
T +32 (0)71 37 03 13 - F +32 (0)71 37 01 39
interaudit@rsm-belgium.be
TVA BE 0436391122 - RPM Bruxelles

Member of
Toelen Cats Dupont Koevoets group
Offices in Antwerp, Brussels, Charleroi,
Mons and Zaventem
www.rsm-belgium.be

RSM Belgium is an independent member
firm of **RSM International**
an affiliation of independent accounting
and consulting firms

Rapport du Contrôleur aux Comptes



I. MISSION

En respect de l'article 29, point B, alinéa 6 de ses statuts, le Conseil d'Administration de la société coopérative « I.G.H. » décidera de procéder à l'octroi d'un acompte sur dividende.

Conformément aux dispositions du Code des sociétés, je soussigné Thierry LEJUSTE, Reviseur d'Entreprises, commissaire de la société coopérative I.E.H., et représentant la SCRL RSM - InterAudit dont les bureaux sont établis au n° 8, Rue Clément Ader à 6041 Gosselies, ai été mandaté par le Conseil d'Administration en vue d'établir le rapport requis par la loi.

Notre rapport est basé sur un état résumant la situation active et passive de la société ne remontant pas à plus de 3 mois. Une situation comptable arrêtée au 31 octobre 2010 nous a été remise à cet effet.

L'article 29, point B, alinéa 6 des statuts se résume comme suit :

« Le paiement des dividendes se fait aux époques et aux endroits fixés par l'assemblée générale. En outre, le conseil d'administration peut attribuer aux parts sociales A et A sous composante Y un acompte sur dividendes prévu au point 1 du présent article à mi-décembre de chaque exercice, dans la mesure où le conseil d'administration constate, au vu d'un état vérifié par le collège des contrôleurs aux comptes et résumant la situation active et passive, que le bénéfice de la période considérée dans cet état, réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté et diminué des réserves à constituer en contre - partie de l'ajustement de la valeur des installations, est suffisant pour permettre la distribution de cet acompte. »

Rapport du Contrôleur aux Comptes



II. CONSTATATIONS

II.1 Préambule

L'état résumant la situation active et passive fait apparaître, au 31 octobre 2010, un bénéfice répartisable de 16.210.133,22 €.

Cet état comptable a toutefois été établi en tenant compte d'une décision de modification de l'article 20 du décret du 19 juillet 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, qui prévoit une redevance de voirie en faveur des communes, des provinces et de la Région. La modification de ce décret devrait être approuvée par le gouvernement wallon lors de sa dernière séance plénière, à tenir le 22 décembre prochain.

L'adoption de ce décret permettra l'adoption des mesures transitoires nécessaires afin de permettre une mise en œuvre efficace de cette redevance pour l'année 2010, tout en laissant intact l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 juillet 2010 relatif à la redevance pour occupation du domaine public par le réseau gazier.

Dans les faits, ce décret modifie le calcul de la redevance, introduit une limitation sur la redevance et prévoit les modalités de répercussion de la redevance sur les clients finals en permettant la récupération de la redevance de l'année n au travers des tarifs en vigueur au cours de l'année n+1.

Nous avons pu constater que les principes repris dans le décret ont été appliqués pour l'établissement de la situation comptable au 31 octobre 2010. Ceux-ci amènent à comptabiliser un produit à recevoir de 9.145.845 € en contrepartie de la charge de redevance de voirie comptabilisée pour un montant similaire. Cette recette sera récupérée au travers des tarifs applicables en 2011.

II.2 Détermination de l'acompte sur dividende

Le principe qui sera arrêté par le Conseil d'Administration en vue de déterminer l'acompte sur le dividende 2010 est le suivant :

- Pour l'activité « gestion des réseaux », un acompte équivalent à 65 % de la marge équitable imposée par la CREG recalculée pour 2010 ;
- Pour l'activité « fournitures », il n'y a pas de distribution d'acompte sur dividende.

Rapport du Contrôleur aux Comptes



Il est donc proposé d'attribuer sous forme d'acompte sur dividendes un montant de 12.039.526,96 € se ventilant comme suit :

	Total
Gestion des réseaux	12.039.526,96 €
Activité de fourniture	0,0 €
Total	12.039.526,96 €

A la date d'aujourd'hui, le bénéfice envisagé pour la fin de l'exercice 2010 ne compromet pas cette proposition d'acompte sur dividendes.

III. CONCLUSIONS

Conformément aux normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises, nous avons procédé à une revue limitée de la situation active et passive au 31 octobre 2010 de la S.C.R.L. « I.G.H. ».

Cette revue limitée ne débouche toutefois pas sur la certification de la situation comptable en question.

Au terme de cet examen, nous estimons que la situation active et passive établie au 31 octobre 2010, présentant un bénéfice répartisable de 16.210.133,22 € peut servir de base au Conseil d'Administration pour sa décision de distribuer un acompte à imputer sur les dividendes de l'exercice 2010, sous réserve de l'approbation par le Gouvernement wallon, en sa séance du 22 décembre 2010, des propositions de modifications de l'article 20 du décret du 19 juillet 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, qui prévoit une redevance de voirie en faveur des communes, des provinces et de la Région.

Fait à Gosselies, le 21 décembre 2010

RSM – InterAudit

Commissaire

Représentée par

Thierry LEJUSTE

Reviseur d'entreprises

Rapport du Contrôleur aux Comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
DES ASSOCIES DE L'INTERCOMMUNALE DE GAZ DU HAINAUT,
I.G.H. EN ABREGE, SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 648.291.416,58 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 18.948.017,65 €

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'éditées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

RSM InterAudit SC SRL
réviseurs d'entreprises
rue Clément Ader 8 - 1^{er} étage - B 6041 Gosselies
T +32 (0)71 37 03 13 - F +32 (0)71 37 01 39
interaudit@rsm-belgium.be
TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of
Toelen Cats Dupont Koevoets group
Offices in Antwerp, Brussels, Charleroi,
Mons and Zaventem
www.rsm-belgium.be

RSM Belgium is an independent member
firm of **RSM International**
an affiliation of independent accounting
and consulting firms

Rapport du Contrôleur aux Comptes

**Mentions complémentaires**

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat ;
- En matière de traitement comptable d'une plus-value de réévaluation, les dispositions de l'article 57 de l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés et les avis de la Commission des Normes Comptables y relatifs préconisent que la désaffectation de la plus-value exprimée à l'actif du bilan ne devrait pas avoir d'effet sur le compte de résultats mais uniquement sur les fonds propres. Toutefois, les écritures en cette matière, comptabilisées dans les comptes au 31.12.2010 sont conformes à l'arrêté royal du 2 septembre 2008 fixant le principe d'une désaffectation forfaitaire dans un marché régulé ;
- Sans préjudice d'autres aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Fait à Gosselies, le 5 mai 2011

RSM – INTERAUDIT SCRL
Commissaire

Représentée par

Thierry LEJUSTE,
Reviseur d'entreprises - Associé

*Liste des adjudicataires
de marchés de travaux,
de fournitures et/ou de services*

Liste des adjudicataires

Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
FAFM907224	Fourniture accessoires en fonte malléable	WASCO – ANBUMA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FCAB200334	Fourniture de cabines de détente et de comptage	COGEGAZ SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FCAG200272	Fourniture de cabines de détente et de comptage	ELSTER SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FCAG200334	Fourniture de cabines de détente et de comptage	COGEGAZ SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FCAG204779	Fourniture de cabines de détente et de comptage	MEUNIER GROUP SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
REG0010110	Fourniture de régulateurs et écrêteurs	EMMER SERVICE SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
REG0010114	Fourniture de régulateurs et écrêteurs	COGEGAZ SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
REG0010177	Fourniture de régulateurs et écrêteurs	INFRATECH NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
REG0010192	Fourniture de régulateurs et écrêteurs	IMBEMA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FOUT100564	Fourniture d'outillage	EMMER SERVICE SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FOUT100665	Fourniture d'outillage	GALLER METALEN NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FOUT100751	Fourniture d'outillage	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FOUT101554	Fourniture d'outillage	VIGOTEC NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FOUT109841	Fourniture d'outillage	INFRATECH NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FOUT111466	Fourniture d'outillage	SICAME BENELUX NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FOUT113683	Fourniture d'outillage	UFTTOOLS-UFTLAS bvba	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FOUT113684	Fourniture d'outillage	JANSSENS NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FOUT113685	Fourniture d'outillage	CYNERPRO NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FTELG50334	Fourniture, installation et mise en service de systèmes de télérelève	COGEGAZ SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FVIS912423	Fourniture de boulons et vis	PENNOIT - GROOTAERT	Procédure négociée avec

Liste des Adjudicataires

Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
		SA	publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
CHIO112195	Fourniture de produits chimiques	BAUDOIN GROUP NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FVPE601554	Fourniture de robinets en polyéthylène pour réseaux gaz	VIGOTEC AKATHERM SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
FVPE609841	Fourniture de robinets en polyéthylène pour réseaux gaz	INFRATECH NV	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
FPE1000256	Fourniture de tubes en polyéthylène et accessoires	CABLERIE D'EUPEN SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
FPE1000700	Fourniture de tubes en polyéthylène et accessoires	GEORG FISCHER NV	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
FPE1001554	Fourniture de tubes en polyéthylène et accessoires	VIGOTEC AKATHERM SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
FTAC110136	Fourniture de tubes en acier pour réseaux gaz	BG PIPE SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
FTAC110831	Fourniture de tubes en acier pour réseaux gaz	INDUTUBE SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
FTAC114639	Fourniture de tubes en acier pour réseaux gaz	SOCOTUB Sarl	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
FVCG000838	Fourniture de robinets compteurs de gaz	INOFER NV	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
FVCG001694	Fourniture de robinets compteurs de gaz	SEPPELFRICKE ARMATUREN GmbH	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
BOIWA11197	Services de mise à disposition de boissons	AUTOBAR BELGIUM NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
COG10114	Fourniture de compteurs de gaz	COGEGAZ SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
COG10192	Fourniture de compteurs de gaz	IMBEMA SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
COG10193	Fourniture de compteurs de gaz	CONTIGEA SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
EXTLO01115	Fourniture et pose d'extincteurs à poudre	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
EXTLO02115	Fourniture et pose d'extincteurs à poudre	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
GBAAU10115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
GBAFE10115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux -

Liste des Adjudicataires

Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
			Services
GBALO08131	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
GBAMU10115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
GBATA10115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
SGBAMO7115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
SGBANA7115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
SGBAST3115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
XGBCHR3115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
XGBCHR3116	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	ISS SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
XGBMAR3115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
XGBMOR3115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
XGBMOR6784	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	IRIS CLEANING SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
XGBVER4115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
SRECWA8187	Recouvrement de créances (avant libéralisation)	CONTENTIA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
SRECWA8188	Recouvrement de créances (avant libéralisation)	IURIS-LINK cvba	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
XTOPZE0123	Service de topographie planimétrique	GEOBE SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
XTOPZE0159	Service de topographie planimétrique	ATG ENGINEERING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
XTOPZE0161	Service de topographie planimétrique	GO & LO SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
XTOPZO0120	Service de topographie planimétrique	A.E.T.-MINEUR SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
XTOPZO0123	Service de topographie planimétrique	GEOBE SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services

Liste des Adjudicataires

Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
XTOPZO0159	Service de topographie planimétrique	ATG ENGINEERING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
STRWA11178	Transport et manutention de matériel	MONDIA EUPEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
CSBWA0006	Travaux de réparation des câbles téléphoniques ds ttes les régions wallonnes	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
CSBWA0058	Travaux de réparation des câbles téléphoniques ds ttes les régions wallonnes	BEPHONIC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
CSBWA0186	Travaux de réparation des câbles téléphoniques ds ttes les régions wallonnes	HICHAM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
BAALX10005	Travaux Basse tension télécom dans la région du Luxembourg	ENGEMA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
BAALX10008	Travaux Basse tension télécom dans la région du Luxembourg	GENETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
BAALX10012	Travaux Basse tension télécom dans la région du Luxembourg	RONVEAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
afmwa14293	Fournitures d'accessoires en fonte malléable à coeur blanc	ANBUMA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
AGE14291	Fourniture d'agendas et calendriers	BREPOLS N.V. NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
AGE14291	Fourniture d'agendas et calendriers	BREPOLS N.V. NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
age14291	Fourniture d'agendas et calendriers	BREPOLS N.V. NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FASOU61554	Fourniture et entretien de machines à souder des accessoires électrosoudables en polyéthylène	VIGOTEC NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
SPOT60379	Fourniture de bandes anti-corrosion	POLYTEC SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
BUR140232	Fournitures de bureau	LYRECO BELGIUM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
CBTWA14196	Fourniture coffrets basse tension	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
CBTWA14292	Fourniture coffrets basse tension	GE INDUSTRIAL BELGIUM SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
CFG09177	Fourniture de coffrets pré-équipés pour les compteurs gaz à cartes	INFRATECH NV	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FCGB200368	Fourniture de compteurs à budget gaz	CONTIGEA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FENE111589	Fourniture d'électricité et de gaz pour obligations	ELECTRABEL CUSTOMER	Procédure négociée avec

Liste des Adjudicataires

Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
	de service public et consommations propres en 2010 - 2011	SOLUTIONS SA	publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FENE111657	Fourniture d'électricité et de gaz pour obligations de service public et consommations propres en 2010 - 2011	S.P.E Luminus SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
GPS1100241	Fourniture de GPS	GARMIN BELUX SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
FOR1W11171	Travaux de forages dirigés	FODETRA-DIERICKX Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
FOR1W11242	Travaux de forages dirigés	GEFOR SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
FOR1W11243	Travaux de forages dirigés	VHL TECHNICS SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
FOR2W11171	Travaux de forages dirigés	FODETRA-DIERICKX Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
FOR2W11242	Travaux de forages dirigés	GEFOR SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
PCE0110199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
PCE0210199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
PCE0310199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
PCE0410199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
PCE0510199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
PCE0810199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
PCE0910198	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	DEVILLE J. SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
PCE1010199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
PCE1110199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
GOL1412272	Fourniture du matériel, montage et mise en service des installations complètes pour assurer la télé-relève des compteurs de gaz enregistrant une consommation supérieure à 1.000.000 m³ par an	ELSTER SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
GOL1434272	Fourniture du matériel, montage et mise en service des installations complètes pour assurer la télé-relève des compteurs de gaz enregistrant	ELSTER SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des Adjudicataires

Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
	une consommation supérieure à 1.000.000 m ³ par an		
VAC13110	Fourniture de robinets en acier pour réseaux gaz	EMMER SERVICE SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
VAC13280	Fourniture de robinets en acier pour réseaux gaz	SODECO VALVES BELGIUM NV	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
BIS1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
CHE1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
CNYL14560	Fourniture de boulonnerie et visserie	EMAS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
CSE1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
TIFI14103	Fourniture de boulonnerie et visserie	ATELIER DERUELLE SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
VIS1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
VPL0114303	Fourniture de véhicules utilitaires dont la masse maximale autorisée est supérieure à 3,5 T	RENAULT V.I. BELGIQUE SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
VPL0214301	Fourniture de véhicules utilitaires dont la masse maximale autorisée est supérieure à 3,5 T	IVECO BELGIUM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
VSR10207	Fourniture et installation d'un système embarqué de recherche de fuites de gaz - Montage dans un véhicule utilisé par le Service gaz ORES	GAZOMAT Sarl	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
BUSMOB10234	Service de mise à disposition d'un véhicule de formation IT avec Formateurs	CENTRE D'ORIENTATION ET DE FORMATION ASBL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
DENMO11190	Marché de services d'épandages de fondants chimiques et déneigements pour le site de Frameries	AGRIVERT SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
ERSWA13212	Entretien des réseaux de radiocommunication synchrone	ZENITEL BELGIUM NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
INFWA09219	Service d'entretien PC	IRIS CLEANING SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
MOPMO294	Marché de services pour la location de modules préfabriqués à l'usage de bureaux pour le site de Strépy-Bracquegnies	ALGECO SA	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Services
WSNETCHR6784	Service de nettoyage Fermette	ISS SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
NETLO08203	Service de nettoyage Loyers Finances	EUROCLEAN SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
NETNA08203	Service de nettoyage Loyers RH	EUROCLEAN SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux -

Liste des Adjudicataires

Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
NETNA08203	Service de nettoyage Loyers RH	EUROCLEAN SA	Services Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
ERBCH10157	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	ABLEC SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBCCH10007	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	FABRICOM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBCCH10010	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBCCH10014	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	TMS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBCCH10015	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	CAPPAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBCCH10017	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBCCH10025	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	ETWAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBCCH10113	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	CONDUITES ET CABLES ENTREPRISES SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBCCH10156	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	FJC METUBEL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBM010006	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBM010007	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	FABRICOM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBM010010	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBM010015	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	CAPPAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBM010025	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les	ETWAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux -

Liste des Adjudicataires

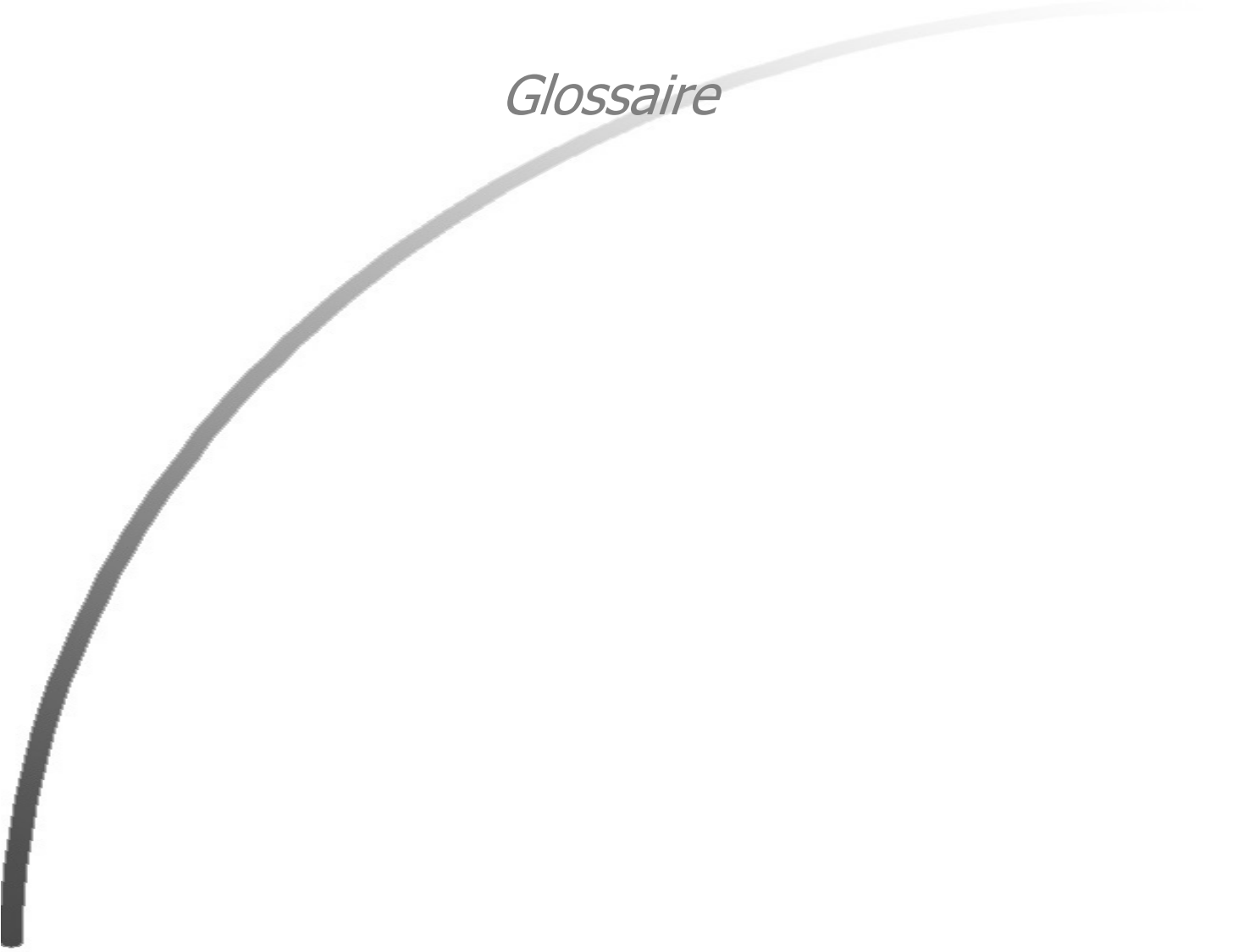
Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
	réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons		Travaux
XRBM010135	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	TEI-TRAXECO Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBM010156	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	FJC METUBEL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBM010171	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	FODETRA-DIERICKX Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBM010182	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	CTL Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
ERBTA10010	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
ERBTA10035	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	DEMOL SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBMU10135	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	TEI-TRAXECO Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBTA10035	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	DEMOL SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XRBTA10156	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	FJC METUBEL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSACH10006	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSACH10014	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	TMS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSACH10015	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	CAPPAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSACH10017	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSACH10039	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	GREBAT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSACH10220	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	DEWALQUE-MARCHAL SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSACH10221	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	AQUAENERGIA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux -

Liste des Adjudicataires

Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
XSPCH10006	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	ETEC SA	Travaux Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSPCH10017	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSPCH10025	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	ETWAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSPCH10039	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	GREBAT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSPCH10162	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	HOTTON TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSPCH10221	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	AQUAENERGIA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSAER11006	Travaux d'extension du réseau gaz et pose de câbles MT pour remplacer une ligne HT à Erbisoeul	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSAER11010	Travaux d'extension du réseau gaz et pose de câbles MT pour remplacer une ligne HT à Erbisoeul	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSAER11221	Travaux d'extension du réseau gaz et pose de câbles MT pour remplacer une ligne HT à Erbisoeul	AQUAENERGIA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSAHL09017	Travaux d'extensions gaz à Chièvres	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSAHL09046	Travaux d'extensions gaz à Chièvres	PLATTEAU CONDUITES SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSAMO10006	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSAMO10015	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	CAPPAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSAMO10032	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	CARRIERES ET TERRASSEMENTS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSAMO10046	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	PLATTEAU CONDUITES SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSAMO10063	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	GONDRY CHRISTIAN SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSAMO10162	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	HOTTON TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSAMO10226	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	TRAVOCO-VEREECKE Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSPMO10006	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des Adjudicataires

Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
XSPMO10017	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSPMO10032	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	CARRIERES ET TERRASSEMENTS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSPMO10063	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	GONDRY CHRISTIAN SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSPMO10226	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	TRAVOCO-VEREECKE Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSATA10034	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Tournai	TRAXECO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSATA10051	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Tournai	TRAVOCO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSAWR7017	Travaux d'extension gaz à Warchin	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSCH10006	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égale à 200 m dans la région de Charleroi.	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSCH10017	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égale à 200 m dans la région de Charleroi.	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSCH10025	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égale à 200 m dans la région de Charleroi.	ETWAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSCH10063	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égale à 200 m dans la région de Charleroi.	GONDRY CHRISTIAN SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSOMO11015	Défauts et fuites et pose de canalisations inférieures ou égales à 200 m dans la région de Mons LL	CAPPAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSOMO11017	Défauts et fuites et pose de canalisations inférieures ou égales à 200 m dans la région de Mons LL	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSOMO11063	Défauts et fuites et pose de canalisations inférieures ou égales à 200 m dans la région de Mons LL	GONDRY CHRISTIAN SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSOMO11156	Défauts et fuites et pose de canalisations inférieures ou égales à 200 m dans la région de Mons LL	FJC METUBEL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSOMU11034	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égale à 200 m dans la région de Tournai et l'Entité de Mouscron	TRAXECO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
XSATA11034	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égale à 200 m dans la région de Tournai et l'Entité de Mouscron	TRAXECO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
2010/S 173-264265	MP.IGH.2009 : Financement général de l'intercommunale – immobilisés 2009 et application des directives du régulateur	Dexia Banque S.A.	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services



Glossaire

Glossaire

Glossaire

AGW : Arrêté du Gouvernement wallon.

A.R.: Arrêté Royal

ASBL: Association sans but lucratif

BP: Basse pression

CA : Conseil d'administration

CàB : Compteur à budget

CAP : Le Cap (qui signifie plafond) est une option sur taux d'intérêt qui permet à un emprunteur de se fixer un taux d'intérêt plafond au-delà duquel il juge le coût d'un emprunt prohibitif et recevra le différentiel entre le taux du marché et le taux plafond.

CCEG : Comité de contrôle de l'Electricité et du Gaz - obsolète depuis la libéralisation des marchés de l'énergie

CCR : Comité consultatif régional

CICC : Contact fédéral Informations Câbles et Conduites

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

CREG : Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz

Organisme autonome, investi d'une mission de conseil auprès des autorités publiques en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des marchés libéralisés de l'électricité et du gaz. Par ailleurs, elle surveille et contrôle l'application des lois et réglementations y relatives. En ce qui concerne la partie régulée du marché, la Commission a repris la mission du Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz.

CWaPE : Commission wallonne pour l'Energie

Organisme responsable de la régulation du marché du gaz et de l'électricité en Région wallonne.

DROIT DE PUT : Droit de vendre des parts

EANDIS

EANDIS est l'opérateur chargé, notamment, de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel pour le compte des GRD mixtes flamands.

ELIA : Gestionnaire de réseau de transport d'Electricité

ENR : Energie Non Renouvelée

Ext. rés. : Extérieur résidentiel

GPRS : Support de transmission de données utilisant la technologie GSM

GRD : Gestionnaire de Réseau de Distribution

GWh : Gigawattheure

IDEA : Intercommunale de développement économique et d'aménagement du territoire

IDEG : Intercommunale de Distribution d'Electricité et de Gaz (Namur)

IDETA : Agence intercommunale de Développement (Wallonie picarde)

Glossaire

IGH : Intercommunale de Gaz du Hainaut

IGRETEC : Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques

iRAB : Valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 en électricité et au 31.12.2002 en gaz

ISO : Organisation internationale de normalisation

IT : Réseau informatique

k€ : Milliers d'Euros

M€ : Millions d'Euros

MIG : Message Implementation Guide

MoU : Memorandum of Understanding

MP: Moyenne Pression

MP 15 b: Moyenne Pression 15 BAR

MP-B : Moyenne Pression Bar

MWh : Mégawattheure

Nouv. Cli. : Nouveaux clients

OLO: Obligation linéaire (Obligation Linéaire/Lineaire Obligatie) est un emprunt d'Etat belge qui constitue le principal support de la dette négociable du pays.

ORES : Opérateur des gaz et électricité des GRD mixtes wallons

O.S.P. : Obligations de service public

Obligations imposées par les autorités publiques à une entreprise qui, si elle prenait uniquement en compte ses propres intérêts commerciaux, ne les assumerait pas ou ne les assumerait pas de la même façon ou à des conditions similaires.

PARTS R : Parts bénéficiaires sans droit de vote

PICC : Projet Informatique de Cartographie Continue

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PVC : Polychlorure de vinyle

RAB : Regulated Asset Base – Valeur de l'immobilisé servant de base à la rémunération de celui-ci

REDI : Réseaux Electriques Durables et Intelligents

REMCI : Rémunération équitable des capitaux moyens investis

RH : Ressource Humaine

RTNR : Redevance Transit Non Relevée

SER : Source d'Energie Renouvelables

SWDE : Société Wallonne des eaux

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

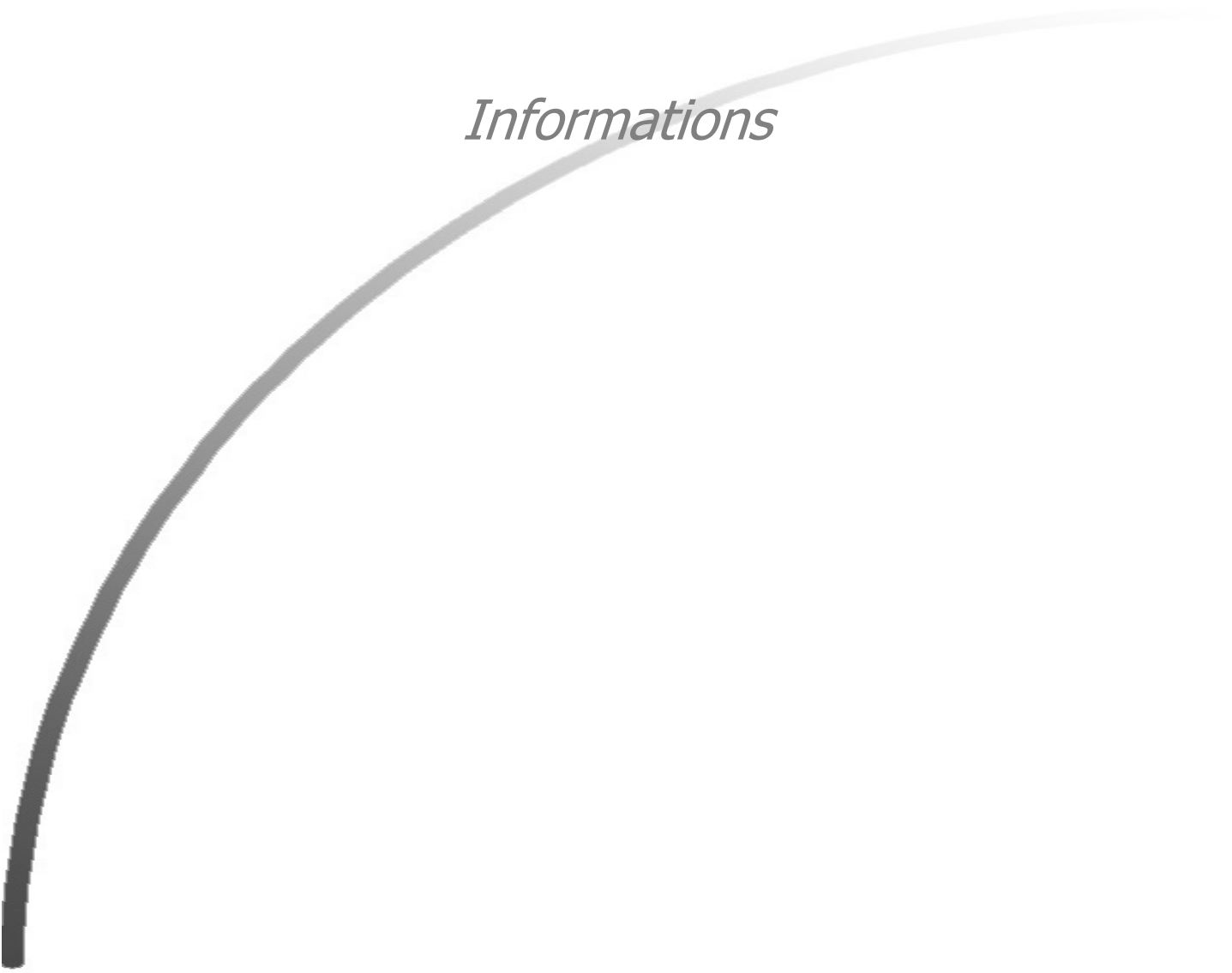
Glossaire

URD : Usager de Réseau de Distribution

WACC : Weighted average cost of capital

Coût moyen pondéré du capital calculé comme la moyenne pondérée du coût des capitaux propres et du coût de l'endettement net d'une entreprise. La CREG utilise le WACC comme base de calcul du bénéfice régulé des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution en pondérant le RAB par ce taux.

PAE : Parc d'Activité Economique



Informations

Informations

Informations

Société exploitante :

ORES
Avenue Jean Monnet 2
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : 078/15.78.01
<http://www.ores.net>
E-mail : contact@ores.net

Contact :

Raphaël DURANT

Secrétaire du Conseil d'administration
Tél : 071/20.28.81
Fax : 071/64.11.64
E-mail : raphael.durant@igretec.be

Rosalia TUDISCA
Tél : 071/27.14.59
Fax : 071/27.14.02
E-mail : rosalia.tudisca@ores.net

Quentin PEIFFER
Tél : 071/27.14.59
Fax : 071/27.14.02
E-mail : quentin.peiffer@ores.net

Rapport annuel :

***Notre rapport annuel est publié sur
www.igh.be au format PDF.***

Commande :

***Pour toute commande d'exemplaires de rapport
annuel ou autre documentation :***

Siège social I.G.H.
Boulevard Mayence 1
6000 Charleroi

Secrétariat I.G.H.
Chaussée de Charleroi 395
6061 Montignies-sur-Sambre